

Rapport financier



1

**Gouvernement d'entreprise
et contrôle interne**

Page 57

4

États financiers consolidés

Page 109

2

Rapport de gestion

Page 79

5

**Informations sur
les comptes sociaux**

Page 185

3

**Observations du Conseil de surveillance
sur le rapport du Directoire
et les comptes de l'exercice 2009**

Page 107

6

**Politique sociale et
développement durable**

Page 193



1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

1.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE	58
1.1.1 Gouvernement d'entreprise	58
1.1.1.1 Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	58
1.1.1.2 Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale	63
1.1.1.3 Principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux	63
1.1.2 Contrôle interne	64
1.1.2.1 Les références du contrôle interne	64
1.1.2.2 Principes fondamentaux	64
1.1.2.3 Principaux acteurs	65
1.1.2.4 Orientations suivies en 2009 et réalisations	66
1.1.2.5 Contrôle de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière	68
1.1.3 Approbation du rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	69
1.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT	70
1.3 INFORMATIONS SUR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE	72
1.3.1 Liste des mandats	72
1.3.1.1 Membres du Directoire	72
1.3.1.2 Membres du Conseil de surveillance	72
1.3.2 Rémunérations	74
1.3.2.1 Rémunération des membres du Conseil de surveillance	74
1.3.2.2 Rémunération des membres du Directoire	76
1.3.2.3 Rémunération des membres du Comité exécutif	78
1.3.2.4 Rémunération des professionnels de marché et dirigeants	78

1.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

1.1.1 Gouvernement d'entreprise

~ CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE UTILISÉ ~

La Banque Postale, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance détenue à 100 % par La Poste (établissement public industriel et commercial), a commencé son activité en tant que banque le 1^{er} janvier 2006 après avoir reçu son agrément du CECEI en tant qu'établissement de crédit le 2 décembre 2005.

Elle est notamment soumise au Code de commerce en tant que société commerciale, au Code monétaire et financier et aux règlements du Comité consultatif de la législation et de la réglementation financière (CCLRF) en tant qu'établissement de crédit, et à la loi de démocratisation du secteur public de juillet 1983 en tant que société appartenant au secteur public.

En outre, dès sa création, La Banque Postale a structuré ses règles de gouvernance en se fondant sur les principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, issus des rapports Viénot/Bouton et publiés en 2008 par l'Afep/Medef (www.medef.fr). Ainsi La Banque Postale respecte l'essentiel des recommandations de ce code de gouvernement d'entreprise, sous contrainte, d'une part, de la spécificité de son actionnariat unique et, d'autre part, des dispositions de la loi de démocratisation du secteur public qui prévoient notamment :

- la durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance et les modalités de renouvellement de leurs mandats ;
- un nombre significatif de représentants des salariés au sein du Conseil de surveillance, à savoir un tiers des membres du Conseil, qui induit une proportion de membres indépendants moindre que celle préconisée par le Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep.

1.1.1.1 Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

~ ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ~

Composition du Conseil

Le Conseil de surveillance est présidé par le Président de La Poste, Jean-Paul Bailly. Il est composé de quinze membres depuis l'Assemblée générale du 12 février 2008 qui a procédé au renouvellement de l'ensemble des mandats. Sept membres exercent des fonctions de direction au sein du groupe La Poste, trois sont indépendants, et cinq autres membres ont été élus par les salariés en février 2008, conformément aux dispositions de la loi de démocratisation du secteur public. Tous sont de nationalité française.

Conformément aux dispositions de la loi de démocratisation du secteur public, les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour une durée de cinq ans.

Par ailleurs, l'État a nommé un Commissaire du gouvernement auprès de La Banque Postale au titre des missions d'intérêt général confiées à celle-ci. En outre, assiste au Conseil de surveillance le secrétaire du Comité d'entreprise.

Formation et expérience des membres du Conseil

Président du Conseil de surveillance		
Jean-Paul Bailly (63 ans)	Diplômé de l'École polytechnique et du MIT	<ul style="list-style-type: none"> • Carrière à la RATP, successivement en tant que Directeur du département du matériel roulant autobus, Directeur du métro et du RER, puis Directeur du personnel. Nommé en 1990 Directeur général adjoint de la RATP, puis Président-directeur général en 1994. • Parallèlement, membre du Conseil économique, social et environnemental depuis 1995, Président d'International Post Corporation (IPC) depuis 2006 et Président de l'Union internationale des transports publics (UITP) entre 1997 et 2001. • Président du groupe La Poste depuis 2002 et Président du Conseil de surveillance de La Banque Postale depuis 2006.
Vice-président du Conseil de surveillance		
Marc-André Feffer (60 ans)	Diplômé de l'IEP Paris, titulaire d'une maîtrise en droit et ancien élève de l'ENA	<ul style="list-style-type: none"> • Carrière dans l'administration : successivement membre du Conseil d'État, conseiller au cabinet du Président des Communautés européennes, puis Directeur dans les services du Premier ministre jusqu'en 1988. • Vice-président délégué général de Canal + jusqu'en 2003. • Directeur général délégué du groupe La Poste depuis 2004, membre du Comité exécutif, Président du Conseil d'administration de Poste Immo.
Autres membres du Conseil de surveillance exerçant des fonctions de direction au sein du groupe La Poste		
Didier Brune (53 ans)	Diplômé d'HEC et de l'ENSPTT	<ul style="list-style-type: none"> • Carrière au sein du groupe La Poste depuis 1983, notamment en tant que Directeur de l'exploitation nationale et internationale à Chronopost, puis Directeur finance et stratégie de la branche Courrier. • Directeur de la stratégie du Groupe depuis 2003, en charge de la synthèse stratégique, des négociations institutionnelles avec l'État (retraites, La Banque Postale et évolution juridique de La Poste), ainsi que de la veille et de la prospective.
Paul-Marie Chavanne (58 ans)	Diplômé de l'École centrale des arts et manufactures de Paris, ancien élève de l'ENA, Inspecteur des finances	<ul style="list-style-type: none"> • Carrière dans l'administration : Chef de bureau, puis Sous-Directeur à la Direction du trésor jusqu'en 1989. • Entrée dans le groupe Soparges, puis PSA Peugeot Citroën en tant que Directeur général adjoint d'Automobiles Citroën jusqu'en 1997. • Directeur général du groupe Stafor-Facom en 1997, Président en 1998, puis Président du Directoire d'Auto Distribution en 1999. • Directeur général délégué du groupe La Poste depuis 2001, membre du Comité exécutif, Directeur du métier Colis et Président-directeur général de GeoPost.
Nicolas Duhamel (56 ans) Nicolas Duhamel a démissionné de son mandat à la date du 11 juin 2009.	Diplômé de l'IEP Paris, et ancien élève de l'ENA, Inspecteur des finances	<ul style="list-style-type: none"> • Carrière au ministère de l'Économie et des Finances jusqu'en 1984. • Chef du service financier de France Télécom jusqu'en 1988. • Diverses fonctions de direction dans le secteur des médias (notamment Directeur général de la Régie publicitaire des PagesJaunes, Directeur financier du groupe Havas et Directeur général adjoint du Pôle édition de Vivendi Universal). • Directeur général délégué, Directeur financier et membre du Comité exécutif du groupe La Poste de 2002 au 11 juin 2009.
Bernard Delpit (45 ans)	Licencié en droit, diplômé de l'IEP Paris et ancien élève de l'ENA, Inspecteur des Finances	<ul style="list-style-type: none"> • De 1990 à 2000, carrière au ministère de l'Économie et des Finances. • De 2000 à 2004, Directeur général adjoint de Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles en Chine, Groupe PSA. • De 2004 à 2007, Directeur du contrôle de gestion du groupe PSA. • De 2007 à 2009, Conseiller économique du Président de la République. • Depuis 2009, Directeur financier du groupe La Poste.
Georges Lefebvre (57 ans) Georges Lefebvre est membre du Conseil de surveillance en tant que représentant de La Poste.	Titulaire d'une licence de mathématique, diplômé de l'ENSPTT	<ul style="list-style-type: none"> • Carrière dans l'administration des PTT, notamment comme Directeur des ressources humaines, puis administrateur civil des PTT. • Entrée à la Direction générale de La Poste en 1991, en charge de la conduite du volet social du changement de statut. • Directeur des ressources humaines du groupe La Poste depuis 1998, Directeur général du groupe, et membre du Comité exécutif.

Didier Négiar (55 ans)	Diplômé de l'ENSAE, de l'IEP Paris et de l'Université Paris IX-Dauphine en économie monétaire	<ul style="list-style-type: none"> • Début de carrière en tant qu'économiste à l'ambassade de France à Londres, puis comme dirigeant d'une PME dans le secteur de l'industrie et des services. • Directeur associé senior du cabinet McKinsey, qu'il a rejoint en 1985, à la tête du secteur banque/assurance en France. • Directeur général adjoint à La Poste Grand Public en 2005, puis Directeur des services partagés du groupe La Poste et, par ailleurs, en charge des systèmes d'information, des achats et de l'optimisation des coûts.
Membres indépendants du Conseil de surveillance		
Gérard Barbot (63 ans)	Inspecteur général des finances (h)	<ul style="list-style-type: none"> • Carrière au sein du ministère de l'Économie et des Finances jusqu'en 1984. • Entrée à la Caisse des dépôts et consignations en 1984, puis Directeur général de CDC Ixis en 2000 après avoir contribué à sa création. • Depuis 2004, activité de conseil et d'administrateur indépendant auprès d'entreprises financières et de services, et Président de plusieurs comités d'audit.
Sylvain Lemoyne de Forges (55 ans)	Diplômé de l'École polytechnique, ancien élève de l'ENA	<ul style="list-style-type: none"> • Carrière dans l'administration, notamment comme Chef du service des affaires monétaires et financières à la Direction du trésor, Ministre conseiller pour les affaires financières à l'ambassade de France à Londres, administrateur représentant la France à la BERD, puis Directeur général de l'Agence France Trésor (AFT) au ministère de l'Économie et des Finances. • Entrée au sein du groupe Veolia en 2003, Directeur risques et marchés de Veolia Environnement depuis 2007.
Didier Ribadeau-Dumas (63 ans)	Licencié en droit, ancien élève de l'ENA	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Économie et des Finances de 1971 à 1984, Sous-directeur à la Direction du trésor (1981-1984). • Directeur général d'une banque du groupe CIC jusqu'en 1989. • Vice-président, puis Senior Vice-président au bureau de Paris du Boston Consulting Group jusqu'en 2006. • Depuis 2006, Gérant de DRD Conseil et associé de Courcelles, conseil en stratégie.
Membres du Conseil de surveillance représentant les salariés		
Jean-Robert Larangé (55 ans)	Diplômé de l'Institut supérieur du commerce international (ISCID-IFCE), titulaire d'un mastère d'affaires internationales de l'EDHEC	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctions de Responsable marketing et commercial dans diverses sociétés (notamment Thomson-CSF, Alliance.com, Iris Développement). • Entrée au sein du groupe La Poste en 2002 en tant que Directeur du développement commercial de l'activité financière entreprise du Centre financier de Paris Île-de-France, puis responsable du suivi des recommandations de l'Inspection générale de La Banque Postale. • Depuis 2006, Responsable des services bancaires dans le réseau de La Poste gérés en partenariat et dans les entités hors Bureaux de poste.
Steeve Maigne (40 ans)	Formation commerciale et financière	<ul style="list-style-type: none"> • Carrière au sein du groupe La Poste, notamment en tant que Conseiller financier, puis chargé de clientèle de 1998 à 2004. • Secrétaire régional pour la CFE-CGC Paris/Île-de-France Chargé du réseau grand public de La Poste, membre des commissions du dialogue social de La Poste jusqu'en 2007. • Représentant des salariés au Conseil de surveillance des fonds gérant l'épargne salariale de La Poste jusqu'en 2007. • Depuis 2008, Responsable du projet des Synergies internes au sein de la Direction des entreprises, des collectivités et des associations de La Banque Postale.
Maryvonne Michelet (57 ans)	Titulaire d'un DESS de droit bancaire et financier, du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA), et d'une licence de langues étrangères appliquées	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée en 1979 au service du personnel du ministère des Postes et Télécommunications, en 1986 aux Services financiers internationaux de La Poste, puis en 1997 à la Direction juridique de La Poste. • Actuellement juriste de droit bancaire à La Banque Postale, également en charge de missions de consulting internationales pour le groupe La Poste.

<p>Serge Trinca (63 ans) Serge Trinca a démissionné de son mandat à la date du 15 janvier 2009. Il est remplacé par sa suivante de liste, Françoise Paget Bitsch, à compter de cette date.</p>	<p>Diplômé en comptabilité et titulaire d'un DESS de l'Institut d'administration des entreprises (option Gestion Finances)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctions de Directeur des ressources humaines dans diverses sociétés industrielles et d'assurance (dont Groupama Assurances) jusqu'en 1991. • Consultant en ressources humaines au sein du cabinet Romance Alant Consultants. • Entrée au sein du groupe La Poste en 1998, à la Direction des ressources humaines, puis à la Direction de l'exploitation des Services financiers. • Depuis 2006, chargé de projet « handicap, égalité et diversité » et jusqu'au 15.01.09.
<p>Hélène Wolff (54 ans)</p>	<p>Diplômée de l'université Paris I (DEA d'économie internationale), de Paris IX-Dauphine (DESS en marchés financiers et DESUP en informatique de gestion)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable marketing au Crédit Mutuel jusqu'en 1988, puis diverses fonctions de direction au sein de sociétés financières. • Entrée au sein du groupe La Poste en 1993, successivement en tant qu'Organisateur comptable, Responsable MOA sur le Pôle paie, puis sur les processus bancaires. • Depuis 2006, chef de projet AMOA au sein de La Banque Postale, puis responsable du Pôle pilotage de la qualité et de l'innovation multicanal.
<p>Françoise Paget Bitsch (53 ans)</p>	<p>Licenciée en mécanique des fluides (université d'Aix-Marseille)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée au sein du groupe La Poste en 1979 en tant que cadre en établissement. • Fonctions de responsable du développement commercial, d'adjoint, puis de chef d'établissement jusqu'en 1994. • Contrôleur de gestion en département, puis en délégation jusqu'en 2003, notamment en charge du projet de bascule vers l'euro dans le département du Vaucluse. • Contrôleur opérationnel à La Poste et, depuis 2006, contrôleur opérationnel bancaire.

Formation et expérience du Commissaire du gouvernement

Commissaire du gouvernement		
<p>Christian Bodin (57 ans)</p>	<p>Titulaire d'une licence de droit privé, diplômé de l'IEP Paris, titulaire du CAPA et ancien élève de l'ENA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Carrière dans l'administration, notamment à la Caisse des dépôts et consignations et à la Direction du budget, puis comme Sous-Directeur en charge des affaires économiques au ministère des DOM-TOM jusqu'en 1995. • Conseiller économique et commercial (notamment chef de la mission économique régionale en Côte d'Ivoire, puis en Arabie Saoudite jusqu'en 2005), et inspecteur des services extérieurs de la Direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPPE). • Depuis 2006, contrôleur général économique et financier (DGTPPE), Commissaire du gouvernement auprès de La Banque Postale, de la Caisse de garantie du logement social, du Crédit maritime mutuel et de sociétés de financements du cinéma (Sofica).

Appréciation de la notion de membre indépendant

Dès la création de La Banque Postale, son Conseil de surveillance s'est référé, pour apprécier le caractère indépendant de certains de ses membres, à la définition générale de cette notion figurant au sein des principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publiés en 2008 par l'Afep/Medef. Ainsi un membre du Conseil de surveillance est considéré comme indépendant dès lors qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Rôle du Conseil

Le Conseil de surveillance dispose des pouvoirs qu'il tient du Code de commerce, de la loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public et des statuts de la société, notamment au titre de l'article 25.

Le Conseil de surveillance délibère préalablement aux décisions du Directoire sur les grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'activité de l'entreprise.

Il exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire et donne les autorisations préalables à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son autorisation, conformément à l'article 14 des statuts.

Il vérifie et contrôle les comptes. Il nomme les membres du Directoire, fixe leur rémunération et dispose en outre, conformément aux termes de l'article 12 des statuts, de la possibilité de les révoquer.

Activité du Conseil en 2009

Le Conseil de surveillance s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2009 avec un taux de participation moyen de 89 %.

Outre les membres du Conseil eux-mêmes, certains directeurs de La Banque Postale ont participé occasionnellement aux séances du Conseil en fonction des points inscrits à l'ordre du jour. Les Commissaires aux comptes ont pour leur part assisté aux séances au cours desquelles les comptes annuels et semestriels ont été présentés.

Au cours de l'année 2009, les travaux du Conseil ont notamment porté sur :

- la composition du Conseil et de ses comités ;
- l'évaluation des travaux du Conseil ;
- les rapports d'activité trimestriels du Directoire et notamment les mesures prises pour faire face à la crise financière ;
- les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2008, ainsi que le rapport de gestion du Directoire et la proposition d'affectation du résultat ;
- les comptes semestriels 2009 ;
- les réflexions stratégiques et notamment la stratégie de La Banque Postale sur les entreprises et les collectivités locales ;
- l'actualisation de la stratégie sur le Livret A ;
- le suivi de l'activité des filiales ;
- le rapport sur le contrôle interne et sur la mesure, et la surveillance des risques (articles 42 et 43 du règlement 97-02 du CRBF) ;
- le rapport annuel d'activité de l'Inspection générale et son programme d'activité pour 2010 ;
- les projets de partenariats et de croissance externe ;
- la lettre de suite de la Commission bancaire sur le dispositif de lutte antiblanchiment et de lutte antiterroriste, le projet de réponse du Directoire ;
- l'évolution de l'environnement concernant les moyens de paiement ;
- le budget 2010.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, les membres du Conseil de surveillance sont convoqués dix jours avant la réunion du Conseil et reçoivent six jours avant le dossier préparatoire aux travaux du Conseil.

Règlement intérieur

Le Conseil de surveillance a adopté son règlement intérieur, qui définit et détermine les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux. Il a également adopté lors de cette séance la charte du membre du Conseil de surveillance de La Banque Postale, qui précise les principes applicables à ce dernier, en particulier ses droits et obligations.

~ ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS SPÉCIALISÉS ~

Le Conseil de surveillance a créé trois comités pour l'assister dans ses missions : un Comité d'audit, un Comité de nomination rémunération et un Comité stratégique. Il respecte en cela les préconisations du Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep/Medef.

Les missions de chacun de ces Comités, les critères de choix de ses membres et ses règles de fonctionnement sont inscrits dans un règlement intérieur approuvé par le Conseil de surveillance.

Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de six membres :

- trois membres indépendants, Didier Ribadeau-Dumas, son Président, Gérard Barbot et Sylvain Lemoyne de Forges ;
- un membre issu de La Poste, Bernard Delpit, qui a remplacé Nicolas Duhamel à compter du 11 juin 2009 ;

- deux membres représentant les salariés, Hélène Wolff et Steeve Maigne.

Le Commissaire du gouvernement, Christian Bodin, assiste également au Comité d'audit.

Le comité est chargé notamment de :

- vérifier la clarté des informations financières fournies par le Directoire et apprécier la pertinence des méthodes comptables adoptées ;
- conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes ;
- apprécier la qualité du contrôle interne, notamment les principes et le dispositif de maîtrise des risques.

Le Comité d'audit se réunit au moins six fois par an et, en particulier, avant toute réunion du Conseil de surveillance dont l'ordre du jour comprend une ou plusieurs questions entrant dans son domaine de compétences. Il rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance après chacune de ses séances.

En 2009, il s'est réuni dix fois avec un taux de participation moyen de 72 %.

Au cours de l'année 2009, ses travaux ont notamment porté sur :

- la mise à jour de la politique de maîtrise des risques ;
- le rapport du Président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne ;
- le rapport d'activité 2008 de l'Inspection générale ;
- le risque de crédit aux entreprises ;
- la lettre de suite de la Commission bancaire sur le dispositif de lutte antiblanchiment et de lutte antiterroriste, et le projet de réponse du Directoire ;
- les comptes annuels sociaux et consolidés 2008, et le rapport annuel 2008 ;
- la revue du contrôle interne effectuée par les Commissaires aux comptes ;
- l'organisation et la gouvernance de la filière risques ;
- la définition des critères et seuils permettant d'identifier comme significatifs les incidents relevés par les procédures de contrôle interne (article 17 *ter* du règlement 97-02) ;
- la gestion d'actifs ;
- les rapports au titre du règlement 97-02 (articles 42 et 43, articles 38 et 39) ;
- le crédit à la consommation et l'impact de sa mise en œuvre, l'épargne réglementée ;
- les comptes semestriels 2009 ;
- le programme de travail de l'Inspection générale pour 2010, le programme de travail du Comité pour 2010 ;
- l'évaluation du fonctionnement du Comité ;
- le renouvellement d'un Commissaire aux comptes.

Comité de nomination rémunération

Le Comité de nomination rémunération est composé de trois membres : un membre indépendant, Gérard Barbot, qui le préside, et deux membres issus de La Poste, Jean-Paul Bailly et Georges Lefebvre.

Le comité est chargé notamment de :

- l'examen du profil des personnalités pressenties pour siéger au Conseil de surveillance en raison de leur indépendance vis-à-vis de la société et du groupe La Poste, ou pour devenir membre du Directoire ;
- l'examen des rémunérations des mandataires sociaux, que celles-ci soient fixes ou variables, versées en numéraire ou constituées d'avantages en nature ;
- l'étude des régimes de retraite et de prévoyance ;
- l'étude de l'opportunité de créer des mécanismes de participation ou d'intéressement des dirigeants et/ou des salariés, au capital ou non.

Le Comité de nomination rémunération s'est réuni quatre fois dans l'année avec un taux de participation de 89 %.

Au cours de l'année 2009, ses travaux ont notamment porté sur :

- la revue de l'indépendance des membres du Conseil ;
- les évolutions du dispositif relatif à la rémunération à moyen terme des membres du Directoire ;
- la fixation de la part variable des membres du Directoire au titre de l'exercice 2008, l'évolution de leur rémunération fixe pour l'année 2009, ainsi que les indicateurs clés pour la détermination de leur part variable pour 2009 ;
- la mise en conformité avec la loi TEPA et les recommandations de l'Afep/Medef sur la rémunération des dirigeants ;
- la politique en matière de jetons de présence ;
- la politique de rémunération des professionnels des marchés.

Comité stratégique

Le Comité stratégique est composé de cinq membres :

- un membre indépendant, Sylvain Lemoyne de Forges ;
- deux membres issus du groupe La Poste, Marc-André Feffer, qui préside le Comité, et Paul-Marie Chavanne ;
- deux membres représentant les salariés, Jean-Robert Larangé et Serge Trinca, qui est remplacé à compter du 15 janvier 2009 par sa suivante de liste, Françoise Paget Bitsch.

Le Commissaire du gouvernement, Christian Bodin, assiste également au Comité stratégique.

Le Comité stratégique examine et suit la réalisation du plan stratégique pluriannuel de la société, ainsi que les projets et opérations stratégiques de la société et de ses filiales.

~ ÉVALUATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

ET DES COMITÉS ~

Conseil de surveillance

Après quatre années de fonctionnement depuis la création de La Banque Postale, une évaluation des travaux du Conseil de surveillance a été réalisée durant le second trimestre 2009. Cette évaluation a été pilotée par Gérard Barbot, administrateur indépendant.

La méthode retenue a été celle de l'autoévaluation à partir d'un questionnaire anonyme adressé à chacun des membres du Conseil de surveillance. Ce questionnaire portait sur l'infor-

mation des membres du Conseil, leur formation, les relations avec les dirigeants de la Banque, le fonctionnement du Conseil, la gestion des risques et le fonctionnement des Comités.

Les résultats ont été synthétisés par Gérard Barbot, qui les a rapportés au Conseil de surveillance, et ont fait l'objet d'un échange entre les membres.

Globalement, les membres du Conseil de surveillance ont formulé une appréciation positive sur le fonctionnement du Conseil.

Les axes de progrès relevés concernent principalement l'information et le débat. En termes d'information, ils portent à la fois sur l'aspect matériel de disponibilité des dossiers, mais aussi sur la fourniture d'éléments de comparaison, d'indicateurs de performance de la Banque, de benchmark, d'informations sur les filiales et la concurrence. Quant au débat, il s'agit, de disposer de plus de temps pour les échanges sur les points d'ordre du jour, notamment lors de la présentation des partenariats. Enfin, il est demandé de développer le rôle du Comité stratégique, en amont des projets.

Comité d'audit

L'évaluation, en 2009, du fonctionnement du Comité d'audit permet, par rapport à celle réalisée en 2008, de constater une amélioration importante et continue en matière de présentation des comptes. L'amélioration du fonctionnement du Comité résulte aussi de la présentation systématique de synthèses sur les points à l'ordre du jour.

Quelques pistes ont été identifiées en vue d'améliorer le fonctionnement du Comité, notamment la présentation régulière des évolutions réglementaires qui peuvent impacter les comptes et la stratégie de la Banque.

1.1.1.2 Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale de La Banque Postale sont définies à l'article 31 des statuts.

1.1.1.3 Principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux

~ APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE L'AFEP/MEDEF SUR LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ~

À la suite des travaux du Comité de nomination rémunération initiés au cours de l'année 2008 et poursuivis en 2009, le Conseil de surveillance du 11 mars 2009 a pris la décision de se mettre en conformité avec les principales recommandations de l'Afep/Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires

sociaux, publiées en décembre 2008, les aspects du dispositif de La Banque Postale qui ne l'étaient pas, à savoir ceux relatifs aux indemnités de départ des membres du Directoire.

Ainsi, le Conseil de surveillance a décidé que la révocation des membres du Directoire, en cours de mandat ou en raison d'un changement de contrôle ou de stratégie entraînant une sortie définitive du groupe La Poste, en l'absence de faute grave ou lourde et sans déficience affectant gravement la situation financière de la société, pourrait donner lieu, à l'initiative du Conseil, au versement d'une indemnité limitée à deux fois la moyenne annuelle des sommes perçues au titre de leur rémunération au cours des trois derniers exercices clos. Les critères de performance pour bénéficier de cette indemnité et ses règles de détermination ont également été arrêtés par le Conseil.

Par ailleurs, les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun dispositif de retraite additionnelle.

~ RÈGLES DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ~

Des jetons de présence sont alloués à tous les membres du Conseil de surveillance, à l'exception des membres représentant les salariés.

La politique en matière de jetons de présence est proposée par le Comité de nomination rémunération au Conseil de surveillance. Elle est établie après analyse d'un benchmark élaboré avec un panel de banques, compagnies d'assurances et d'un échantillon d'entreprises dans lesquelles l'État détient une participation au capital.

Il est alloué à titre de jetons de présence une somme forfaitaire annuelle au Président du Conseil de surveillance.

Le montant des jetons de présence des autres membres est calculé en fonction de leur présence effective aux séances du

Conseil de surveillance et des Comités, le président de chaque comité percevant une somme forfaitaire annuelle supplémentaire.

Il est fait application des règles internes du groupe La Poste pour le règlement des jetons de présence alloués à tous les membres du Conseil de surveillance issus du groupe La Poste. Ainsi, leurs jetons de présence sont versés à La Poste.

~ RÈGLES DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ~

La rémunération fixe des membres du Directoire au titre de leur mandat est déterminée par le Conseil de surveillance sur proposition du Comité de nomination rémunération. Elle est fonction d'une analyse de benchmark des rémunérations de responsables des activités de banque de détail en France issue d'un panel d'établissements de crédit.

La rémunération fixe annuelle peut être majorée d'une part variable annuelle plafonnée, conformément à la décision du Conseil de surveillance du 25 septembre 2008 (sur proposition du Comité de nomination rémunération) à 80 % de la rémunération fixe annuelle du Président du Directoire et à 50 % de celle du membre du Directoire. Depuis 2008, la détermination de cette part variable repose sur une combinaison pondérée d'indicateurs (notamment financiers: l'évolution du produit net bancaire, du coefficient d'exploitation, des ratios prudentiels et qualitatifs), articulés autour de trois priorités: performance financière, développement de la Banque, et efficacité organisationnelle et managériale. Cette méthodologie a été confirmée par une délibération du Conseil de surveillance en date du 11 mars 2009.

Les membres du Directoire peuvent également bénéficier d'une part variable à long terme à trois ans, susceptible d'atteindre un an de salaire et dont le montant brut sera calculé au vu des réalisations à fin 2011.

1.1.2 Contrôle interne

1.1.2.1 Les références du contrôle interne

Le contrôle interne de La Banque Postale est organisé à partir des dispositions du Code monétaire et financier, du Règlement CRBF n° 97-02 modifié et, pour les activités liées aux services d'investissement, à partir de celles du règlement général de l'AMF. L'organisation mise en place s'appuie également sur les préconisations en la matière proposées par le Comité de Bâle et celles du référentiel COSO – *Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*.

Ces fondements ont été formalisés par trois documents internes: en matière de contrôle périodique par la Charte de « l'Audit » et, pour le contrôle permanent, par la « Politique de maîtrise des risques » et les éléments clés d'un « Dispositif de maîtrise des risques efficace » à destination des Directions du Siège.

Ces documents sont eux-mêmes déclinés en processus et procédures opérationnels de contrôle.

1.1.2.2 Principes fondamentaux

Le contrôle interne de La Banque Postale repose sur:

La responsabilité de tous les acteurs. Cela constitue le fondement d'un dispositif de maîtrise et de contrôle efficace. Chaque collaborateur doit s'assurer que son activité et les opérations qu'il traite sont réalisées selon les procédures prévues et avec le niveau de qualité requis. Chaque collaborateur doit pouvoir rendre compte à tout moment de la bonne maîtrise de son activité et de ses risques. Ce principe s'appuie sur une implication forte du management.

La proportionnalité des contrôles au niveau du risque à maîtriser. Chaque responsable mène une analyse de ses risques et met en place un dispositif de contrôle adapté à ceux-ci pour disposer d'une assurance raisonnable de la maîtrise de ses activités, de leur conformité aux normes et règles externes et internes de l'entreprise.

L'exhaustivité du périmètre du dispositif de contrôle. Toutes les activités du groupe La Banque Postale sont couvertes par le dispositif de contrôle interne.

Il s'applique aux risques de toute nature, à tous ses collaborateurs directs ainsi qu'à ceux qui agissent en son nom, et pour son compte, et à toutes les entités du groupe La Banque Postale. Le dispositif de contrôle interne s'étend également aux prestations de service essentiel qui ont fait l'objet d'une externalisation.

1.1.2.3 Principaux acteurs

Le dispositif de contrôle interne de La Banque Postale se structure autour :

- d'un dispositif de contrôle au plus près des activités;
- de fonctions de contrôle centrales;
- de Comités de gouvernance relatifs au contrôle interne.

~ CONTRÔLE ORGANISÉ AU PLUS PRÈS DES ACTIVITÉS ~

Pour les opérations réalisées dans son réseau, la Banque Postale a mis en place un dispositif spécifique visant à s'assurer de la maîtrise des opérations réalisées dans les Bureaux de poste, cela en coordination avec l'Enseigne La Poste.

Pour les activités bancaires réalisées en Bureau de poste, la Direction générale de L'Enseigne La Poste est en charge, sur la base d'un cahier des charges établi par la Direction de la conformité de La Banque Postale, de la conception et du pilotage du contrôle de premier niveau assuré par les Directeurs d'établissement. Ceux-ci disposent pour cela d'un Guide de contrôle, qui comporte les grilles de contrôle se rapportant à chacun des thèmes ou opérations retenus, ainsi qu'une fiche destinée à tracer toutes les mesures correctives prises par les Directeurs d'établissement à la suite des dysfonctionnements relevés.

La mise en œuvre du Guide de contrôle par les Directeurs d'établissement fait l'objet d'un pilotage permanent qui permet à la ligne hiérarchique, et plus particulièrement aux Directeurs de L'Enseigne La Poste, de s'assurer de la réalisation et de la qualité des contrôles effectués.

Les contrôleurs bancaires, salariés de La Banque Postale, réalisent le contrôle de deuxième niveau des activités bancaires en bureau de Poste, sous la responsabilité hiérarchique des Représentants territoriaux de la Banque et le pilotage de la Direction de la conformité.

~ DES FONCTIONS DE CONTRÔLE CENTRALES ~

Deux directions pilotent le dispositif de contrôle permanent

La Direction de la conformité. Celle-ci est rattachée directement au Directoire de la Banque. Ses missions sont :

- la maîtrise du risque de non-conformité tel que défini dans l'article 4 du règlement n° 97-02 modifié, c'est-à-dire le risque de non-respect des dispositions législatives et régle-

mentaires, des normes professionnelles et déontologiques, ainsi que des orientations du Conseil de surveillance et des instructions du Directoire. À ce titre, lui sont notamment rattachées les fonctions de déontologie et de pilotage de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;

- la coordination du dispositif de contrôle permanent, sans préjudice des responsabilités propres à la Direction des risques, et notamment la coordination des corps de contrôle de deuxième niveau. Elle a la responsabilité du pilotage fonctionnel des contrôleurs bancaires sur le réseau des Bureaux de poste. Elle fournit pour cela aux contrôleurs bancaires et à leurs responsables les outils qui leur permettent de réaliser leurs missions de contrôle : programmes, questionnaires de contrôle, outils de consolidation des résultats agrégés selon les niveaux correspondant aux responsabilités des managers. Le périmètre de cette responsabilité est étendu aux Directeurs du contrôle interne des Centres financiers et à leurs contrôleurs internes par l'intermédiaire de la Direction fonctionnelle en charge du contrôle au sein de la Direction des opérations.

La Direction des risques. Celle-ci est également rattachée directement au Directoire de la Banque et a pour mission de définir le cadre dans lequel les acteurs opérationnels de La Banque Postale peuvent exercer leur activité et engager la Banque, de contrôler que les règles ainsi définies sont en permanence respectées, et enfin de mesurer et surveiller l'évolution des risques et veiller à leur adéquation avec les fonds propres, la trajectoire financière et la stratégie de la Banque.

La Direction des risques se compose de trois directions :

- la Direction des risques de crédit, qui est responsable de la filière risque de crédit ;
- la Direction des risques de marché et de contrepartie, qui garantit la mise en œuvre du dispositif de surveillance et de contrôle des risques des activités de marché ;
- la Direction des risques opérationnels, qui est responsable de la maîtrise et de la surveillance des risques opérationnels de la Banque. Elle englobe également les fonctions, prévues par la réglementation, relatives à la sécurité des systèmes d'information et à la continuité des activités.

Des informations complémentaires sont fournies sur le dispositif de gestion des risques de La Banque Postale. Ces informations sont détaillées dans le rapport de gestion (partie 2.6 relative à la gestion des risques).

Une direction est dédiée au contrôle périodique

L'Inspection générale est chargée du contrôle périodique au sens du règlement CRBF n° 97-02 modifié. Elle évalue la maîtrise des risques ainsi que la qualité du contrôle interne.

L'Inspection générale a pour mission principale de s'assurer, sur l'ensemble de l'univers d'audit (soit l'ensemble des activités et entités de la Banque, de ses filiales et des prestataires de service externalisés) de :

- l'existence, la qualité, l'efficacité et le caractère approprié du dispositif de contrôle interne;

- la fiabilité et l'intégrité des traitements et des contrôles concernant les informations comptables et les informations de gestion;
- l'analyse, la mesure et la maîtrise des risques ainsi que du niveau de risque effectivement encouru ;
- la conformité vis-à-vis des lois, règlements, règles internes et instructions ainsi que de la déontologie et des usages professionnels.

~ DES STRUCTURES DE PILOTAGE AU PLUS HAUT NIVEAU DÉDIÉES AU CONTRÔLE ~

La Banque Postale a mis en place un Comité d'audit et s'est dotée de plusieurs Comités qui traitent du contrôle interne auxquels participent au moins un des deux membres du Directoire de la Banque. Ainsi :

Le Comité d'audit est une émanation du Conseil de surveillance et comporte trois Administrateurs indépendants. Il vérifie la clarté des informations fournies, et apprécie la pertinence des méthodes comptables adoptées par la Banque et la qualité du contrôle interne.

Le Comité conformité est animé par le Directeur de la conformité. Au-delà de son rôle en matière de conformité et de déontologie, le Comité coordonne les activités de contrôle et examine les rapports annuels relatifs au contrôle interne.

Le Comité des risques est animé par le Directeur des risques. Il a pour mission :

- de définir la politique de maîtrise des risques de crédit, de marché et opérationnels ;
- d'examiner les risques sensibles et d'approuver les principaux engagements ;
- de valider les dispositifs de maîtrise des risques et d'être informé de leur respect.

Le Comité de coordination du contrôle interne rassemble, autour du membre du Directoire en charge du contrôle interne, les Directeurs des Directions centrales en charge du contrôle interne pour lui permettre d'assurer la cohérence de celui-ci et son efficacité. Il est composé de l'Inspecteur général, des Directeurs de la conformité, des risques et de la direction juridique.

1.1.2.4 Orientations suivies en 2009 et réalisations

~ DIRECTION DES RISQUES ~

Les travaux de la Direction des risques se sont articulés en 2009 autour de trois axes. Concernant les activités de crédit immobilier, La Banque Postale a revu en profondeur son dispositif délégataire et ses conditions d'octroi. Les règles concernant les découverts et les autres crédits n'ont pas été modifiées. L'organisation du contrôle permanent de second niveau a été modifiée pour s'adapter à la nouvelle organisation de la ligne commerciale bancaire. Au cours de l'année 2009, le coût du risque lié aux activités de crédit immobilier est resté maîtrisé et évolue proportionnellement à la croissance des encours.

En matière de risques de marché, le dispositif de limite de risques de contrepartie ou de crédit sur les émetteurs a été resserré, notamment en début d'année. Une stratégie de réouverture prudente des limites a été présentée au Comité des risques. Elle a conduit à réduire les limites individuelles de certaines contreparties, en intégrant les évolutions réglementaires liées aux grands risques.

La bibliothèque des scénarios de crise a été élargie pour prendre en compte les enseignements de la crise. L'impact des scénarios de stress est mesuré tous les mois.

Au 31 décembre 2009, les portefeuilles (de marché, d'investissement, d'actifs évalués au marché) sont constitués de titres de qualité et cette composition est suivie en permanence. Le portefeuille de titrisation, apporté à la Banque lors de sa création, est en cours d'extinction. Les limites (sauf une exception temporaire sous contrôle) n'ont jamais été dépassées en 2009.

La Banque Postale exerce désormais le rôle de garant en faveur de fonds vendus par le Réseau. Cela l'a conduite à renforcer son pilotage sur le risque de gestion d'actifs.

La Direction des risques a finalisé en 2009 le déploiement du dispositif de gestion des risques opérationnels sur la quasi-totalité du périmètre de La Banque Postale. Ce déploiement s'est accompagné d'actions de formation visant à diffuser à tous les niveaux une culture risques. Il s'achèvera en 2010 avec les filiales entrant dans le périmètre de consolidation.

En matière de maîtrise des risques, une des principales évolutions de l'année 2010 consistera en l'intégration des risques des filiales dans la « Politique de maîtrise des risques » de La Banque Postale et dans les dispositifs de contrôle des risques coordonnés par la Direction des risques de la Banque.

Cette évolution, qui correspond à la consolidation du groupe La Banque Postale, se traduit également par la création début 2010 de deux comités des risques transverses, le Comité des risques de la gestion d'actifs (qui réunit tous les *risk managers* des filiales constituant le pôle gestion d'actifs) et le Comité des risques transverse, La Banque Postale – La Banque Postale Financement constitué avec la filiale de crédit à la consommation.

Ces évolutions prennent en compte les modifications apportées au règlement n° 97-02 relatif au contrôle interne par l'arrêté du 19 janvier 2010 sur la surveillance des risques par la filière risques.

~ INSPECTION GÉNÉRALE ~

Comme les années précédentes, l'Inspection générale a bâti, fin 2008, son programme de mission pour 2009 à partir de la cartographie des risques de la Banque, avec l'objectif de réaliser la couverture de l'univers d'audit en quatre ans. Cela l'a conduit à mettre l'accent en 2009 sur les points jugés les plus sensibles, compte tenu de l'activité et de l'organisation de la Banque (notamment épargne réglementée, devoir de conseil, crédit), tout en poursuivant la couverture de l'ensemble des

activités et des entités de la Banque et de ses filiales, sans négliger pour autant les préoccupations rémanentes que sont l'informatique, les marchés, le risque de fraude ou les ressources humaines. Elle a également assuré les missions qui ont un aspect réglementaire ou de Place. S'y sont ajoutées des missions d'enquêtes menées par l'inspection bancaire sur des fraudes, malversations et dysfonctionnements graves présumés.

Les recommandations émises en 2009 sont au nombre de 1 577, dont 199 de niveau 1 (la criticité la plus élevée sur un total de 4 niveaux).

~ DÉONTOLOGIE ~

La Banque Postale a renforcé en 2009 un dispositif déontologique déjà très complet avec :

- La formation déontologique donnée dans l'année à l'ensemble des collaborateurs de la Banque et à ceux de l'Enseigne La Poste qui agissent en son nom et pour son compte ;
- Le renforcement marqué de ses correspondants et relais qui permettent de s'assurer de la diffusion et du respect des règles de déontologie tant dans les équipes locales de la direction commerciale qu'au sein de l'Enseigne La Poste ;
- L'amélioration du dispositif de circulation et de suivi des signalisations ;
- Le rôle du Comité déontologie – RCSI, qui regroupe l'Enseigne La Poste et les directions de La Banque Postale. Réuni mensuellement, il traite tant des sujets réglementaires – AMF que de la déontologie.

~ CONFORMITÉ ~

En application de l'article 11-1 du règlement du CRBF n° 97-02, les nouveaux produits font systématiquement l'objet d'une autorisation, différente selon le type de clientèle à laquelle ils sont destinés. Pour les clientèles des particuliers ou des personnes morales classifiées au sens de la MIF comme « non professionnels », l'approbation des nouveaux produits est organisée par la procédure « Comité d'examen des produits » présidé par le Directeur de la conformité. Ces réunions donnent toutes lieu à la rédaction d'un « avis écrit », signé par le Directeur de la conformité puis communiqué aux membres du Comité marketing. En 2009, dix-sept comités ont été tenus.

La Banque a mis en place un dispositif de revue systématique de l'ensemble des supports émis par les Directions marketing et commerciale. En 2009, environ 1 500 documents ont été validés, qu'ils soient à destination de la ligne conseil, des clients ou des autres Directions de La Banque Postale ou des entités prestant au nom et pour le compte de La Banque Postale.

La Direction de la conformité anime fonctionnellement les Contrôleurs opérationnels bancaires (COB), qui réalisent des contrôles dans les Bureaux de poste sur les thèmes qu'elle fixe. En 2009, ces contrôles ont connu plusieurs évolutions pour mieux prendre en compte les zones les plus sensibles et les thèmes demandant une attention prioritaire.

De même, la Direction de la conformité valide le plan de contrôle des équipes du contrôle interne et de la conformité des Centres financiers dont le contenu a évolué en 2009, tant

pour renforcer l'attention portée à la vérification des contrôles de premier niveau que pour mieux tenir compte des réalités locales, parfois différentes d'un Centre à l'autre.

La Direction de la conformité a la responsabilité d'animer le dispositif de veille réglementaire et d'en faciliter le fonctionnement. Un Comité de veille réglementaire bimestriel réunit les directeurs de La Banque Postale, ou leurs représentants. Il valide les analyses d'impacts effectuées dans le cadre des Comités techniques et les propositions d'actions pour mettre en application les textes.

La mise en œuvre effective de la séparation des tâches et son contrôle constituant une des préoccupations prioritaires de La Banque Postale, les instructions sont, chaque fois que nécessaire, rappelées ou renforcées sur ce point. Les missions de l'Inspection bancaire vérifient systématiquement l'existence et l'application de cette règle pour les opérations qui le justifient. Des missions spécifiques ont également été réalisées sur ce sujet en matière de crédit par les Contrôleurs internes des Centres financiers.

En matière de lutte contre le blanchiment 95 % du personnel des Centres financiers et plus de 87 % du personnel de l'Enseigne La Poste agissant au nom et pour le compte de la Banque ont suivi une formation en 2008 et 2009. Elle se poursuivra en 2010 pour que la totalité soit formée à la fin de cette année. La participation à cette formation est tracée et donne lieu à reporting.

En matière de respect des obligations de conformité, une orientation commune est définie pour l'ensemble de la Direction de la conformité. Il s'agit d'accompagner le développement du groupe La Banque Postale, à la fois en diffusant des règles claires pour ce qui concerne les principes d'application obligatoire sur l'ensemble du Groupe et en mettant en place les dispositifs de pilotage adéquats.

En ce qui concerne les actions plus spécifiques aux différents pôles de la Direction de la conformité, il y a lieu de souligner plus particulièrement :

- pour la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la poursuite de la centralisation du pilotage de la filière lutte antiblanchiment (LAB) – lutte antiterroriste (LAT), la mise à jour et la simplification du corps des procédures à destination des collaborateurs (notamment de l'Enseigne) et le maintien de la sensibilisation des acteurs, à la fois en complétant les formations e-learning par la présentation de cas concrets sur le terrain et en fournissant aux contrôleurs bancaires les éléments d'information sur les zones à risque ;
- pour le pôle « expertise conformité », le maintien d'un haut degré de réactivité concernant la validation des nouveaux produits et des documents de mise en marché ;
- pour le pôle « déontologie – RCSI », l'animation du dispositif de remontée d'informations sur les indices de malversations ou de manquements déontologiques, en analysant les suites données par les managers concernés, et le développement du lien fonctionnel en matière de RCSI avec les entités en charge du traitement des valeurs mobilières dans les Centres financiers ;

- pour le pilotage du contrôle de deuxième niveau, le développement d'une plus large place dans les plans de contrôle aux risques locaux, l'extension des capacités à utiliser les données des systèmes d'information pour identifier les zones et opérations à risque, et la promotion des échanges entre les différents corps de contrôle ;
- enfin, en ce qui concerne le pôle « synthèse des contrôles permanents des directions du siège, filiales et PSE », le lancement d'une nouvelle campagne d'autoévaluation sur leur dispositif de maîtrise des risques, et l'identification des activités externalisées essentielles.

1.1.2.5 Contrôle de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière

La responsabilité de l'élaboration et du traitement de l'information comptable appartient à la Direction comptable de La Banque Postale. Ses missions consistent notamment à assurer la production et la diffusion d'une information comptable de qualité, en s'appuyant sur le pilotage de la filière comptable de La Banque Postale et en recourant aux moyens de la maîtrise d'ouvrage comptable positionnée au sein de la Direction comptable.

La filière comptable de La Banque Postale inclut, au-delà de la Direction comptable, les équipes comptables des back-offices bancaires placées sous l'autorité hiérarchique des Directeurs des Centres financiers. La Direction comptable de la Banque adresse à ces équipes les instructions et les programmes de contrôle garantissant l'homogénéité et la qualité de l'information produite. La filière comptable inclut également un centre spécialisé dans le traitement de la comptabilité des moyens généraux de la Banque, ainsi que l'équipe comptable de la Direction des opérations financières en charge de l'enregistrement comptable des opérations de marché.

La Direction comptable coordonne et définit les programmes de justification et de contrôle de premier niveau qui doivent être mis en œuvre par les services comptables opérationnels de la Banque, situés dans les Centres financiers, dans les Centres nationaux, à la Direction des opérations financières et dans les services comptables moyens généraux. Ces programmes de contrôle sont révisés en fonction de l'analyse des risques effectuée périodiquement lors des travaux de contrôle et d'élaboration des comptes.

La Direction comptable complète les contrôles de premier niveau par un ensemble de contrôles de second niveau, consistant en des contrôles transversaux récurrents, permettant de s'assurer de la qualité et de l'exhaustivité des contrôles de premier niveau réalisés dans les entités opérationnelles. Le processus de contrôle est formalisé par des manuels de contrôle, et repose également sur les procédures de justification des comptes et de formalisation des dossiers d'arrêtés prévus dans les programmes de travail. Les contrôles de second niveau sont assurés par une équipe dédiée de contrôleurs comptables.

Les contrôles de second niveau sont documentés par des synthèses par cycle, et sont étayés par un tableau de bord, mis en place sur la comptabilité de la banque de détail, étendue en 2009 sur les opérations de marché, et qui couvrira également à terme la comptabilité des moyens généraux.

Les programmes de travail des contrôleurs comptables sont actualisés périodiquement, pour :

- s'adapter aux évolutions des activités et du contexte réglementaire ;
- intégrer les évolutions liées aux projets ;
- prendre en compte les nouveaux facteurs de risque identifiés, ou à l'inverse, les risques disparus ;
- optimiser l'efficacité du contrôle dans le cadre du raccourci.

Les travaux de contrôle sur l'activité de banque de détail sont organisés sous forme déclarative sur les Centres financiers et complétés par des cycles de contrôle permettant de tester chaque cycle plusieurs fois dans l'année.

Ces travaux récurrents sont renforcés par des périodes de contrôle resserré, dites « préfinales », qui débute un mois avant les clôtures semestrielles et annuelles. Ce dispositif sécurise les plannings et process, et fournit des informations intérimaires aux Commissaires aux comptes sur la situation des comptes avant le début de leur intervention.

S'agissant du périmètre de l'activité de marché, les ressources de la Direction comptable se sont accrues en 2009, permettant de renforcer dans ce domaine le programme de contrôles à la fois sur les arrêtés, les restitutions, les observations du contrôle comptable, et la mise en œuvre des plans d'actions associés. Dans ce même domaine, la Direction comptable a mis en œuvre un process de coordination resserré des acteurs contributeurs (Direction des opérations financières et Direction des risques de marché et de contrepartie).

Ce dispositif est complété par une réunion avant le déroulé des arrêtés avec le collège des Commissaires aux comptes, permettant de parcourir les événements marquants et d'exposer les options d'arrêté avant mise en œuvre (impacts de nouveaux règlements, traitement de nouveaux produits, variation de périmètre sur les filiales).

La Direction comptable coordonne également, au travers des instructions spécifiques, la consolidation des sociétés composant le groupe La Banque Postale.

1.1.3 Approbation du rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Au cours de sa délibération du 10 mars 2010, le Conseil de surveillance a approuvé le projet de rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

1.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires
LA BANQUE POSTALE
115, rue de Sèvres
75275 Paris Cedex 06

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de La Banque Postale et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 23 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine
Gérard Hautefeuille

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
Guy Isimat-Mirin

1.3 INFORMATIONS SUR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

1.3.1 Liste des mandats

Nota bene: sont identifiés par un astérisque () les mandats et fonctions exercés dans des sociétés dont les titres de capital sont admis aux négociations sur un marché réglementé.*

1.3.1.1 Membres du Directoire

- **Monsieur Patrick Werner, Président du Directoire de La Banque Postale :**
 - Directeur général délégué - Directeur des activités financières de La Poste (Établissement Public Industriel et Commercial) ;
 - Président-directeur général de SF2 (SA) ;
 - Président du Conseil de surveillance de La Banque Postale Asset Management (SA à Directoire et Conseil de surveillance) ;
 - Président du Conseil de surveillance de La Banque Postale Gestion Privée (SA à Directoire et Conseil de surveillance) ;
 - Président du Conseil de surveillance de XAnge Private Equity (SA à Directoire et Conseil de surveillance) ;
 - Représentant permanent de SF2, Administrateur de Sopassure (SA) ;
 - Président du Conseil d'administration de La Banque Postale Prévoyance (SA) ;
 - Administrateur et membre du Comité d'audit de CNP Assurances (SA) * ;
 - Président du Comité de surveillance de la société Financière de Paiements, (SAS) ;
 - Président du Conseil de surveillance de La Banque Postale Financement (SA à Directoire et Conseil de surveillance) jusqu'au 24 avril 2009 ;
 - Président de BMS Développement (SAS) ;
 - Président de BMS Exploitation (SAS) ;
 - Administrateur de Europay France (SAS) jusqu'au 12 mai 2009 ;
 - Président de SFPMEI (SAS) ;
 - Administrateur de Poste Immo (SA) jusqu'au 23 avril 2009 ;
 - Représentant de La Banque Postale, Gérante de CRSF Dom (SCI) ;
 - Représentant de La Banque Postale, Gérante de CRSF Métropole (SCI) ;
 - Président du Conseil de surveillance du 14 septembre 2009 au 10 décembre 2009, Président du Conseil d'administration et membre du Comité des rémunérations depuis le 10 décembre 2009 de La Banque Postale Assurances IARD (anciennement Fédération-SF2) (SA) ;
 - Membre du Conseil de surveillance depuis le 23 septembre 2009 de Oddo & Cie (SCA) ;
 - Représentant permanent de La Banque Postale, Administrateur de l'association Afpen ;
 - Membre du Conseil de surveillance et membre du Comité d'audit du fonds de garantie des dépôts.
- **Monsieur Philippe Bajou, membre du Directoire de La Banque Postale :**
 - Membre du Conseil de surveillance de La Banque Postale Gestion Privée (SA à Directoire et Conseil de surveillance) ;
 - Vice-président du Conseil de surveillance de La Banque Postale Asset Management (SA à Directoire et Conseil de surveillance) ;
 - Vice-président du Conseil d'administration de Titres-Cadeaux (SAS) ;
 - Directeur général de EF Primo (SA) ;
 - Président de Fédération-SF2 (SAS) jusqu'au 14 septembre 2009, représentant permanent de SF2, Administrateur et membre du Comité financier de La Banque Postale Assurances IARD (anciennement Fédération-SF2) (SA) depuis le 10 décembre 2009 ;
 - Président des sicav LBPAM Actions Monde et LBPAM Obli Revenus, jusqu'au 16 juillet 2009 et 21 juillet 2009 ;
 - Président du Conseil d'administration de EasyBourse (SAS) ;
 - Représentant permanent de SF2, Administrateur de Tocqueville Finance SA, depuis le 16 novembre 2009 ;
 - Représentant permanent de SF2, Administrateur de Tocqueville Finance Holding (SAS) depuis le 16 novembre 2009 ;
 - Administrateur de la Fondation La Poste.

1.3.1.2 Membres du Conseil de surveillance

- **Monsieur Jean-Paul Bailly, Président du Conseil de surveillance et membre du Comité de nomination-rémunération de La Banque Postale :**
 - Président de La Poste (Établissement Public Industriel et Commercial) ;
 - Administrateur de Sopassure (SA) ;
 - Membre du Conseil de surveillance de La Banque Postale Asset Management (SA à Directoire et Conseil de surveillance) ;
 - Administrateur et membre du Comité de nomination-rémunération de CNP Assurances (SA) * ;
 - Représentant permanent de La Poste, Administrateur de GeoPost (SA) ;
 - Représentant permanent de La Poste, Administrateur de Sofipost (SA) ;
 - Représentant permanent de La Poste, Administrateur de Poste Immo (SA) ;
 - Représentant permanent de La Poste, Président de SF 12 (SAS) ;
 - Administrateur de Systar (SA) * ;
 - Représentant permanent de La Poste, Administrateur de Xelian (SA) ;

- Administrateur représentant l'État et membre du Comité pour l'éthique, l'environnement et le développement durable de GDF Suez (SA)* ;
- Administrateur de Accor (SA)* depuis le 13 mai 2009.

■ **Monsieur Gérard Barbot, membre du Conseil de surveillance, membre du Comité d'audit et Président du Comité de nomination-rémunération de La Banque Postale :**

- Membre du Conseil de surveillance et Président du Comité d'audit de La Banque Postale Asset Management (SA à Directoire et Conseil de surveillance) ;
- Administrateur et Président du Comité d'audit de GeoPost (SA) ;
- Membre du Conseil de surveillance de Oddo & Cie (SCA) ;
- Membre du Conseil de surveillance du Crédit Foncier de France (SA à Directoire et Conseil de surveillance) ;
- Président du Conseil de surveillance de Vauban Mobilisation Garanties (SA à Directoire et Conseil de surveillance) ;
- Gérant de Gimar Capital Investissement (SCA) ;
- Président du Conseil d'administration de CFCAL (SA).

■ **Monsieur Didier Brune, membre du Conseil de surveillance de La Banque Postale :**

- Directeur de la stratégie de La Poste (Établissement Public Industriel et Commercial) ;
- Administrateur de Sofipost (SA) ;
- Administrateur de Somepost (SA).

■ **Monsieur Paul-Marie Chavanne, membre du Conseil de surveillance et membre du Comité stratégique de La Banque Postale :**

- Directeur général délégué - Directeur des colis de La Poste (Établissement Public Industriel et Commercial) ;
- Président-directeur général de GeoPost (SA) ;
- Membre du Conseil de surveillance de GeoPost Imdh GmbH, Directeur de GeoPost UK ;
- Membre du Comité de surveillance de Exapaq (SAS) ;
- Membre du Comité de surveillance de Fret GV (SAS) jusqu'au 6 février 2009 ;
- Membre du Comité de surveillance de GeoPost Intercontinental (SAS) ;
- Représentant permanent de GeoPost, Administrateur de Chronopost (SA) ;
- Administrateur de Sofipost (SA) ;
- Administrateur de Generali Assurances IARD (SA) ;
- Administrateur de Generali Assurances Vie (SA) ;
- Administrateur d'Aviation Group Limited (SARL de droit anglais).

■ **Monsieur Bernard Delpit, membre du Conseil de surveillance et membre du Comité d'audit de La Banque Postale depuis le 9 juillet 2009 :**

- Directeur général délégué, Directeur financier de La Poste (Établissement Public Industriel et Commercial) depuis le 15 juin 2009 ;
- Membre du Conseil de surveillance de La Banque Postale Asset Management (SA à Directoire et Conseil de surveillance) depuis le 16 juin 2009 ;
- Administrateur de La Banque Postale Prévoyance (SA) depuis le 16 juin 2009 ;

- Administrateur et membre du Comité d'audit de Geopost (SA) depuis le 25 juin 2009 ;
- Administrateur et membre du Comité d'audit de Poste Immo (SA) depuis le 17 juillet 2009 et le 25 août 2009 ;
- Administrateur de Sofipost (SA) depuis le 7 juillet 2009.

■ **Monsieur Nicolas Duhamel, membre du Conseil de surveillance et membre du Comité d'audit de La Banque Postale jusqu'au 11 juin 2009 :**

- Directeur général délégué, Directeur financier de La Poste (Établissement Public Industriel et Commercial) ;
- Membre du Conseil de surveillance de La Banque Postale Asset Management (SA à Directoire et Conseil de surveillance) jusqu'au 16 juin 2009 ;
- Administrateur de La Banque Postale Prévoyance (SA) jusqu'au 16 juin 2009 ;
- Administrateur de GeoPost (SA) jusqu'au 25 juin 2009 ;
- Administrateur de Poste Immo (SA) jusqu'au 17 juillet 2009 ;
- Administrateur de Sofipost (SA) jusqu'au 7 juillet 2009 ;
- Membre du Conseil de Surveillance de XAnge Capital (SA) jusqu'au 26 juin 2009.

■ **Monsieur Marc-André Feffer, Vice-président du Conseil de surveillance et Président du Comité stratégique de La Banque Postale :**

- Directeur général délégué chargé de la stratégie et du développement des affaires internationales et juridiques et de la régulation de La Poste (Établissement Public Industriel et Commercial) ;
- Président-directeur général jusqu'au 28 mars 2009 et administrateur depuis le 28 mars 2009 de Sopassure (SA) ;
- Représentant permanent de Sopassure, Administrateur et membre du Comité stratégique de CNP Assurances (SA) * ;
- Administrateur de GeoPost (SA) ;
- Membre du Comité de surveillance de GeoPost Intercontinental (SAS) ;
- Président du Conseil d'administration de Poste Immo (SA) ;
- Président du Conseil de surveillance de XAnge Capital (SA) ;
- Membre du Comité d'administration de Hypios (SAS) ;
- Censeur de Xelian (SA).

■ **Monsieur Jean-Robert Larangé, Responsable des opérations bancaires hors Bureaux de poste (Direction marketing), membre du Conseil de surveillance élu par les salariés et membre du Comité stratégique de La Banque Postale.**

■ **Monsieur Georges Lefebvre, Représentant permanent de La Poste, membre du Conseil de surveillance et membre du Comité de nomination-rémunération de La Banque Postale :**

- Directeur général et Directeur des ressources humaines et des relations sociales de La Poste (Établissement Public Industriel et Commercial) ;
- Administrateur et membre du Comité de nomination-rémunération de GeoPost (SA) ;
- Administrateur et membre du Comité de nomination-rémunération de Poste Immo (SA) ;
- Administrateur et membre du Comité de nomination-rémunération de Sofipost (SA) ;

- Président du Conseil d'administration des sicav LBPAM Profil 100, LBPAM Profil 50, LBPAM Profil 80 et LBPAM Profil 15 ;
 - Président du Conseil d'administration de Xelion (SA).
- **Monsieur Sylvain Lemoyne de Forges, membre du Conseil de surveillance, membre du Comité d'audit et membre du Comité stratégique de La Banque Postale :**
- Directeur risques et marchés de Veolia Environnement (SA)* ;
 - Administrateur de Veolia Environnement Services (SA) ;
 - Président-directeur général de Veolia PPP Finance (SA) ;
 - Administrateur et membre du Comité stratégique de La Monnaie de Paris (EPIC) ;
 - Gérant de SCI Fondvert (SCI).
- **Monsieur Steeve Maigne, Responsables du projet des synergies internes (Direction des entreprises, collectivités et des associations), membre du Conseil de surveillance élu par les salariés et membre du Comité d'audit de La Banque Postale.**
- **Madame Maryvonne Michelet, juriste (Direction juridique) et membre du Conseil de surveillance élu par les salariés de La Banque Postale.**
- **Monsieur Didier Négier, membre du Conseil de surveillance de La Banque Postale :**
- Directeur des achats, de l'optimisation des coûts et des systèmes d'information, et Directeur des services aux métiers de La Poste (Établissement Public Industriel et Commercial) ;
 - Administrateur et Directeur général de Xelion (SA) ;
 - Représentant permanent de SAS Véhiposte, Administrateur de GIE Véhiposte ;
 - Représentant permanent de Xelion SA, Président de Véhiposte (SAS) ;
- Représentant permanent de Xelion SA, Président de Xelion IT (SAS) ;
 - Représentant permanent de Xelion SA, Président de Xelion Logistique (SAS) ;
 - Représentant permanent de Xelion SA, Président de Deskéo (SAS).
- **Madame Françoise Paget Bitsch, contrôleur bancaire (RTB Méditerranée) et membre du Conseil de surveillance élu par les salariés de La Banque Postale depuis le 15 janvier 2009.**
- **Monsieur Didier Ribadeau Dumas, membre du Conseil de surveillance et Président du Comité d'audit de La Banque Postale :**
- Gérant de DRD Conseil (SARL) ;
 - Gérant de Sauvigny (SCI) ;
 - Censeur de ABC Arbitrage (SA).
- **Monsieur Serge Trinca, Chargé des projets handicap, égalité et diversité (Direction des opérations), membre du Conseil de surveillance élu par les salariés et membre du Comité stratégique de La Banque Postale jusqu'au 15 janvier 2009.**
- **Madame Hélène Wolff, Responsable du Pôle pilotage de la qualité et de l'innovation multicanal (Direction marketing), membre du Conseil de surveillance élue par les salariés et membre du Comité d'audit de La Banque Postale.**

1.3.2 Rémunérations

1.3.2.1 Rémunération des membres du Conseil de surveillance

Des jetons de présence sont alloués à tous les membres du Conseil de surveillance, à l'exception des membres représentant les salariés. L'enveloppe globale attribuable fixée par l'Assemblée générale du 23 mai 2006 est de 450 000 euros.

Il est fait application des règles internes au groupe La Poste en ce qui concerne le règlement des jetons de présence alloués à tous les membres du Conseil de surveillance issus de La Poste. Ainsi, les jetons de présence attribués aux membres du Conseil de surveillance issus du groupe La Poste sont versés à La Poste.

**~ MONTANT DES JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR
LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN LIEN AVEC LEURS MANDATS AU SEIN
DE LA BANQUE POSTALE ~**

Nom des mandataires sociaux	Montants perçus au titre de 2008 (€)	Bénéficiaire	Montants perçus au titre de 2009 (€)	Bénéficiaire
Jean-Paul Bailly				
Jetons de présence	90 000	La Poste	90 000	La Poste
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-
Marc-André Feffer				
Jetons de présence	26 000	La Poste	23 000	La Poste
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-
Didier Brune				
Jetons de présence	13 125	La Poste	12 000	La Poste
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-
Paul-Marie Chavanne				
Jetons de présence	12 375	La Poste	9 000	La Poste
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-
Nicolas Duhamel				
Jetons de présence	15 750	La Poste	3 000	La Poste
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-
Bernard Delpit				
Jetons de présence	0	-	18 000	La Poste
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-
Georges Lefebvre				
Jetons de présence	17 625	La Poste	19 500	La Poste
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-
Didier Négiar				
Jetons de présence	13 125	La Poste	12 000	La Poste
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-
Gérard Barbot				
Jetons de présence	39 125*	L'intéressé	39 500*	L'intéressé
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-
Sylvain Lemoyne de Forges				
Jetons de présence	26 625	L'intéressé	24 000	L'intéressé
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-
Didier Ribadeau Dumas				
Jetons de présence	38 625	L'intéressé	42 000	L'intéressé
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-
Hélène Wolff				
Jetons de présence	0	-	0	-
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-

Nom des mandataires sociaux	Montants perçus au titre de 2008 (€)	Bénéficiaire	Montants perçus au titre de 2009 (€)	Bénéficiaire
Jean-Robert Larangé				
Jetons de présence	0	-	0	-
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-
Steeve Maigne				
Jetons de présence	0	-	0	-
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-
Maryvonne Michelet				
Jetons de présence	0	-	0	-
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-
Françoise Paget Bitsch				
Jetons de présence	NA	-	0	-
Autres rémunérations exceptionnelles	NA	-	0	-
TOTAL	292 375		292 000	

* En outre, Gérard Barbot a perçu des jetons de présence au titre de son mandat au sein de La Banque Postale Asset Management (17 000 euros en 2008 et 17 000 euros en 2009).

~ RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ~

Les membres du Conseil de surveillance représentant les salariés ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat au Conseil de surveillance.

L'ensemble des rémunérations brutes (part variable comprise) versées au titre de leur contrat de travail aux membres du Conseil de surveillance représentant les salariés s'est élevé, en 2009, à 295 508 euros.

1.3.2.2 Rémunération des membres du Directoire

Les membres du Directoire ne sont pas liés par un contrat de travail avec La Banque Postale. Ils ne perçoivent donc de sa part aucune autre rémunération que celle versée au titre de leur mandat social. Ils ne perçoivent également aucune rémunération pour les mandats exercés dans les filiales du groupe La Banque Postale.

~ TABLEAU 1: SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES, OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ~

	Exercice 2008 (€)	Exercice 2009 (€)
Patrick Werner		
Rémunérations brutes dues au titre de l'exercice * (détaillées au tableau 2)	498 000	Non connu
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
TOTAL	498 000	Non connu
Philippe Bajou		
Rémunérations brutes dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	401 572	Non connu
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
TOTAL	401 572	Non connu
TOTAL DIRECTOIRE	899 572	Non connu

* Part de la rémunération supportée par La Banque Postale.

~ TABLEAU 2: RÉCAPITULATIF DÉTAILLÉ DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES PERÇUES PAR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE ~

	Exercice 2008 (€)		Exercice 2009 (€)	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Patrick Werner				
Rémunération fixe*	344 000	344 000	344 000	344 000
Rémunération variable annuelle	154 000	144 000	(a)	154 000
Rémunération exceptionnelle (b)	0 (c)	0	0	0
Jetons de présence (d)	0	0	0	0
Avantages en nature**	0	0	0	0
TOTAL	498 000	488 000	Non connu	498 000
Philippe Bajou				
Rémunération fixe	280 000	280 000	280 000	280 000
Rémunération variable annuelle	117 000	112 000	(a)	117 000
Rémunération exceptionnelle (b)	0 (c)	0	0	0
Jetons de présence (d)	0	0	0	0
Avantages en nature**	4 572	4 572	4 572	4 572
TOTAL	401 572	396 572	Non connu	401 572
TOTAL DIRECTOIRE	899 572	884 572	Non connu	899 572

* Part de la rémunération supportée par La Banque Postale.

** Voiture de fonction.

(a) Le montant de la rémunération variable due au titre de l'exercice 2009 sera fixé par le Conseil de surveillance de La Banque Postale prévu le 10 mars 2010. Le montant total dû au titre de l'exercice 2009 n'est donc pas connu à la date de publication du présent rapport financier.

(b) Part variable à long terme à trois ans (1^{re} période 2006/2008; 2^e période 2009/2011).

(c) Au titre de la 1^{re} période, les indicateurs définis pour déclencher le versement de cette part variable n'ont pas été atteints.

(d) Les membres du Directoire ne touchent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du groupe La Banque Postale.

La rémunération fixe des membres du Directoire au titre de leur mandat est déterminée par le Conseil de surveillance sur proposition du Comité de nomination-rémunération, en fonction d'une analyse de benchmark des rémunérations de Responsables des activités de banque de détail en France issue d'un panel d'établissements de crédit.

Cette rémunération fixe annuelle peut être majorée d'une part variable annuelle plafonnée, dont les modalités de calcul n'ont pas été modifiées en 2009. Les membres du Directoire sont en outre susceptibles de bénéficier d'une part variable à long terme à trois ans.

Les membres du Directoire bénéficient par ailleurs d'une affiliation à un régime de couverture des frais de santé et de prévoyance.

~ AVANTAGES ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE LEURS FONCTIONS ~

Les membres du Directoire sont éligibles à une indemnité de départ en cas de cessation de leur mandat. Cette indemnité a été revue à la suite des recommandations de l'Afep/Medef d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Ainsi, le Conseil de surveillance du 11 mars 2009 a décidé :

- qu'une indemnité sera versée en raison de la cessation du mandat social, sauf faute grave ou lourde et sauf déficience affectant gravement la situation financière de la société dans les cas suivants :
 - révocation en cours de mandat,
 - changement de contrôle ou de stratégie entraînant une sortie définitive du groupe La Poste,

- que le montant maximal de cette indemnité sera limité à deux fois la moyenne annuelle des sommes perçues au titre de rémunération au cours des trois derniers exercices clos.
- que le versement de l'indemnité sera subordonné à la réalisation des conditions de performance suivantes :
 - valorisation de la société supérieure aux fonds propres,
 - taux de réalisation des objectifs annuels égal ou supérieur à 80 % pour deux des trois derniers exercices clos.
 L'indemnité de départ sera due dans sa totalité si les deux conditions sont remplies. Elle sera réduite de 50 % si, la première condition étant atteinte, le taux de réalisation des objectifs est compris entre 50 % inclus et 80 % exclu.
- qu'en cas de non renouvellement du mandat social, la décision de verser une indemnité sera laissée au Conseil de surveillance après avis du Comité de nomination-rémunération. Cette indemnité sera fixée dans le respect des règles et conditions de performance précédemment définies ;
- qu'en cas de réintégration dans la fonction publique dans les deux ans suivant la date du départ contraint du mandataire social, le montant de l'indemnité sera réduit à due concurrence de la rémunération annuelle perçue (primes comprises) correspondant au grade de réintégration dans la fonction publique.

~ ENGAGEMENTS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE MIS EN PLACE AU BÉNÉFICE DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ~

À la date du 31 décembre 2009, aucun engagement de retraite complémentaire n'a été mis en place par La Banque Postale au profit des membres du Directoire.

1.3.2.3 Rémunération des membres du Comité exécutif

L'ensemble des rémunérations brutes (part variable comprise) versées au titre de leur contrat de travail aux membres du Comité exécutif s'est élevé, en 2009, à 3 487 901 euros.

Aucune autre rémunération n'est versée aux membres du Comité exécutif. Par ailleurs, ils ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe.

Les membres du Comité exécutif bénéficient d'indemnités conventionnelles de fin de carrière, évaluées globalement à 450 000 euros.

1.3.2.4 Rémunération des professionnels de marché et dirigeants

Le Comité de nomination-rémunération du 16 décembre 2009, en application de l'arrêté du 3 novembre 2009 relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, modifiant le règlement n° 97-02 du 21 février 1997 relatif au contrôle interne, a préparé les travaux du premier Conseil de surveillance de 2010, qui devra se prononcer, bien que La Banque Postale n'exerce pas une activité de Banque de financements et d'investissements (BFI), sur la politique de rémunération des professionnels de marché proposée par le Directoire.

Il a ainsi exprimé un avis positif sur la politique de rémunération de La Banque Postale, qui a mis en place un encadrement global des rémunérations variables des dirigeants et des salariés professionnels de marché de la Banque dans le but de ne pas obérer sa capacité à générer des fonds propres et de ne pas influencer négativement sur sa liquidité.

Cet encadrement repose sur la satisfaction cumulée des deux critères suivants :

- le montant total des rémunérations variables ne peut dépasser 30 % des rémunérations fixes ;
- le montant total des rémunérations variables doit être inférieur à 5 % du résultat brut d'exploitation consolidé de la Banque.

L'encadrement des rémunérations variables des professionnels de marché et de l'organe exécutif a fait l'objet d'une analyse circonstanciée qui a intégré les spécificités de La Banque Postale (actionnariat, niveau des rémunérations fixes et variables, notamment). À la suite de cette analyse, le Comité de nomination-rémunération a proposé au Conseil de surveillance :

- que la rémunération variable de l'organe exécutif versée au titre d'un exercice ne peut excéder 100 % de la rémunération fixe ; au-delà, elle est étalée sur trois ans ;
- que la rémunération variable des professionnels de marché au titre d'un exercice ne peut excéder 50 % de la rémunération fixe ; au-delà, elle est étalée sur trois ans ;

Enfin, le Comité s'est assuré de l'existence d'un dispositif de contrôle de l'application de cette politique qui s'appuie, d'une part, sur la Direction des ressources humaines, notamment en charge de l'établissement d'un rapport détaillé qui est transmis aux Responsables du contrôle permanent et périodique et, d'autre part, sur la Direction des risques et la Direction de la conformité.



2. RAPPORT DE GESTION

2.1 ENVIRONNEMENT ET FAITS MARQUANTS	80
2.1.1 Actualité de l'activité de Banque de détail	81
2.1.2 Actualité dans les filiales	83
2.2 LE GROUPE LA BANQUE POSTALE EN 2009	84
2.2.1 Présentation des activités du Groupe	84
2.2.2 Les résultats 2009	85
2.2.3 Les notations	85
2.3 GOUVERNANCE	86
2.3.1 Directoire	86
2.3.2 Comités internes du Directoire	87
2.4 RELATIONS AVEC L'ACTIONNAIRE	88
2.5 INFORMATION SUR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	88
2.6 GESTION DES RISQUES	89
2.6.1 La lutte contre les risques de non-conformité	89
2.6.2 Les risques liés à la gestion financière	92
2.6.2.1 Les facteurs structurels de risques	92
2.6.2.2 Les risques de marché et de contrepartie	94
2.6.2.3 Les risques de liquidité	94
2.6.3 Les risques de crédit	94
2.6.3.1 Périmètre d'intervention	94
2.6.3.2 Politique de gestion du risque de crédit	94
2.6.4 Les risques opérationnels	95
2.6.4.1 Gouvernance de la maîtrise des risques opérationnels	95
2.6.4.2 Règles de gestion des risques opérationnels	95
2.6.4.3 Règles de gestion du niveau de sécurité des systèmes d'information	96
2.6.4.4 Règles de gestion des plans de continuité d'activité	97
2.6.5 Couvertures et assurances	98
2.7 ÉLÉMENTS COMPTABLES	99
2.7.1 Résultats de la Banque de détail	100
2.7.2 Résultats de la gestion d'actifs	103
2.7.3 Résultats de l'activité d'assurance	104
2.7.4 Information LME – délais de règlement des fournisseurs	104
2.7.5 Bilan consolidé	104
2.7.6 Ratios prudentiels	105

2.1 ENVIRONNEMENT ET FAITS MARQUANTS

~ AMORCE DE REPRISE APRÈS

UNE RÉCESSION TRÈS SÉVÈRE ~

Après une récession quasi mondiale fin 2008-début 2009, et particulièrement sévère dans les pays développés, épice de la crise financière, une reprise s'est amorcée. Le rebond de l'activité, d'abord observé dans les pays émergents d'Asie, s'est étendu en cours d'année à la majorité des régions du monde. Cette reprise est largement due aux interventions massives des gouvernements et des banques centrales pour relancer les économies et sauvegarder les systèmes financiers. Le risque d'enlisement dans une dépression comme celle des années trente a ainsi été écarté, mais au prix d'une très forte dégradation des finances publiques. Par ailleurs, le ressaut de l'activité a été bien plus faible dans le monde développé que dans les économies émergentes telles que la Chine, l'Inde et le Brésil, bien moins atteintes par la crise financière. Dans ces derniers pays, le rebond a été vif, porté par les mesures publiques de soutien mais aussi par la réactivation rapide de la demande privée. Dans les pays développés en revanche, la production n'a récupéré qu'une faible partie de la perte due à la récession. Au total, le PIB a reculé en 2009 d'environ 3,5 % (en moyenne annuelle) dans l'ensemble de l'OCDE et de 4 % dans la zone euro. En France le recul a été plus limité (-2 % environ), grâce notamment à une plus grande résistance de la consommation.

~ LA CRISE FINANCIÈRE N'EST PAS FINIE

MAIS ELLE A PERDU EN INTENSITÉ ~

La crise financière n'est pas finie comme l'ont rappelé en fin d'année le moratoire de Dubaï sur sa lourde dette et la dégradation de la notation de la dette grecque. Mais plusieurs indicateurs de stress financier (primes de risque et d'illiquidité, volatilités des cours) ont perdu en intensité. Les taux des crédits bancaires et des emprunts obligataires des entreprises ont reflué dans la plupart des pays. Si les opérations de titrisation peinent à redémarrer, la majorité des marchés financiers, grippés à l'automne 2008 après la faillite de la banque Lehman Brothers, a retrouvé peu à peu un fonctionnement plus normal. Certes, bon nombre de banques ont été encore confrontées à des pertes sur actifs « toxiques » et aux défauts de crédit dus à la récession et aux excès d'endettement d'avant crise. Mais la solvabilité du secteur bancaire s'est globalement améliorée grâce aux soutiens publics, aux augmentations de capital et aux restructurations en cours dans les banques. En conséquence, le resserrement de l'accès au crédit a cessé de s'accroître fin 2009 dans un grand nombre de pays et le volume des nouveaux crédits aux ménages s'est un peu redressé en zone euro et en France.

~ LES PRIX À LA CONSOMMATION

ONT TEMPORAIREMENT BAISSÉ ~

Les prix à la consommation ont connu une évolution heurtée, et symétrique en quelque sorte de celle de l'année 2008.

Suite à la chute du cours du baril à l'automne 2008 et à la détente très marquée des prix des produits alimentaires, la variation sur un an des prix à la consommation est devenue négative dans les pays développés, touchant un point bas à l'été (-0,7 % en juillet en France). Hors alimentation et énergie, la variation des prix est restée positive mais elle a décliné, sous l'effet de la récession qui freine les salaires et qui rogne les marges des producteurs et distributeurs. Cependant, les prix des produits de base, dont le pétrole, ont rebondi en 2009 avec la réactivation des économies émergentes. En conséquence, les prix à la consommation ont connu en fin d'année une remontée limitée (+0,9 % sur un an en France en décembre). En moyenne annuelle, l'inflation a été quasi nulle en France (+0,1 %), apportant un soutien bienvenu au pouvoir d'achat des ménages.

~ LES BANQUES CENTRALES SONT

RESTÉES MOBILISÉES FACE À LA CRISE ~

Les grandes banques centrales ont soit maintenu leurs taux directeurs à zéro ou presque (la Réserve Fédérale, la Banque du Japon), soit procédé à une ultime baisse (la BCE, à 1 % en mai 2009). Simultanément, elles ont poursuivi leurs opérations exceptionnelles de soutien au crédit et à la liquidité des banques et des marchés. En conséquence, les taux courts de marché ont reculé, tirant vers le bas ceux des crédits bancaires et des placements à court terme. Sur le marché interbancaire de la zone euro, l'Eonia et l'Euribor à 3 mois sont tombés à des niveaux extrêmement faibles, en raison de l'abondance des liquidités disponibles.

~ VIF REBOND DES MARCHÉS ACTIONS,

REMONTÉE TRANSITOIRE DES TAUX

À LONG TERME ~

Après une nouvelle chute en début d'année, les marchés actions ont entamé dès la mi-mars 2009 un vif rebond, déclenché par les tout premiers signes d'accalmie de la crise. Ce rebond des cours s'est poursuivi jusqu'en fin d'année, en se modérant. Il a été conforté par les résultats des entreprises cotées, plutôt meilleurs que prévu au regard de la récession. Au total, les grands indices boursiers ont regagné autour de 20 % sur l'année (+19 % pour le Dow Jones, +22 % pour le CAC 40, +21 % pour l'Euro Stoxx 50). Ce rebond s'est d'abord accompagné d'une remontée des taux à long terme sur les emprunts d'État, pour deux raisons : le reflux de l'aversion au risque sur les marchés, et la forte dégradation des finances publiques qu'ont provoqué la récession et les mesures de relance. Mais les taux longs ont ensuite fléchi au 2^e semestre, du moins pour les États les mieux notés, à cause principalement de l'abondance des liquidités apportées par les banques centrales et réinvesties pour partie en emprunts d'État. Le taux de l'OAT à 10 ans est ainsi retombé à 3,5 % en fin d'année, au même niveau que fin 2008.

~ MARCHÉS DE L'ÉPARGNE ET DU CRÉDIT EN FRANCE : RÉORIENTATION DES PLACEMENTS AUX DÉPENS DE L'ÉPARGNE LIQUIDE, COUP D'ARRÊT À LA BAISSÉ DES CRÉDITS ~

Le flux de placements financiers des Français s'est assez bien tenu en 2009, à environ 110 milliards d'euros (en y incluant les intérêts capitalisés réinvestis), soit 8,5 % du revenu après impôts. Il a été soutenu par la hausse du taux d'épargne : épargne de précaution face à la crise, épargne « involontaire » due au gain inattendu de pouvoir d'achat apporté par le recul transitoire des prix. Il a aussi profité de la contraction des investissements des ménages en logements neufs. *A contrario*, les placements financiers issus du produit des ventes de logements anciens ont encore baissé à cause du nouveau recul en 2009 des transactions immobilières. Évolution majeure, la structure du flux de placements a été bouleversée l'an dernier par rapport à 2008. La part de l'épargne liquide ou quasi liquide (livrets d'épargne, comptes à terme, OPCVM monétaires) s'est effondrée, après avoir atteint un sommet en 2008 à cause de l'aversion au risque et des taux courts très élevés. Les comptes à terme et les OPCVM monétaires ont souffert de sorties massives dues à la chute de leurs rendements. Si le Livret A a profité en début d'année de la généralisation de sa distribution, il a ensuite subi des retraits avec les baisses successives du taux, tombé de 4 % en août 2008 à 1,25 % en août 2009. En outre, les versements nets sur les autres livrets ont glissé dans le rouge. *A contrario*, les flux sur l'épargne à moyen-long terme se sont vivement redressés. Les supports en euros des contrats d'assurance-vie ont retrouvé la faveur des épargnants grâce à un rebond de leur rendement relatif par rapport à l'épargne liquide, et les supports en unités de compte ont bénéficié de la reprise boursière à partir de la mi-mars. Pour la même raison, les OPCVM non monétaires et les actions

cotées ont engrangé un flux net positif. Par ailleurs, après avoir subi de fortes sorties de capitaux depuis fin 2005, le PEL n'a connu l'an dernier qu'une très faible décollecte : ce placement est redevenu plus attractif pour l'épargnant car son taux est resté inchangé (à 3,5 % prime d'État incluse) ; en outre, les banques ont remis en avant le PEL auprès de leurs clients pour renforcer leurs ressources de bilan. À noter enfin qu'une seule composante des placements liquides a progressé en flux l'an dernier : les dépôts à vue. Les ménages ont négligé d'optimiser la gestion de leurs encaisses en raison du niveau très bas des taux courts et de l'inflation.

Sur le marché du crédit, la chute des **crédits nouveaux à l'habitat** de fin 2008-début 2009 a fait place à un rebond à partir du printemps. Encore fragile, cette reprise a été permise, du côté de l'offre de prêts, par la nette amélioration des conditions du refinancement bancaire et, du côté de la demande, par la baisse des taux d'intérêt et les mesures de soutien au logement (avantage fiscal dit Scellier en faveur du logement locatif, doublement du plafond du prêt à taux zéro...). Cependant, sur l'ensemble de l'année, le montant des nouveaux crédits immobiliers aux ménages a encore subi un recul de près de 20 %. Depuis son point haut de 2006, ce montant a chuté de 35 %, mais après avoir quintuplé depuis le milieu des années quatre-vingt-dix.

La récession et la crise financière ont entraîné fin 2008-début 2009 un recul **des crédits à la consommation**, particulièrement accusé pour les établissements spécialisés sur ce marché. Un redressement a ensuite eu lieu, grâce à la baisse des taux du crédit et au rebond des immatriculations de voitures (primes à la casse, bonus écologique). Au total, le montant cumulé sur douze mois des crédits à la consommation (hors découverts) n'a que légèrement décliné en 2009.

2.1.1 Actualité de l'activité de Banque de détail

~ ACTIVITÉS ~

Après une forte progression des encours des produits d'épargne réglementée observée en 2008 lors des périodes les plus intenses de la crise et dans un contexte de taux favorable, l'année 2009 a été ponctuée par une stabilisation des encours de PEL et de CEL, et par une réduction de la collecte sur les produits court terme (Livret A notamment).

La Banque Postale a pour la première fois comptabilisé à son bilan au 1^{er} janvier 2009 les encours du livret A. Elle a choisi en 2009 de recentraliser ces encours à la Caisse des dépôts, de même que pour les encours du Livret de développement durable, antérieurement employés sous la forme de prêts à OSEO, à BNP Paribas ou auprès des Banques Populaires. Ce choix était motivé par l'absence d'un agrément pour La Banque Postale lui permettant d'accorder des crédits aux entreprises.

La campagne de prévention de la banalisation de la distribution du Livret A, lancée en août 2008 et destinée à fidéliser les clients ou à en conquérir de nouveaux, a porté ses fruits en 2009. Au cours de l'année, La Banque Postale a enregistré un nombre limité de transferts de livrets. Au 1^{er} janvier 2009 est intervenu le transfert des dépôts du Livret A reçus au 31 décembre 2008 de la Caisse nationale d'épargne, augmentant le bilan de La Banque Postale au 1^{er} janvier de plus de 59 milliards d'euros.

L'activité de l'année 2009 a également été marquée comme en 2008 par le dynamisme de l'activité de crédit immobilier, dont les encours moyens continuent de progresser de près de 4,3 milliards d'euros, contre une hausse de 3,5 milliards d'euros l'année précédente. Ce mouvement se fait au détriment des actifs de marché, et en particulier du portefeuille d'investissements dont les encours reculent à nouveau en 2009 de plus de 3 milliards d'euros. Le recul était de 2,7 milliards d'euros entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008.

En matière de positionnement de l'offre, plusieurs enquêtes réalisées par des journaux spécialisés ont confirmé en 2009 le positionnement de La Banque Postale en matière de tarifs et de qualité des produits offerts à la clientèle. À ce titre, La Banque Postale apparaît régulièrement comme la banque à réseau la moins chère pour les clientèles modestes et fragiles (« Le Monde Argent », février 2009). Elle apparaît également compétitive sur ses offres de crédit immobilier, et se place en septembre à la seconde place du classement des meilleurs établissements financiers établi par la revue « Le Revenu ». Dans son édition du 15 décembre 2009, « La Tribune » publie les résultats d'une étude sur les tarifs des banques qui seront appliqués au 1^{er} janvier 2010, et place La Banque Postale en tête du classement des banques nationales à réseau physique.

La croissance des encours de crédit s'est réalisée sans dérive défavorable de l'exposition au risque de crédit de la Banque. Le coût du risque progresse de façon proportionnelle à l'accroissement des encours de crédit (hors effet « Lehman » observé ponctuellement en 2008).

La qualité du portefeuille d'instruments financiers de la Banque lui a permis de traverser l'année sans incident en matière de gestion. Une dépréciation durable de 4 millions d'euros a été enregistrée au 31 décembre 2009, sous l'effet mécanique de précisions apportées aux règles de dépréciation par l'IFRIC, et traduites dans les règles comptables de la Banque.

La Banque Postale n'a pas eu recours en 2009 aux amendements IAS 39 de l'IASB d'octobre 2008 relatifs au reclassement d'actifs financiers. Le portefeuille d'instruments financiers reclassés au 1^{er} juillet 2008 de la catégorie « disponible à la vente » à la catégorie « prêts et créances » s'est réduit significativement sous l'effet de cessions et d'arrivées à échéance de titres.

~ NOUVELLES OFFRES ~

L'année 2009 a été marquée par de multiples réalisations visant à renforcer la proximité avec les clients, et à mieux répondre aux attentes exprimées.

Ainsi, La Banque Postale a lancé en mai une nouvelle offre d'entrée en relation, afin de compléter la gestion de la relation qu'elle construit depuis plusieurs années avec ses clients. Il s'agit de permettre à chaque client ou futur client de choisir en transparence sa façon de vivre la banque. Cette nouvelle offre d'entrée en relation repose sur :

- l'accueil et la prise en charge de tous les clients qui viennent ouvrir un compte de dépôt à La Banque Postale ;
- la construction du mode relationnel qui convient le mieux à chacun ;
- l'explication du mode d'emploi de La Banque Postale.

En parallèle, des améliorations et des innovations ont été apportées en 2009 en matière de banque à distance, via Internet sur le site de La Banque Postale, ou via des services spécifiques

accessibles par la téléphonie mobile. Ces canaux complètent les autres moyens d'accès des clients à la Banque, par le réseau des Bureaux de poste, par les livres-services bancaires, ou par la relation à distance par téléphone.

En fin d'année 2009, EasyBourse, le portail d'information financière filiale de La Banque Postale, est devenu le courtier en ligne de la Banque. EasyBourse complète le service de bourse en ligne existant sur le portail labanquepostale.fr. Cette offre est proposée aux clients de La Banque Postale ainsi qu'aux prospects souhaitant gérer de façon autonome leur épargne boursière. Avec cette nouvelle offre, EasyBourse propose une gamme étendue de services de bourse en ligne en donnant accès aux bourses étrangères, à une large sélection d'OPCVM en architecture ouverte, au Service de règlement différé et à sa prorogation, ainsi qu'à de nombreux instruments financiers (*warrants*, *trackers*, certificats).

En matière de nouvelles offres, La Banque Postale a choisi également de s'engager fortement en 2009 pour soutenir les auto-entrepreneurs. Cet engagement s'est traduit début février par la signature d'un protocole de partenariat pour soutenir activement les futurs créateurs d'entreprises et développer une offre de produits et de services bancaires et d'assurance adaptée à leurs besoins. Cette nouvelle offre a été lancée en mars.

La fin de l'année a été marquée par le lancement, sur des zones pilotes, de la commercialisation des premiers crédits à la consommation. Ces offres sont amenées à s'étendre au niveau national au premier trimestre 2010.

Enfin, le groupe La Banque Postale a par ailleurs été primé à plusieurs reprises au cours de l'année 2009 :

- pour la gestion collective, à travers sa filiale La Banque Postale Asset Management (LBPAM). À ce titre, la gestion de LBPAM a été récompensée :
 - par trois Labels Performance obtenus en mars (« Mieux vivre votre argent »),
 - par trois prix décernés fin mai par le magazine « Le Revenu »,
 - par la Corbeille d'Or « Mieux vivre votre argent » en septembre 2009.
- pour l'innovation de ses produits, tels que le contrat Cachemire, lancé fin 2008, et qui a reçu en mars 2009 le Grand Prix de l'innovation du magazine « Le Revenu » ;
- pour ses offres en matière de prévoyance à travers sa filiale La Banque Postale Prévoyance.

~ ORGANISATION ~

Afin de mieux suivre ses clients et de poursuivre ainsi sa dynamique de développement, La Banque Postale a continué d'adapter son organisation en 2009.

En mars 2009, La Banque Postale fait évoluer son dispositif de relation multicanal afin de faciliter l'accès par téléphone de ses clients. Le Centre national de mise en relation est ainsi créé, avec pour principaux objectifs :

- **l'accueil** (prise en charge des appels des clients et des prospects);
- **l'information** (renseignements simples sur les produits et services de La Banque Postale);
- **le commercial** (opérations de prospection, prises de rendez-vous...);
- **l'assistance technique pour la banque à distance**, par téléphone et/ou par e-mail.

En avril, après la mise en place de la Direction commerciale bancaire et de la Direction des entreprises, collectivités et associations le 1^{er} janvier 2008, la Direction des opérations bancaires devient la Direction des opérations à partir du 1^{er} avril 2009, et s'organise autour de quatre directions opérationnelles :

- **une Direction métier**, responsable des métiers de back-office dans les Centres financiers et les Centres nationaux avec une priorité : la qualité de service et l'efficacité;

- **une Direction développement et relation client**, responsable des métiers de front-office et middle-office dans les centres financiers et les autres plate-formes, avec une priorité, la relation client et le développement commercial;
- **une Direction organisation et projets**, responsable des projets transversaux, du référentiel des processus et de la maîtrise de la documentation professionnelle de la Direction des opérations;
- **une Direction du pilotage des Centres financiers**, qui constitue le pivot d'une relation étroite avec les Centres financiers.

La Direction de la qualité, des processus et des procédures est scindée en deux parties : la Direction de la qualité rejoint la Direction de la stratégie, et la Direction des processus et procédures rejoint la Direction des opérations, qui prend également sous sa responsabilité les grands projets métiers stratégiques pour la banque de détail.

La Direction marketing, quant à elle, se recentre sur la maîtrise de l'offre, les marchés de la Banque, la promotion des produits et l'organisation de la distribution.

Comme en 2008, le dispositif conventionnel entre La Banque Postale et La Poste a été maintenu.

2.1.2 Actualité dans les filiales

~ NOUVELLES FILIALES ET PRISES DE PARTICIPATION ~

Au cours du mois d'août 2009, La Banque Postale et les principaux actionnaires de Tocqueville Finance ont annoncé leur décision d'entrer en discussions exclusives en vue d'une cession de la majorité du capital de Tocqueville Finance à La Banque Postale. La Banque Postale et les actionnaires de Tocqueville Finance ont conclu en octobre 2009 des accords définitifs devant conduire à une cession à La Banque Postale de la majorité du capital (70 %) de Tocqueville Finance. La transaction a été menée à terme en 2009, et était effective à la fin de l'année.

~ PARTENARIATS ~

À l'issue d'un processus détaillé reposant sur une analyse multicritère industrielle, financière et juridique, La Banque Postale, lors de son Conseil de surveillance du 11 mars 2009, a décidé d'entrer en négociation exclusive avec Groupama pour créer une coentreprise spécialisée dans l'assurance de dommages, dont La Banque Postale sera l'actionnaire majoritaire.

La conclusion des accords entre La Banque Postale et Société Générale relatifs à une offre de crédit à la consommation s'est matérialisée en avril 2009 par la création de La Banque Postale Financement, dont le capital est in fine détenu à 65 % par SF2, et par le groupe Société Générale pour la part complémentaire.

En mai, La Banque Postale et La Mutuelle générale ont annoncé leur décision d'entrer en discussions exclusives en vue de conclure un partenariat dans le domaine de l'assurance santé. Ce partenariat s'articule autour d'une filiale commune détenue majoritairement par La Banque Postale et qui bénéficierait du savoir-faire reconnu de La Mutuelle générale pour développer une offre d'un haut niveau de qualité et à destination du plus grand nombre. SF2 a pris le contrôle à hauteur de 68 % du capital de la société Efrimo qui a vocation à accueillir la future structure détenue jusqu'alors à 100 % par La Banque Postale en souscrivant à une augmentation de capital réservée.

2.2 LE GROUPE LA BANQUE POSTALE EN 2009

2.2.1 Présentation des activités du Groupe

Le groupe La Banque Postale est centré sur l'activité de banque de détail en France, principalement sur une clientèle de particuliers. À cette activité s'ajoutent deux pôles complémentaires dans les domaines de l'assurance et de la gestion d'actifs.

~ ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE LA BANQUE DE DÉTAIL ~

Historiquement portée par les activités propres de La Banque Postale, la présence du Groupe dans le domaine de la banque de détail a commencé à s'enrichir fin 2009 de l'activité de la filiale La Banque Postale Financement, spécialisée dans le crédit à la consommation. Cette nouvelle activité complète les domaines sur lesquels La Banque Postale était déjà présente : monétique, moyens de paiement, offre de produits d'épargne, distribution de crédit.

La Banque Postale s'appuie notamment, pour mener ces activités, sur du personnel de La Poste dont la Banque supporte le coût complet :

- personnel en charge du conseil et de l'animation commerciale, situé principalement dans les Bureaux de poste ;
- personnel du guichet pour la partie bancaire de son activité ;
- personnel des Centres financiers et des Centres nationaux, responsable du traitement back-office des opérations des clients ;
- personnel de la Direction de l'informatique des Services financiers.

La distribution des nouvelles offres en matière de crédit à la consommation, démarrée fin 2009 sur deux zones pilotes, est assurée par les Bureaux de poste, en relation avec la filiale.

La Banque Postale a commencé à développer en 2008 un nouveau domaine d'activité orienté vers les entreprises, les collectivités et les associations. Le développement de ce pôle d'activité s'est poursuivi en 2009, à la fois sur l'offre de produits et de services, et sur les canaux d'accès.

~ ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE L'ASSURANCE ~

Se retrouvent dans ce pôle les activités de prévoyance, mises en place à partir de 1998 dans le cadre d'une société détenue en commun avec CNP Assurances. Cette société, baptisée depuis La Banque Postale Prévoyance, propose des produits d'assurance décès, de santé...

Dans ce pôle figurent également les activités de courtage exercées par la société Sogerco ; celle-ci intervient notamment dans l'assurance des moyens de paiement, avec le produit Alliatys par exemple, et s'est particulièrement signalée par sa participation à la conception et à la mise en place de « l'assurance des postiers ».

Le pôle abrite la détention du Groupe dans le capital de CNP Assurances.

Enfin, il intègre dans son périmètre la nouvelle coentreprise (La Banque Postale Assurances IARD) créée avec Groupama dans le cadre d'un partenariat signé le 12 octobre 2009, en vue de présenter aux clients de la Banque une offre couvrant les besoins essentiels en matière d'assurance de dommages, distribuée par l'ensemble des canaux accessibles à la clientèle.

~ ACTIVITÉS DANS LA GESTION D'ACTIFS ~

L'actualité du Pôle gestion d'actifs de La Banque Postale est marquée fin 2009 par l'acquisition de la majorité du capital de Tocqueville Finance. Cette acquisition permet à La Banque Postale de capitaliser sur l'expertise de Tocqueville Finance, et d'étendre son offre à destination d'une clientèle nouvelle.

Le Pôle de gestion d'actifs de La Banque Postale porte toujours, à travers La Banque Postale Asset Management et ses filiales, l'activité de création et de gestion des OPCVM commercialisés par la banque de détail et intègre également la gestion de produits structurés ainsi qu'une société d'incubation dans des sociétés de gestion innovantes et/ou spécialisées ; l'objectif étant de permettre aux clients de La Banque Postale d'investir dans des supports bénéficiant de ces savoir-faire.

Le Pôle gestion d'actifs comprend également une activité de *private equity* ainsi que la gestion de supports immobiliers des clients de La Banque Postale (SCPI, OPCI...) permettant de leur offrir un large spectre d'investissements.

2.2.2 Les résultats 2009

Les effets de la crise financière se sont progressivement atténués pour La Banque Postale au cours de l'année 2009, La Banque Postale tirant bénéfice de sa politique de gestion prudente en matière de gestion financière, et dynamique vis-à-vis de ses offres de produits et de services à la clientèle.

Au cours de l'année 2009, La Banque Postale a continué à promouvoir son offre de crédits immobiliers. Malgré la crise financière, elle n'a pas eu à modifier les conditions d'octroi de crédit qui étaient restées prudentes. Les encours continuent, comme en 2008, à progresser de façon très significative (8 milliards d'euros de crédit mis en force en 2009, permettant aux encours de prêts immobiliers de franchir le seuil des 30 milliards d'euros).

La collecte en matière d'épargne a marqué le pas en 2009. Les effets de la banalisation de la distribution du Livret A ont été mesurés, le nombre de transferts de livrets restant modéré sur l'année. En revanche, la baisse importante des taux de rémunération des produits d'épargne réglementée a réduit fortement l'attractivité de ces supports de placement. Les encours des produits d'épargne logement sont globalement stables en 2009 après avoir fortement reculé en 2008.

Des reports importants ont été observés vers les supports d'assurance vie, ainsi que vers la gestion sous mandat, dont les encours progressent fortement en 2009.

Le nombre de clients actifs continue à progresser pour atteindre près de 9,9 millions de clients fin 2009 (contre 9,5 millions fin 2008), résultat des efforts réalisés par La Banque Postale pour faciliter la relation avec ses clients. Dans ce domaine, l'année 2009 aura été marquée par le lancement d'une nouvelle offre d'entrée en relation, accompagnée du renforcement du dispositif multicanal afin d'être accessible en tout lieu, et à tout moment.

La gestion des actifs financiers a connu des effets contrastés en raison de l'évolution des marchés au cours de la période. Les mouvements de décre de taux d'intérêt ont modéré le rendement des investissements nouveaux, atténuant leur contribution au produit net bancaire dégagé par les placements financiers. La progression des encours de crédit immobilier a eu comme contrepartie la contraction du portefeuille de titres détenus à maturité (HTM), et donc des produits attachés

à ces instruments. Enfin, après un point bas sur les indices boursiers en mars, les marchés se sont fortement redressés au cours du second trimestre, et ont continué à performer sur la seconde partie de l'année.

Les résultats 2009 de La Banque Postale se caractérisent par une croissance du PNB (produit net bancaire) de 204 millions d'euros, soit une hausse de 4,2 % par rapport à 2008. Après correction de la variation de la provision épargne logement, la neutralisation des effets de changement de la formule de rémunération du Livret A, et la prise en compte des dépréciations durables ou significatives, le PNB progresse de 4,0 %.

Les charges d'exploitation, pour leur part, reculent de 73 millions d'euros (- 1,6 %) sous différents effets. Les frais de personnel progressent en raison de l'accroissement des effectifs de la Banque, liés notamment à la préparation et au lancement des nouveaux partenariats dans les domaines du crédit à la consommation ou de l'assurance de dommages. En revanche, les charges liées aux conventions de services reculent très significativement pour le guichet et les back-offices bancaires en raison des travaux d'optimisation des processus, et pour les Conseillers clientèle notamment sous les effets de l'optimisation de l'organisation du réseau. Les investissements informatiques progressent du fait de l'augmentation du plan de charge des métiers, et des dépenses informatiques engendrées par les grands projets métier, ainsi que par les partenariats.

Au total, le résultat brut d'exploitation s'établit à 676 millions d'euros, en hausse de 276 millions d'euros par rapport à 2008. Le coût du risque est en baisse importante de 60,8 millions d'euros, en raison d'un effet de base induit par les effets des provisions constituées en 2008 suite à la faillite de la banque Lehman Brothers à hauteur de 78 millions d'euros. Hors cet effet, le coût du risque évolue de façon linéaire avec la croissance des crédits accordés à la clientèle, sans mettre en évidence une dérive significative du taux d'encours à risque de la Banque.

Le coefficient d'exploitation s'améliore à 86,6 % contre 91,8 % en 2008.

La quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence progresse de 55,2 millions d'euros, sous l'effet du redressement des résultats de CNP Assurances. Le résultat net annuel part du Groupe s'établit à 587,6 millions d'euros.

2.2.3 Les notations

Au cours du mois d'avril 2008, l'agence Fitch avait procédé à l'alignement de la notation de La Banque Postale sur celle donnée par l'agence Standard & Poor's à La Poste. À cette occasion, La Banque Postale a été notée AA-. Cette note n'a pas évolué en 2009.

Le 21 janvier 2009, simultanément à un ajustement de la notation du groupe La Poste, Standard & Poor's a abaissé la notation long terme de La Banque Postale. Elle est passée de AA- à A+. À cette occasion, la note court terme de La Banque Postale est passée de A1+ à A1, ceci malgré la très forte liquidité de La Banque Postale.

2.3 GOUVERNANCE

2.3.1 Directoire

La Banque Postale est une société à Directoire et Conseil de surveillance.

La Direction générale de la société est assurée par le Directoire qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts, notamment dans son article 25, au Conseil de surveillance et à l'Assemblée des actionnaires.

Le Directoire est composé de deux membres :

- Patrick Werner qui en est le Président ;
- et Philippe Bajou.

Les deux membres du Directoire ont la qualité de dirigeant responsable visée à l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier.

Comme l'avait autorisé le Conseil de surveillance, les membres du Directoire ont réparti entre eux les tâches de direction. Ils ont par ailleurs fixé les montants au-delà desquels certains actes engageant la société devront être autorisés préalablement par le Directoire sous peine d'engager la responsabilité de son auteur vis-à-vis de la société et de ses actionnaires.

FORMATION ET EXPÉRIENCE DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Président du Directoire

Patrick Werner
(59 ans)

Diplômé de l'IEP Paris, ancien élève de l'ENA, Inspecteur des Finances

- Inspection des Finances de 1976 à 1980.
- Chef du service de l'audit interne de la Caisse des dépôts en 1980, membre du Directoire puis Directeur général de C3D (holding des filiales de la CDC) de 1983 à 1991.
- Directeur général du groupe d'assurances Victoire de 1991 à 1995.
- Délégué général en 1996 puis Vice-président délégué général en 1997 de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA).
- Directeur général délégué du groupe La Poste et membre du Comité exécutif en 1999.
- Depuis 2006, Président du Directoire de La Banque Postale.

Membre du Directoire

Philippe Bajou
(51 ans)

Diplômé de l'ENSPTT, licence en électronique (Paris XI)

- Carrière au sein du groupe La Poste depuis 1982, chargé de mission au ministère des Postes et Télécommunications auprès du Directeur des affaires communes en 1989, puis diverses fonctions au sein de la Direction financière de La Poste.
- Directeur des affaires financières et participations de La Poste en 1995, en charge du projet de gestion des fonds des CCP à partir de 1998.
- Directeur général d'Efiposte en 2000.
- Depuis 2006, membre du Directoire de La Banque Postale.

2.3.2 Comités internes du Directoire

La Banque Postale dispose, outre le Comité exécutif et le Comité de direction, de sept comités internes présidés par un membre du Directoire.

Sont membres de ces comités les Responsables des directions concernées par les sujets traités et les Directeurs de pôles (assurance et gestion d'actifs). Les Représentants territoriaux de la Banque (RTB) participent également à certains comités (risques, développement responsable, qualité client, conformité et déontologie). De même, par roulement, les Directeurs de Centres financiers participent à certains comités (risques, développement responsable, qualité client).

Un compte-rendu est systématiquement rédigé et proposé au Président pour approbation.

- **Le Comité exécutif** assiste le Directoire dans la définition des orientations stratégiques, la prise de décisions majeures collectives, et leurs déclinaisons opérationnelles. Il élabore le plan stratégique. Il se réunit trois fois par mois et il se constitue occasionnellement en Comité exécutif stratégique pour étudier les modalités de mise en œuvre des décisions stratégiques et assurer le suivi des grands projets.

Au 31 décembre 2009, la composition du Comité exécutif est la suivante :

- Patrick Werner, Président du Directoire ;
- Philippe Bajou, membre du Directoire ;
- Serge Bayard, Directeur de la stratégie ;
- Philippe Blin, Directeur des systèmes d'Information ;
- Yves Brassart, Directeur financier ;
- Yves Caplain, Inspecteur général ;
- Marie Cheval, Directrice des opérations ;
- Bernard Condat, Directeur commercial ;
- Jean-Luc Enguéhard, Directeur du Pôle gestion d'actifs ;
- Sylvie François, Directeur des ressources humaines ;
- Sylvie Lefoll, Directeur de la communication ;
- Marc Levy, Directeur de la conformité ;
- Alain Saubole, Directeur des risques ;
- François Schwerer, Directeur juridique ;
- Pierre-Manuel Sroczynski, Directeur des opérations financières ;
- Didier Vuillaume, Directeur marketing ;
- Danielle Wajsbrodt, Directrice du Pôle assurance.

- **Le Comité de direction** est un lieu d'échanges réciproques d'informations, notamment sur le déploiement, des grandes politiques de la Banque, sur l'avancement des projets, sur le budget et sur les résultats de la Banque. Il fait le point sur les performances de la Banque à l'aide du tableau de bord regroupant les indicateurs clés de suivi de l'activité et il analyse une fois par trimestre la mise en œuvre et les résultats de la politique commerciale de la Banque. Il traite également de la gestion des carrières des cadres supérieurs et des cadres à

haut potentiel. Il se réunit une fois par mois. Au 31 décembre 2009, il se compose de l'ensemble des membres du Comité exécutif auxquels s'ajoutent les six Représentants territoriaux de la Banque (Jean-Paul Barré, Danièle Faivre, Bernard Feissat, Éric Moitié, André Taboni et Jean-Luc Thiebault) ainsi que Philippe Espanol, Directeur des entreprises, collectivités et associations.

- **Le Comité des risques** participe à la définition de la politique de crédit par activités, revoit les risques sensibles, approuve les principaux engagements, suit les risques de marché et opérationnels et valide le dispositif de maîtrise des risques. Il se réunit une fois par mois.
- **Le Comité de conformité et déontologie** veille à la cohérence et à l'efficacité des actions menées au regard des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières. Il veille notamment à l'efficacité du dispositif de lutte contre le blanchiment et le terrorisme, coordonne les activités de contrôle interne, s'assure du respect des règles de déontologie, suit l'actualisation de la liste des personnels « sensibles » et instruit les cas de conflits d'intérêts majeurs. Il se réunit une fois par mois.
- **Le Comité ALM** (Asset Liabilities Management) s'assure de la cohérence des politiques financières et commerciales de la Banque, projette et encadre l'évolution des marges nettes d'intérêts futures, pilote les risques financiers du bilan, en particulier le risque de liquidité, le risque de taux et le risque de crédit/contrepartie. Il se réunit une fois par mois.
- **Le Comité stratégique des systèmes d'information** suit le budget informatique et prépare les arbitrages au sein du portefeuille de projets informatiques en conformité avec le plan stratégique. Il se réunit tous les trimestres.
- **Le Comité marketing et commercial** valide le mix marketing mis en œuvre sur les marchés identifiés comme prioritaires pour le développement du produit net bancaire commercial. Il se réunit une fois par mois.
- **Le Comité qualité client** propose les orientations en matière de politique qualité et suit la satisfaction des clients, la qualité de service qui leur est délivrée, et les bonnes pratiques du secteur. Il lance et suit l'avancement des plans d'action « Qualité ». Il se réunit tous les trimestres.
- **Le Comité développement responsable**, créé fin 2008, a pour missions de définir, prioriser et orienter les chantiers à mener en matière de développement responsable. Il analyse les résultats des chantiers entrepris et promeut leur exploitation au sein des différents métiers de la Banque. Il se réunit tous les trimestres.

2.4 RELATIONS AVEC L'ACTIONNAIRE

En application de l'article 16 de la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005 et de son décret d'application du 30 août 2005, La Poste a transféré à La Banque Postale, avec effet au 31 décembre 2005, l'ensemble des biens, droits et obligations de toute nature liés à ses services financiers, y compris les participations, à l'exception, le cas échéant, de ceux nécessaires aux activités qu'elle exerçait directement. En rémunération de ces apports il lui a été attribué 1 008 333 000 actions de La Banque Postale d'une valeur nominale de 2,16 euros. À la suite de ces opérations, La Poste détient 99,99 % du capital.

L'article 16 susvisé prévoit expressément que La Poste doit détenir la majorité du capital de sa filiale.

La Poste, par ailleurs, s'était engagée dans le traité d'apport à conserver pendant trois ans les actions qu'elle détenait dans la société. À la connaissance de La Banque Postale, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait modifier la participation de La Poste.

Les relations entre La Poste et La Banque Postale sont très étroites. Elles s'exercent tant au travers de la gouvernance et des organes de direction que dans les relations industrielles et commerciales. Ainsi, le Président du Directoire de La Banque Postale est Directeur général délégué de La Poste, chargé des activités

financières. Il est membre du Comité exécutif de La Poste. Au sein du Conseil de surveillance de La Banque Postale, sept membres sont issus du groupe La Poste, le Président de La Poste présidant le Conseil de surveillance. La Poste est également représentée dans les comités du Conseil de surveillance.

La Poste est le prestataire principal de La Banque Postale qui recourt pour la réalisation de son activité aux moyens de La Poste. Différentes conventions ont été, à ce titre et en application de l'article 16 de la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005, conclues entre La Poste et La Banque Postale. Les principales conventions ont été autorisées par le Conseil de surveillance de La Banque Postale, conformément aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce, les membres du Comité exécutif de La Poste ne prenant pas part au vote. Elles sont régulièrement mises à jour en fonction des évolutions constatées et présentées au Conseil de surveillance pour approbation.

Enfin, La Banque Postale est le banquier principal de La Poste.

À côté des relations étroites entretenues avec sa maison mère, La Banque Postale entretient des relations fréquentes avec l'Agence des participations de l'État qui est informée notamment des orientations stratégiques de la Banque.

2.5 INFORMATION SUR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes de La Banque Postale	Date de début du premier mandat	Date d'expiration du mandat
PricewaterhouseCoopers Audit 63 , rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine Représenté par Gérard Hautefeuille et Agnès Husserr Suppléant : Pierre Coll	28 avril 2004	Assemblée générale appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009
Mazars Tour Exaltis 61, rue Henri-Régnauld 92400 Courbevoie Représenté par Guy Isimat-Mirin Suppléant : Anne Veaute	23 mai 2006	Assemblée générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

2.6 GESTION DES RISQUES

La transposition en droit français de la directive européenne a donné lieu à la publication de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit qui sont notamment soumis à la publication d'informations sur la nature, le volume et les méthodes de gestion de leurs risques ainsi que sur l'adéquation de leurs fonds propres.

Une part significative des informations demandées au titre de cet arrêté « Pilier 3 Bâle II » est publiée dans la partie II.6 du rapport de gestion au titre de la gestion des risques, II.7 pour les fonds propres ainsi que dans les états financiers consolidés (paragraphe 2.1, 2.4 et 3.44).

2.6.1 La lutte contre les risques de non-conformité

~ LA CONFORMITÉ ~

Les articles 11 à 11.6 du règlement CRBF n° 97-02 ont transposé en France la fonction de compliance qui devient fonction conformité. Ils sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2006, le jour même de la naissance de La Banque Postale.

La Banque Postale s'est donc dotée dès sa création d'un Comité conformité et déontologie qui s'inscrit dans ses Comités de gouvernance, ainsi que d'une Direction de la conformité dont le Directeur appartient à son Comité exécutif.

• Le Comité de conformité et déontologie

Ce comité mensuel est animé par le Directeur de la conformité et rapporte au Directoire de La Banque Postale.

Il a pour missions de :

- veiller à la cohérence et à l'efficacité des actions menées au regard des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières, notamment en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- coordonner les activités de contrôle interne ;
- valider la politique de déontologie et s'assurer de sa mise en œuvre ;
- examiner les rapports annuels relatifs au contrôle interne ainsi que les rapports du Responsable de la conformité pour les services d'investissement (RCSI).

Ses membres sont : les membres du Directoire, l'Inspecteur général, les Directeurs des opérations bancaires, des risques, le Directeur juridique ainsi que le Directeur du marketing et le Directeur commercial. Deux Représentants territoriaux de la Banque y participent également par roulement semestriel.

• La Direction de la conformité

Elle est rattachée directement au Directoire de la Banque. Ses missions sont :

- la maîtrise du risque de non-conformité tel que défini dans l'article 4 du règlement n° 97-02 modifié. À ce titre, lui sont notamment rattachées les fonctions de déontologie et de pilotage de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;

- la coordination du dispositif de contrôle permanent, sans préjudice des responsabilités propres à la Direction des risques et notamment des corps de contrôle de deuxième niveau.

La Direction de la conformité dispose d'un budget pour ses moyens propres et dispose d'un droit de regard sur les budgets des autres fonctions conformité du dispositif (contrôle interne des Centres financiers, Contrôleurs bancaires dans le réseau). Elle peut, en cas de désaccord du Directeur de la conformité, demander un arbitrage du Directoire sur ces budgets.

Le Directeur de la conformité dispose d'une compétence pleine et entière d'animation fonctionnelle de la filière conformité, constituée notamment par les assistants des Représentants territoriaux de la Banque en charge de l'animation des Contrôleurs bancaires et des Contrôleurs internes des Centres financiers. Cette compétence s'exerce en particulier dans la gestion des carrières selon des dispositions adaptées à chacune des organisations.

La Direction de la conformité pilote également le dispositif d'ensemble des contrôles de premier et de deuxième niveaux de La Banque Postale. À ce titre elle est en charge :

- **du pilotage des Contrôleurs bancaires du réseau :** en collaboration avec les Responsables territoriaux de la Banque, elle définit et diffuse la méthodologie de contrôle et détermine, en relation avec la Direction des risques, le contenu et les procédures de reporting et de consolidation ;
- **de la coordination des différents corps de contrôle de deuxième niveau et du contrôle de premier niveau :** mise en cohérence des méthodologies, participation à la définition des tableaux de bord et des circuits de remontée de l'information, consolidation de l'information. La Direction des risques définit quant à elle ses propres tableaux de bord qui lui sont remontés directement ;
- **de la rédaction ou de la centralisation des rapports réglementaires** relatifs au contrôle interne ;

• **Les cinq pôles de la Direction de la conformité lui permettent de mettre en œuvre ses missions.**

- **Le Pôle expertise-conformité** élabore « l'avis écrit » signé par le Directeur de la conformité prévu par la réglementation pour les nouveaux produits, il valide également tous les supports de mise en marché tels que les procédures internes qui accompagnent les produits et services, et les documents de sensibilisation et de formation à destination des collaborateurs, les supports commerciaux sous toutes leurs formes à destination des clients.

Ce pôle a également la responsabilité de l'organisation de la veille réglementaire.

- **Le Pôle déontologie** est en charge de la définition et de la diffusion des règles de bonne conduite ainsi que de l'animation des correspondants déontologie. Lui est également rattachée la fonction réglementaire de Responsable de la conformité pour les services d'investissement.

Cette cellule définit ainsi la politique de déontologie de la Banque et de ses filiales et la diffuse dans le réseau et les moyens d'exploitation.

- **Le Pôle pilotage des contrôles de deuxième niveau** a la responsabilité du pilotage fonctionnel des contrôleurs bancaires sur le réseau des bureaux de poste. Il fournit pour cela aux 200 Contrôleurs bancaires et à leurs 16 responsables les outils qui leur permettent de réaliser leurs missions de contrôle : programmes, questionnaires de contrôle, outils de consolidation des résultats agrégés selon les niveaux correspondant aux responsabilités des managers. Le périmètre de cette responsabilité est étendu aux 28 Directeurs du contrôle interne des Centres financiers et à leurs 84 Contrôleurs internes par l'intermédiaire de la Direction fonctionnelle en charge du contrôle au sein de la Direction des opérations.

- **La Direction lutte antiblanchiment et contre le financement du terrorisme (DIRLABLAT)** pilote le dispositif que mettent en œuvre les équipes de déclarants/correspondants TRACFIN qui lui sont rattachées ainsi que les personnes dédiées des Centres financiers et du réseau des Bureaux de poste. Elle valide les procédures et les supports de formation et de sensibilisation diffusés à l'ensemble des agents et suit la mise en œuvre effective de ces formations. C'est enfin elle qui assure la maîtrise d'ouvrage des applications informatiques dédiées à ces activités.

- **Le Pôle synthèse des contrôles permanents des directions du siège, filiales et des PSE** a la responsabilité de synthétiser les dispositifs de contrôle interne de maîtrise des risques pour les activités de son périmètre. Il lui revient de prendre toutes initiatives favorisant l'amélioration de ces dispositifs, dans le cadre du règlement 97-02 et en coordination avec la Direction des risques pour ses propres domaines de responsabilité.

Ce pôle a également en charge la constitution de plusieurs des rapports réglementaires.

L'ensemble de ces dispositifs agit en cohérence et exerce un double rôle de conseil et de contrôle pour s'assurer que les bonnes pratiques, la culture et les valeurs de l'entreprise s'inscrivent bien dans les actions au quotidien afin de :

- protéger les clients du risque de défaut de conseil,
- protéger la Banque et ses collaborateurs du risque de non-respect de la réglementation,
- et protéger la collectivité en luttant contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme.

À noter qu'en mai 2008, la Banque s'est dotée d'un Correspondant à la protection des données à caractère personnel, le CIL, indépendant de la Direction de la conformité et de toute autre direction. Celui-ci veille au sein de La Banque Postale et pour le compte de ses mandataires sociaux à l'application de la loi informatique et libertés.

• **La relation avec les clients**

La primauté de l'intérêt des clients constitue un élément essentiel de la relation.

Les actions développées en ce sens déclinent les valeurs de confiance qui sont fondamentales pour La Banque Postale et pour le groupe La Poste. Les caractéristiques d'une partie significative de la clientèle composée de personnes âgées ou dont la situation financière est fragile, renforcent encore cette obligation.

Le devoir de conseil est donc pris en compte dans les différents aspects de l'élaboration des produits et de la conduite de la relation avec les clients :

- création des produits et attention particulière portée aux supports de mise en marché ;
- organisation de la cohérence entre la composition de la force de vente, le mode de calcul de son commissionnement, les produits et services proposés à la souscription des clients, et le profil des clients eux-mêmes ;
- adéquation des informations disponibles dans les dossiers clients au regard des contrôles réalisés sur ce point par les contrôleurs bancaires.

La Banque Postale est particulièrement attentive à ce que les produits proposés à la souscription des clients soient adaptés à leur situation et clairement compréhensibles, c'est-à-dire sans éléments de sophistication inutile susceptibles de troubler la compréhension des clients qui ne seraient pas particulièrement avertis ; notamment dans le cadre de l'application de la MIF, les clients particuliers ont tous été classés « non-professionnels ». Ceci fait partie des critères que la Direction de la conformité prend en compte dans l'avis écrit qu'elle communique au Comité marketing en application de l'article 11-1 du règlement CRBF 97-02 modifié.

Cette constante attention portée à la transparence des informations communiquées aux clients guide aussi la Direction de la conformité lorsqu'elle valide l'ensemble des notes de procédures destinées au réseau en accompagnement des produits et services, ainsi que l'ensemble des supports commerciaux sous toutes leurs formes. Plus de 1 500 documents ont ainsi été validés au cours de l'exercice.

La Banque Postale est notamment attentive à la cohérence entre la composition de la Ligne conseil et sa formation ou ses compétences, les produits et services que chaque catégorie de Conseillers clientèle est habilitée à proposer à la souscription des clients, et le profil des clients eux-mêmes. La Banque Postale veille également à ce que le mode de calcul du commissionnement de la Ligne conseil soit neutre vis-à-vis du niveau de risque des produits financiers proposés à la clientèle.

La Banque a également intégré à ses programmes de contrôle la directive MIF. Ainsi, une part significative du travail des Contrôleurs bancaires porte sur :

- le contrôle systématique de la présence et de la formalisation des documents qui permettent de s'assurer de l'adéquation des besoins des clients aux produits et services qui leur sont proposés,
- le contrôle du respect des ciblage de clientèle prescrits au réseau.

~ LA DÉONTOLOGIE ~

La Banque Postale a choisi, dès sa création, de conserver le titre de déontologue pour le Responsable de la conformité pour les services d'investissement.

Cette décision permet de donner plus de sens et de visibilité à la fonction et crée ainsi une sorte de « référent » en matière de « règles de bonne conduite », en pleine cohérence avec le dispositif de « droit d'alerte » du règlement du CRBF n° 97-02 modifié.

À cette fin, la fonction déontologie bancaire est organisée en trois niveaux :

- le Pôle déontologie de La Banque Postale, rattaché à la Direction de la conformité ;
- des Correspondants déontologie auprès des unités opérationnelles : L'Enseigne La Poste, les Centres financiers, la Direction de l'informatique des Services financiers, la Direction commerciale, les directions du siège et les filiales ;
- des relais locaux qui constituent les contacts de proximité.

La fonction de Correspondant déontologie définie par La Banque Postale est assurée par des collaborateurs rattachés directement au Directeur des opérations, au Directeur commercial, au Directeur de L'Enseigne La Poste, au Directeur informatique des Services financiers de La Poste et auprès des directions du siège.

Le rôle de Correspondant peut être confié à un collaborateur ayant d'autres fonctions à assurer, dans la mesure où il y a indépendance entre ces missions et son action dans le cadre de la déontologie.

Ces collaborateurs œuvrent à la diffusion des normes déontologiques au sein de leur entité. Ils sont les garants et promoteurs des règles de comportement de La Banque Postale.

Les relais locaux sont animés par les Correspondants déontologie.

De par leur position proche du terrain, les relais locaux sont les capteurs des éventuels manquements ou dysfonctionnements dont ils ont connaissance, et qu'ils font remonter. Ils ont également une action pédagogique d'information et de sensibilisation auprès des collaborateurs. Une centaine de relais locaux sont positionnés dans le réseau, auprès des Directeurs de L'Enseigne La Poste. Un relais local est également positionné au sein de chacun des Centres financiers en la personne du Directeur du contrôle interne et de la conformité.

Les prescriptions en matière de règles de bonne conduite sont intégrées aux règlements Intérieurs de La Banque Postale et de La Poste. Le recueil de déontologie est annexé aux règlements intérieurs.

La **formation continue** en matière de déontologie est assurée dans toutes les entités de La Banque, de L'Enseigne La Poste et des Centres financiers. Une formation spécifique est délivrée aux nouveaux entrants.

Par ailleurs, des **contrôles de l'application des normes** déontologiques sont réalisés.

Enfin, La Banque Postale a mis en place un dispositif de **retrait d'habilitation** à agir en son nom et pour son compte en cas de manquements déontologiques des collaborateurs de L'Enseigne La Poste et des Centres financiers. Ce processus est piloté par le Déontologue et le Directeur de la conformité.

~ LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LES ACTIVITÉS ILLICITES ~

La Banque Postale est particulièrement attentive à cette responsabilité. Elle est particulièrement consciente de sa responsabilité en la matière, compte tenu notamment de ses caractéristiques : accessibilité à une très large clientèle, activité de mandats.

Les actions liées à cette activité passent donc par une coordination étroite et rigoureuse entre La Banque Postale, les Centres financiers, L'Enseigne et les filiales.

L'identification des clients et leur « connaissance » constituent la première des obligations de vigilance.

Les procédures sont strictes, leur application est rigoureuse, les Centres financiers ayant interdiction d'ouvrir un compte qui ne comporterait pas les justificatifs d'identité et de domicile prévus par la réglementation. Cette application est étroitement contrôlée par les corps de contrôle dédiés. L'évolution de la réglementation conduit à une mise à jour des procédures avant septembre 2010, notamment sur la « connaissance actualisée de la clientèle » et sur l'approche par les risques.

Les signalisations relatives aux opérations atypiques ou anormalement élevées par rapport à la connaissance client sont adressées par les Directeurs d'établissement et par les Responsables des Centres financiers aux cellules de sécurité des opérations financières (SOF) des Centres financiers. Les dossiers susceptibles de justifier une déclaration sont transmis à l'un des déclarants/correspondants Tracfin rattaché à la Direction lutte antiblanchiment et contre le financement du terrorisme (DIRLABLAT) au sein de la Direction de la conformité de La Banque Postale. Les déclarants/correspondants ont l'exclusivité de la relation avec Tracfin.

Les techniciens des cellules SOF et les déclarants/correspondants Tracfin disposent également d'outils de détection des opérations suspectes. La Banque Postale s'est dotée **d'outils puissants**. En matière de lutte contre le financement du terro-

risme, ils filtrent la totalité des comptes et la quasi-totalité des transactions, le reste faisant l'objet de vérification manuelle.

Les actions de formation engagées en coordination avec l'Enseigne et les Centres financiers ont été déployées vers l'ensemble des acteurs de la Banque ou agissant au nom et pour le compte de la Banque depuis mi-2008. Le programme de formation, par e-learning, très important en raison des effectifs concernés (plus de 5 000 personnes) sera poursuivi en 2010.

Le fonctionnement de ce dispositif fait l'objet de **nombreuses missions de contrôle**, dont une mission de la Commission bancaire fin 2008 début 2009, tant sur le respect des procédures que sur son efficacité et son pilotage.

2.6.2 Les risques liés à la gestion financière

2.6.2.1 Les facteurs structurels de risques

Les facteurs structurels de risques de La Banque Postale sont d'abord liés à son activité de banque de détail : **risque de liquidité et risque de taux** associés à la fonction de transformation des ressources clientèle courtes en emplois longs, **risque de crédit** sur les prêts immobiliers et, dans une moindre mesure, sur les comptes ordinaires débiteurs.

Compte tenu de la proportion importante des actifs financiers à son actif, les **risques de marché et de contrepartie** représentent également des facteurs structurels de risques que La Banque Postale surveille de manière rapprochée.

~ LE RISQUE DE LIQUIDITÉ ~

Du fait des limites de l'agrément délivré par le CECEI (pas de financement d'entreprise, seuls les crédits aux particuliers étant autorisés) le bilan de l'activité de banque de détail de La Banque Postale présente, au 31 décembre 2009, un excédent de ressources important, l'encours de crédits aux particuliers ne représentant qu'un cinquième des fonds déposés par la clientèle.

La Banque Postale n'est donc a priori pas dépendante du marché pour faire face à ses engagements. Elle est néanmoins exposée à un risque de liquidité provenant de la transformation de ses ressources, constituées majoritairement de dépôts à vue, en emplois échancés, soit sous forme de crédits immobiliers, soit sous forme de titres de créances.

La détermination des montants alloués au portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance résulte de l'application d'un scénario de référence, modélisant l'écoulement du passif sous différents scénarios de stress, intégrant notamment des situations de décollectes importantes sur les dépôts à vue.

La part des ressources non employées en titres détenus jusqu'à l'échéance ou en crédits immobiliers permet de constituer le portefeuille de titres disponibles à la vente. Ces titres sont effectivement négociables et peuvent être cédés rapidement en cas de nécessité.

La politique de maîtrise de risque de La Banque Postale définit deux types de risques de liquidité avec deux approches de suivi différentes :

- **risque de liquidité tactique**
Lié à la gestion de la trésorerie de l'établissement.
Limite opérationnelle permettant de limiter le besoin de financement du Pôle de gestion de la trésorerie. Montant et période d'observation fixés en Comité des risques.
Orientations opérationnelles permettant d'accompagner quotidiennement le besoin de financement du Pôle de gestion de la trésorerie. Montants et maturités fixés en Comité ALM.
- **risque de liquidité structurel**
Lié à l'évolution de la structure de bilan de la Banque.
Prise en compte des conventions d'écoulement validées en Comité ALM.
Gestion de ce risque délégué au Comité ALM dans le respect des principes et limites validés par le Comité des risques.
Aujourd'hui mesuré via l'impasse de liquidité moyen-long termes qui correspond à un écoulement statique du passif (via les conventions d'écoulement) et de l'actif. La Banque est assurée à terme de disposer de la liquidité représentée par l'impasse au regard d'un intervalle de confiance quasiment certain.

Mi-2009, la méthodologie relative à la mesure opérationnelle du risque de liquidité tactique a évolué de façon à tenir compte du caractère prédictible à court terme des encours commerciaux et de la capacité de refinancement de la Banque.

Cette évolution s'est traduite par la mise en place d'un ensemble de règles sur l'impasse de liquidité tactique traduisant la capacité de la Banque à lever des ressources sur les marchés.

Les conventions d'écoulement retenues pour mesurer le risque de liquidité structurel portent sur la modélisation de l'écoulement des passifs sans échéance, des crédits accordés inscrits en hors-bilan et de la prise en compte du potentiel de mobilisation du portefeuille de titres souverains.

Les lois d'écoulement conventionnelles relatives aux passifs sans échéance font l'objet d'une révision au moins une fois l'an de manière à les ajuster à minima au regard de l'évolution de la volatilité des encours (changement de comportement...).

Les crédits accordés inscrits en hors bilan font l'objet d'un écoulement basé sur un modèle comportemental tenant compte du taux de transformation des offres, des délais de décaissements et de la durée de vie de la production nouvelle de crédits.

Même si le cadre mis en œuvre par le Comité ALM et le Comité des risques prévoit une gestion prudente du risque de liquidité, La Banque Postale s'est dotée de sources de financement diversifiées :

- un programme de 20 milliards d'euros de certificats de dépôts, dont le montant de titre émis varie entre 15 % et 40 % du programme, le but étant de maintenir le nom La Banque Postale sur le marché court terme ;
- un programme de 10 milliards d'euros d'EMTN a été mis en place en fin d'année 2006. Une émission de 500 millions d'euros de titres subordonnés, éligibles en fonds propres complémentaires, a été réalisée fin novembre 2006 ;
- accès au marché interbancaire ;
- l'usage de pensions sur les titres du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est principalement constitué de titres d'État, d'excellente qualité et rapidement mobilisables.

~ LE RISQUE DE TAUX ~

Le risque de taux représente l'éventualité de voir les marges futures ou la valeur économique de La Banque Postale affectée par les fluctuations des taux d'intérêt.

Les indicateurs de suivi du risque de taux à La Banque Postale sont de deux types :

- ceux constituant une aide à la décision pour la mise en place de couvertures ;
- ceux destinés à évaluer la capacité de l'établissement à résister à des chocs exogènes.

Dans la première famille se situent les indicateurs de sensibilité.

Ils portent à la fois sur la chronique des revenus futurs (**sensibilité des marges futures**) et sur la valeur actualisée des flux futurs (**sensibilité de la VAN**).

Ces sensibilités sont établies d'une part avec des scénarios de taux déterministes, d'autre part par dispersion stochastique des taux, cette dernière méthode permettant de mieux appréhender les options implicites ou explicites présentes dans le bilan.

En effet, il est toujours nécessaire de modéliser le comportement des clients, dans le cas présent, face à des modifications de l'environnement des taux d'intérêt. Parmi les options implicites dont disposent les clients, les plus significatives, tant en termes d'impact sur le bilan que sur les marges, sont :

- le risque de remboursement anticipé des crédits en vie en cas de baisse des taux ;
- les risques sur l'épargne logement : collecte à un taux fixe élevé plus importante que prévu en cas de baisse des taux de marché, utilisation plus importante que prévue des droits à prêt à taux fixe bas, en cas de hausse des taux de marché. Ces risques font d'ailleurs l'objet d'une provision spécifique, dont le montant est déterminé sur la base du même modèle de comportement des clients détenteurs d'épargne logement que celui utilisé dans les simulations sur les marges futures.

Dans la seconde famille des indicateurs se situe la mesure des fonds propres économiques (FPE) liés au risque global de taux.

- L'appréhension des FPE permet de démontrer la capacité de l'établissement à faire face à des évolutions adverses des marchés dans un intervalle de confiance donné à l'aide de ses fonds propres.
- Les **scénarios de stress**, fondés sur la base de scénarios historiques ou hypothétiques, permettent de mieux connaître le profil de risque de l'établissement et surtout d'anticiper les mesures qu'il conviendrait d'adopter si ce scénario venait à se produire.

Le pilotage du risque de taux est assuré en premier lieu par le portefeuille d'actifs financiers, en choisissant les maturités et les modalités d'indexation des coupons de ces derniers. Les instruments dérivés, de type fermes ou optionnels, ne sont utilisés que de manière secondaire, pour gérer par exemple les expositions, pour lesquelles une couverture en « cash » ne s'avère pas adaptée.

~ LA SUPERVISION DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE TAUX ~

La supervision des risques de liquidité et de taux relève principalement du Comité ALM. Présidé par un membre du Directoire, il est composé, outre du Directeur des opérations financières qui en assure l'animation, du Directeur marketing, du Directeur des risques et du Directeur financier.

- Le Comité ALM examine périodiquement les modélisations des dépôts clientèle et valide formellement les hypothèses d'écoulement associées.
- Il suit les indicateurs de risque de taux et de liquidité, et anticipe leur évolution à venir compte tenu des orientations de la politique commerciale et de l'observation du comportement des clients.
- Enfin, il décide des politiques de placement en actifs financiers et de couverture à mettre en œuvre.

Le Comité des risques, également présidé par un membre du Directoire, valide le dispositif de maîtrise des risques ALM, en particulier les limites applicables à l'ALM.

La déclinaison opérationnelle des orientations fixées par ces comités est définie, d'une part, par le Comité de gestion opérationnelle du bilan, présidé par le Directeur des opérations financières, agissant sur les portefeuilles de l'ALM et la Trésorerie, et d'autre part, par le Comité d'investissement, présidé par le Directeur financier, agissant sur les portefeuilles benchmarkés, la mise en œuvre, étant dans tous les cas, faite par les

opérateurs de la Salle des marchés, agissant pour le compte de l'ALM de La Banque Postale.

En application de la norme IFRS 7 relative à l'information sur les risques, la présentation détaillée des risques attachés à la gestion financière est détaillée dans les annexes des comptes consolidés.

2.6.2.2 Les risques de marché et de contrepartie

Les informations relatives à l'exposition au risque de marché et de contrepartie, fournies au titre de l'application de la norme IFRS 7, sont présentées dans l'annexe des comptes consolidés (Notes annexes aux comptes consolidés: gestion des risques financiers et politique de couverture).

2.6.2.3 Les risques de liquidité

Les informations relatives à l'exposition au risque de liquidité, fournies au titre de l'application de la norme IFRS 7, sont présentées dans l'annexe des comptes consolidés (Notes annexes aux comptes consolidés: gestion des risques financiers et politique de couverture).

2.6.3 Les risques de crédit

2.6.3.1 Périmètre d'intervention

Le risque de crédit est le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation bancaire.

Les opérations visées, à la Banque Postale, sont :

- les prêts immobiliers aux particuliers destinés à financer la résidence principale, la résidence secondaire et les biens à usage locatif des clients de la Banque ;
- les prêts immobiliers aux sociétés civiles immobilières, qu'elles soient familiales ou non, contrôlées par des personnes physiques et ayant pour principal objet la gestion du patrimoine privé de ces personnes physiques ;
- les découverts sur comptes à vue, y compris les facilités de caisse aux personnes morales pour la clientèle de détail ;
- les prêts à la consommation en faveur du personnel de La Poste et de ses filiales ;
- les microcrédits sociaux. Ces crédits sont des prêts à la consommation. Ils sont réservés aux seules personnes physiques qui ne peuvent obtenir du système bancaire un prêt à conditions de marché: travailleurs en situation précaire, personnes aux ressources limitées, demandeurs d'emploi, RMistes, allocataires de minima sociaux, étudiants, apprentis...

Enfin, La Banque Postale Financement, filiale de La Banque Postale spécialisée dans la distribution des prêts à la consommation, a engagé la commercialisation de ces crédits depuis décembre 2009.

Les encours des prêts immobiliers, principale activité de crédit de la banque de détail, ont augmenté durant l'année écoulée de 16 %, pour atteindre 32 milliards au 31 décembre 2009.

L'encours des découverts autorisés à des particuliers s'accroît de 0,9 % en 2009 par rapport à 2008.

Le pourcentage de prêts immobiliers douteux dans les encours totaux est de 0,26 % à fin 2009 contre 0,23 % à fin 2008.

Le stock de prêts immobiliers avec impayés augmente de 15 % au 31 décembre 2009 par rapport à l'année précédente, en corrélation avec l'évolution des encours de crédits.

2.6.3.2 Politique de gestion du risque de crédit

La Direction des risques de La Banque Postale est responsable de la filière risques de crédit du groupe La Banque Postale et garantit la cohérence des dispositifs de maîtrise des risques au niveau du Groupe.

~ MAÎTRISE DES ACTIVITÉS EXERCÉES DIRECTEMENT PAR LA BANQUE POSTALE ~

La Direction des risques de La Banque Postale propose, au niveau national, **les règles qui encadrent la prise de risque** et les fait évoluer, notamment les règles d'engagement et les règles d'octroi des crédits. À cet effet, elle collabore autant que de besoin, avec la Direction du marketing, la Direction commerciale et la Direction des opérations.

S'agissant de **la gestion du risque né**, la Direction des risques est responsable des règles relatives au recouvrement, en liaison avec la Direction juridique et la Direction des opérations et de celles relatives au provisionnement des créances, en liaison avec la Direction des comptabilités.

La Direction des risques définit et met en place les outils (scores et systèmes experts) destinés à l'octroi ou à la gestion des crédits et découverts; elle s'assure de leur bon fonctionnement, prend en charge les évolutions nécessaires et réalise des tests rétrospectifs réguliers.

Elle définit et met en place des indicateurs de mesure des risques de crédit, ainsi que des plans d'actions en cas d'évolution défavorable de ces indicateurs.

Au-delà de ses limites de compétences propres, déléguées par le Directoire, elle fait valider les règles portant sur le risque de crédit en Comité des risques ou en Directoire sur demande du Président du Comité des risques.

La mise en œuvre de ces règles s'appuie sur un réseau de Correspondants en Centres financiers et au sein de la ligne commerciale bancaire.

2.6.4 Les risques opérationnels

2.6.4.1 Gouvernance de la maîtrise des risques opérationnels

La Direction des risques est responsable, vis-à-vis du Directoire, de la maîtrise et de la surveillance des risques opérationnels de la Banque.

Dans ce cadre, la Direction des risques opérationnels, sous la responsabilité de la Direction des risques, rapporte au Comité des risques pour l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif de gestion et de maîtrise des risques opérationnels.

En matière de suivi des risques, elle définit des indicateurs mensuels de suivi des risques opérationnels validés par le Comité des risques. La Direction des risques opérationnels est ainsi en charge d'une mission de contrôle permanent.

Dans le cadre de la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations (article 6-a du règlement n° 97-02 modifié), les principales missions de la Direction des risques opérationnels sont de :

- s'assurer que La Banque Postale a bien défini et formalisé ses objectifs en matière de sécurité des systèmes d'information et déterminé ses principaux points de vulnérabilité. Le Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de La Banque Postale est maître d'ouvrage sur ces aspects. Il détermine le niveau de sécurité et les règles correspondant aux normes de la profession et au niveau souhaité par le Directoire. Il valide la mise en œuvre des moyens et contrôle leur mise en application ;

Elle assure le reporting des risques de crédit, tant en interne, vis-à-vis du Comité des risques et du Directoire, qu'en externe, vis-à-vis de la Commission bancaire.

~ MAÎTRISE DES ACTIVITÉS EXERCÉES PAR LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT ~

En matière de prêts à la consommation distribués par La Banque Postale Financement, la définition des règles encadrant la prise de risque (règles d'octroi, d'engagement et de recouvrement) est de la responsabilité de la Direction des risques de La Banque Postale Financement qui informe la Direction des risques de La Banque Postale, notamment dans le cadre d'un Comité des risques transverse La Banque Postale-La Banque Postale Financement.

L'annexe IFRS 7 présente plus complètement l'exposition au risque de crédit de La Banque Postale et de La Banque Postale Financement.

- s'assurer que La Banque Postale dispose bien de plans de continuité de l'activité et piloter, si nécessaire, les tests à effectuer et les améliorations à apporter ;
- identifier les risques opérationnels au sein d'une cartographie des risques par processus et par entités, les analyser, les coter (en impact et en occurrence), les hiérarchiser, suivre la mise en œuvre des plans d'actions préconisés et rendre compte notamment au moyen d'indicateurs ;
- s'assurer du suivi et du traitement des risques liés aux moyens de paiement et répondre aux exigences réglementaires, notamment en matière de rédaction des rapports (Banque de France, Commission bancaire...).

La Direction des risques opérationnels s'appuie sur des réseaux de correspondants exclusivement dédiés ou exerçant des activités opérationnelles, dans trois domaines :

- la sécurité des systèmes d'information ;
- la continuité d'activité ;
- la cartographie des risques/le suivi des plans de traitement.

2.6.4.2 Règles de gestion des risques opérationnels

~ CADRE DE RÉFÉRENCE ~

La définition du risque opérationnel adoptée par la Banque Postale est la suivante :

« le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements extérieurs, en y excluant les risques stratégiques et en y incluant les risques d'atteinte à la réputation. »

Cette définition inclut les risques juridiques et de non-conformité tels que définis respectivement aux alinéas k) et p) de l'article 4 du règlement n° 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

La Banque Postale a retenu la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque opérationnel. Dans ce cadre, la Direction des risques opérationnels a mis en place un dispositif d'analyse, de mesure et de gestion du risque opérationnel conforme aux prescriptions de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. Ce dispositif s'appuie notamment sur :

- la construction d'une cartographie des risques opérationnels, par processus et par entités ;
- la mise en œuvre d'un système de remontée des incidents et des pertes constatés dans les différentes entités de La Banque Postale et des filiales concernées vers la Direction des risques ;
- un reporting mensuel des principaux indicateurs de risque opérationnel vers le Comité des risques et le Comité de direction.

Ce dispositif se doit de répondre au mieux aux exigences décrites pour la mise en œuvre de l'approche de mesure avancée du risque opérationnel afin de préparer La Banque Postale à un éventuel passage en méthode avancée.

Il vise à doter La Banque Postale, ainsi que l'ensemble des entités agissant en son nom et pour son compte, d'une organisation lui permettant d'identifier, d'évaluer et de suivre en permanence ses risques opérationnels, afin de mettre en œuvre les mesures préventives ou correctives appropriées. La gestion des risques opérationnels contribue ainsi à renforcer le dispositif de contrôle interne de la Banque.

Chaque risque identifié dans la cartographie fait l'objet d'une analyse de ses causes et de ses conséquences potentielles. La criticité du risque est évaluée par l'intermédiaire d'une cotation prospective « à dire d'expert », sur un double axe impact/occurrence. Les incidents et les pertes recensés sont systématiquement rattachés au risque correspondant ; ils viennent ainsi compléter l'analyse qualitative et la cotation des risques.

~ RÉALISATIONS 2009 ~

La Direction des risques opérationnels a finalisé en 2009 le déploiement du dispositif de gestion des risques opérationnels sur la quasi-totalité du périmètre de La Banque Postale.

Ce déploiement s'est accompagné d'une formalisation des responsabilités des acteurs de La Banque Postale en matière de gestion des risques opérationnels au travers de la politique de maîtrise des risques, validée par le Directoire et approuvée par le Comité d'audit. La Direction des risques a par ailleurs mené d'importantes actions de formation, de communication et de sensibilisation auprès de toutes les directions de La Banque Postale pour accompagner le déploiement du dispositif et diffuser une « culture risques » à tous les niveaux de l'organisation.

Au 31 décembre 2009, environ 1 500 utilisateurs, appartenant au Siège de la Banque, aux Centres financiers ou aux régions territoriales bancaires, ont ainsi été formés à la démarche de gestion des risques opérationnels et à l'outil CaRO. Le déploiement s'achèvera en 2010 avec les filiales entrant dans le périmètre de consolidation.

2.6.4.3 Règles de gestion du niveau de sécurité des systèmes d'information

~ CADRE DE RÉFÉRENCE ~

La politique de sécurité des systèmes d'information de La Banque Postale, validée en janvier 2007, s'applique à l'ensemble des systèmes d'information (SI) et aux organisations qui contribuent au fonctionnement de La Banque Postale.

La gestion de la sécurité des SI de La Banque Postale suit un processus d'amélioration continue telle que définie par la norme ISO 27001.

Le dispositif de contrôle du niveau de sécurité des SI de la Banque Postale mis en place en 2007 repose sur :

- le Comité de la sécurité des SI de La Banque Postale, piloté par le Responsable de la sécurité des SI de La Banque (RSSI). Ce comité assure en particulier le suivi des plans d'action correctifs destinés à couvrir les risques sécurité SI détectés suite aux incidents de sécurité, aux audits internes et aux missions de contrôle. Ce comité fait des points réguliers au Comité des risques de La Banque ;
- la mise en place d'indicateurs mensuels qui alimentent le reporting périodique présenté au Comité des risques et au Comité d'audit.

~ RÉALISATIONS 2009 ~

La Banque Postale a défini sa politique d'accréditation aux SI et a déployé un réseau de Correspondants accréditation dans les différentes entités de La Banque. La Direction des risques opérationnels pilote un projet de refonte des processus de gestion des accréditations aux SI et des outils informatiques associés, qui se déroulera jusqu'en 2011.

La Direction des risques opérationnels a poursuivi ses actions de sensibilisation et d'accompagnement des maîtrises d'ouvrage des différents métiers de La Banque pour la mise en œuvre de la démarche de gestion de la sécurité dans les projets de développement SI.

En 2009, dans le cadre de la prévention des risques opérationnels, la Banque s'est dotée d'un système de mesure et d'appréciation permanente du risque des systèmes d'information (MAP RSI), ayant notamment pour objet de mesurer le niveau réel de risque lié aux systèmes d'information (SI) et de suivre les plans d'actions mis en œuvre.

L'identification et l'évaluation des 30 risques métiers majeurs et critiques liés à la sécurité du système d'Information (SSI) ont été réalisées et le suivi du niveau de maîtrise des deux premiers risques a été mis en place.

2.6.4.4 Règles de gestion des plans de continuité d'activité

~ CADRE DE RÉFÉRENCE ~

La politique générale du plan de continuité d'activité de La Banque Postale définit les principes directeurs, le cadre de référence et l'organisation permettant de garantir la continuité des prestations de services essentielles de La Banque Postale en cas de crise.

Cette politique s'impose à toutes les entités et à tout le personnel dans l'exercice de ses activités bancaires et financières au sein de La Banque Postale qui agissent au nom et pour le compte de La Banque. Elle s'applique également à l'ensemble des filiales du groupe La Banque Postale.

Le dispositif d'organisation adopté par La Banque Postale pour assurer la mise en œuvre et le contrôle du PCA de La Banque repose sur :

- un réseau de Correspondants continuité d'activité (CCA), responsables sur leur périmètre métier de la déclinaison opérationnelle du PCA de La Banque Postale, de son suivi et du reporting associé ;
- un réseau de relais continuité d'activité (RLCA), constitué par chaque CCA. Les RLCA assurent la collecte d'informations relatives aux processus prioritaires et s'assurent de la mise en œuvre du PCA auprès de chaque entité.

Le PCA global, défini comme le plan de continuité d'activité rassemblant l'ensemble des plans mis en place au sein de la Banque en vue d'assurer la sauvegarde, la reprise et la continuité des prestations de services essentielles de l'entreprise, est placé sous la responsabilité du Responsable du plan de continuité d'activité de La Banque Postale (RPCA) à la Direction des risques de la Banque.

Les CCA sont les interlocuteurs du RPCA pour les questions relatives au PCA de leur périmètre.

~ RÉALISATIONS 2009 ~

En 2008, La Banque Postale avait réalisé un bilan de maturité du PCA sur l'ensemble des entités de la Banque. Ce bilan avait permis de démontrer qu'une attention particulière devait être portée sur le PCA du Siège. En 2009, la mesure d'impact sur l'activité du siège de la Banque en cas de choc extrême a été réalisée et trois scénarios possibles de repli ont été présentés au Directoire de la Banque.

La Banque a mis en place, dès le mois d'août, un dispositif de pilotage de la pandémie de grippe A-H1N1, comprenant, notamment, une cellule de gestion de crise présidée par un membre du Directoire. Un zoom a été effectué sur l'impact dû à un absentéisme possible de 25 à 40 % sur une période de huit à douze semaines.

En 2009, 61 tests/exercices de dispositifs de continuité ont été réalisés, dont un test de continuité des activités de marché sur le site de repli en région parisienne.

2.6.5 Couvertures et assurances

Les risques assurables de La Banque Postale et de ses filiales sont couverts par un programme d'assurances comprenant les polices suivantes :

Domaine	Assurance souscrite	Commentaire
AUTOMOBILES	Assurance de la flotte automobile	Véhicules utilisés par les collaborateurs de La Banque Postale pour leurs déplacements professionnels et privés.
	Assurance auto mission	Domage au véhicule personnel d'un collaborateur utilisé dans le cadre de sa mission.
	Responsabilité civile commettant	Responsabilité civile - véhicule personnel d'un collaborateur utilisé dans le cadre de sa mission.
	Permis Plus	Protection juridique en cas de perte de points de permis.
	Domages aux objets personnels des collaborateurs travaillant en ZUS	Dans le cadre de leur mission principale et dans le périmètre ZUS tel que défini par décret.
RESPONSABILITÉ CIVILE	Responsabilité civile générale et professionnelle des activités non financières	Domages aux tiers, toutes activités sauf financières.
	Responsabilité civile professionnelle des activités financières	Domages aux tiers liés à la réalisation des activités financières.
	Responsabilité civile des dirigeants de La Banque Postale	Dirigeants et mandataires sociaux de droit, de fait et additionnels.
	Responsabilité civile rédacteur d'actes	Assurance de responsabilité civile des juristes.
	Garantie financière	Assurance obligatoire en tant qu'intermédiaire d'assurance.
	Responsabilité civile des employeurs liée aux rapports sociaux	
DOMMAGES	Tous dommages sauf - Assurances des biens immobiliers et mobiliers/Frais Supplémentaires	Domages aux biens mobiliers et immobiliers détenus à quelque titre que ce soit par La Banque Postale.
	Tous risques sauf - Assurances dommages aux biens/pertes d'exploitation destinée aux filiales	Domages aux biens mobiliers et immobiliers détenus à quelque titre que ce soit par les filiales du groupe La Banque Postale.
	Fraude	Fraudes internes et externes.
	Domages immatériels	Domages aux données informatiques.
	Tous risques valeurs – Assurance des fonds et valeurs	Valeurs en coffre-fort ou DAB-GAB, (hors phase de transport).
	Protection activité bancaire	Pertes d'activité bancaire suite à sinistre majeur.
TRANSPORTS	Assurance responsabilité civile et dommages aux biens en cours de transport	Y compris transport de fonds sous escorte.
CONSTRUCTION	Domage ouvrage	Assurance des dommages à caractère décennal pour les ouvrages de bâtiment.
	Tous risques chantier	
EXPOSITIONS, DES MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES	Assurance responsabilité civile organisateur	Domages aux tiers dans le cadre d'événements organisés par l'entreprise + participation aux foires ou salons.
	Assurance des participants aux événements	Assistance/assurance des personnes aux événements organisés par l'entreprise.
	Multirisques exposition - Assurance des objets exposés clou à clou	
DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL	Assurance des collaborateurs en déplacements professionnels	Assistance et assurance des collaborateurs en mission professionnelle (hors expatriation).

Le montage de ces programmes est supervisé par le Pôle assurance et réalisé en collaboration avec le service assurances du groupe La Poste.

Des programmes spécifiques sont mis en place pour certaines filiales.

2.7 ÉLÉMENTS COMPTABLES

L'année 2009 a été marquée par une progression du produit net bancaire du Groupe. Il progresse de 204 millions d'euros, pour s'établir à 5 019 millions d'euros (+4.2 %).

La progression du produit net bancaire s'est inscrite en 2009 dans un contexte particulier, marqué par la poursuite des effets de la crise financière au cours du 1^{er} semestre, puis un redressement progressif de l'économie, mais avec des taux de marché restant bas. L'année 2009 a également été marquée par la banalisation de la distribution du Livret A dans les établissements de crédit.

Dans ce contexte, le dynamisme commercial et la solidité du modèle économique de La Banque Postale se sont réaffirmés.

La croissance de l'activité de crédit à la clientèle s'est prolongée tout au long de l'année, après une année 2008 déjà en

forte progression et malgré un tassement de la demande sur le marché immobilier constaté en début d'année.

En matière d'épargne, les flux de la clientèle se sont fortement portés vers les contrats d'assurance vie, en raison notamment des taux de rémunération observés au cours de l'année sur ces produits dans un contexte de baisse des taux proposés sur l'épargne liquide. Les nouvelles offres en matière d'assurance vie lancées en 2008 se sont poursuivies au cours du 1^{er} trimestre 2009 et ont également contribué à la progression de la collecte.

Au total, comme en 2008, les activités de la banque de détail restent prédominantes dans la formation du produit net bancaire.

Produit net bancaire sectoriel (en millions d'euros)	2009	2008	Variation
Banque de détail	4 853,6	4 672,9	3,9 %
Gestion d'actifs	92,8	75,7	22,6 %
Assurance	72,5	66,8	8,5 %
TOTAL	5 018,9	4 815,4	4,2 %

Les charges générales d'exploitation reculent de -1,9 %, à 4 224,6 millions d'euros, hors dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations.

Les dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations s'établissent à 118,1 millions d'euros, en légère augmentation (+ 8,2 millions d'euros) par rapport à 2008.

Le coût du risque enregistre une baisse de - 60,7 millions d'euros par rapport à 2008. Cette variation intègre deux composantes principales : un effet 2008 marqué par la dotation pour dépréciation des obligations détenues par La Banque Postale sur Lehman Brothers (78 millions d'euros) et, dans une autre mesure, une progression de la dotation nette aux provisions sur

les crédits et les dépôts à vue en lien avec le développement des encours clientèle de La Banque Postale.

Le résultat d'exploitation s'établit à 624,6 millions d'euros, en hausse de 336,9 millions d'euros.

La quote-part des résultats mis en équivalence augmente de 55,2 millions d'euros, sous l'effet notamment de la hausse de la quote-part du résultat mis en équivalence de CNP Assurances. Le résultat des sociétés mises en équivalence contribue à hauteur de 185,8 millions d'euros au résultat net part du Groupe, qui s'établit, après impôts, à 587,6 millions d'euros pour l'exercice 2009, en progression de 285 millions d'euros par rapport à l'exercice passé (+ 94,2 %).

2.7.1 Résultats de la Banque de détail

En 2009, le résultat du secteur d'activité Banque de détail représente 58,8 % du résultat net part du Groupe, soit une proportion en progression marquée par rapport à celle obser-

vée en 2008 (41 %) et qui confirme le renforcement de la rentabilité sur ce secteur dans un environnement où les trois secteurs d'activité du Groupe présentent des résultats en hausse.

Banque de détail (en millions d'euros)	2009	2008	Variation
Produit net bancaire	4 853,6	4 672,9	180,7
Charges générales d'exploitation	(4 148,0)	(4 240,4)	92,4
Dotations aux amortissements	(119,3)	(109,0)	- 10,3
Résultat brut d'exploitation	586,3	323,4	262,9
Coût du risque	(51,1)	(109,0)	57,9
Résultat d'exploitation	535,2	214,4	320,8
Quote-part dans le résultat net des mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes sur les autres actifs	0,6	(0,7)	1,3
Résultat courant avant impôts	535,9	213,6	322,3

~ LE PRODUIT NET BANCAIRE ~

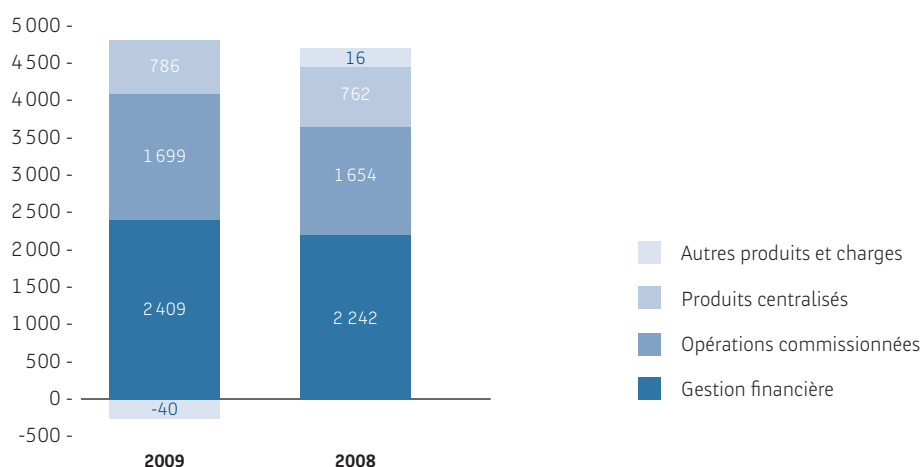
Le produit net bancaire de la banque de détail est constitué des commissions perçues sur la clientèle, du produit net bancaire

de la gestion financière (marges d'intérêts, résultats du portefeuille de titres et résultats de la gestion de la trésorerie) et de la rémunération des produits centralisés.

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation
Produits centralisés	785,9	761,8	+ 24,1
Opérations commissionnées	1 698,8	1 653,7	+ 45,1
Gestion financière*	2 408,9	2 241,5	+ 167,4
Autres produits et charges*	(40,1)	15,8	- 55,9
TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE	4 853,6	4 672,9	+ 180,7

* Ces rubriques ont fait l'objet d'un retraitement relatif aux dividendes sur participations non consolidées du Groupe par rapport à la présentation 2008.

Évolution de la répartition du produit net bancaire banque de détail (en millions d'euros)



Les produits centralisés

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation
Livret A	711,4	703,2	+ 8,2
Livret d'épargne populaire	48,9	56,2	- 7,3
Livret de développement durable	25,6	2,4	+ 23,2
Produit net bancaire sur produits centralisés	785,9	761,8	+ 24,1

Le Livret A a connu une progression assez faible. Cependant, cette évolution traduit deux effets significatifs de sens inverse : un effet de changement de la formule de rémunération suite à la libéralisation de la distribution de ce produit (- 36 millions d'euros) contrebalancé par un effet volume important (+ 44 millions d'euros) expliqué par la très forte hausse des encours moyens (en provenance d'une collecte importante sur fin 2008 : + 3,4 milliards d'euros).

Le Produit net bancaire généré par l'activité sur le Livret d'épargne populaire (LEP) est en diminution. Celle-ci s'explique la baisse des encours entre 2008 et 2009 (- 1,7 milliard d'euros) suite à des opérations de clôture des LEP mises en œuvre par

La Banque Postale au cours de l'année 2009.

Enfin, le produit net bancaire généré par les encours centralisés de Livret de développement durable (LDD) a augmenté de manière importante et matérialise la recentralisation à 100 % des encours à la Caisse des dépôts et consignations en valeur du 2 mars 2009 contre un taux de centralisation nul au 1^{er} décembre 2008.

Clientèle détail

Le produit net bancaire dégagé par les opérations commissionnées progresse de 2,7 % pour s'établir à 1 698,8 millions d'euros.

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation
Clientèle	1 004,2	966,9	+ 37,3
Assurance	512,8	498,7	+ 14,1
Titres et OPCVM	181,8	188,1	- 6,3
Produit net bancaire - opérations commissionnées	1 698,8	1 653,7	+ 45,1

Les commissions sur les services bancaires ont progressé de 3,9 %, pour s'établir à 1 004,2 millions d'euros.

Cette progression résulte notamment de la poursuite de la politique commerciale, et notamment à travers des supports de tarification « packages » (plus de 4 millions de contrats) prenant le relais des équipements simples, comme les cartes bancaires et contrats d'assurance comptes ou cartes détenues en direct.

Le produit net bancaire global dégagé par les commissions d'assurance augmente de 14,1 millions d'euros, sous l'effet notamment d'une augmentation des encours moyens (+ 4 milliards d'euros en moyenne sur l'année).

Les commissions sur titres et OPCVM reculent de 6,3 millions d'euros, en raison de la crise financière qui entraîne un ralentissement du volume des transactions clientèle et une chute de la valorisation des OPCVM actions notamment, malgré

un rebond des marchés et volumes de transactions sur la fin d'année 2009.

Gestion financière

Deux mouvements jouent favorablement sur le produit net bancaire : d'une part, les intérêts sur les crédits qui progressent fortement (+ 192,0 millions d'euros) en raison du dynamisme de l'activité et, d'autre part, les intérêts sur dépôts qui diminuent notamment en raison de la baisse des taux d'épargne réglementée moyenne du taux Livret A à 1,92 % en 2009 contre 3,67 % en 2008 et des taux de l'épargne non réglementée.

A contrario, la baisse du produit net bancaire des activités de marché (- 376,1 millions d'euros) pèse sur le produit net bancaire.

Au total, le produit net bancaire de la gestion financière progresse de + 167,4 millions d'euros.

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation
Reprise provision EL	25,0	25,0	-
Intérêts sur dépôts	(902,3)	(1 253,9)	+ 351,5
Intérêts sur crédits	1 292,8	1 100,8	+ 192,0
Opérations de marché	1 993,5	2 369,6	- 376,1
Produit net bancaire - gestion financière	2 408,9	2 241,5	+ 167,4

L'analyse plus détaillée des opérations de marché réalisées dans le cadre de la gestion du bilan de la Banque se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 499,2	1 733,3	- 234,1
Actifs disponibles à la vente (y compris couvertures de juste valeur)	328,3	346,8	- 18,5
Titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances	39,4	63,4	- 24,0
Livret de développement durable (y compris couvertures des flux de trésorerie)	-	92,6	- 92,6
Trésorerie et dérivés	126,6	133,5	- 6,9
Produit net bancaire - activités de marché	1 993,5	2 369,6	- 376,1

Concernant les activités de marché, le Produit net bancaire du portefeuille d'actifs détenus jusqu'à l'échéance et prêts et créances recule de 258,1 millions d'euros, expliqué essentiellement par la diminution des volumes gérés en lien avec l'augmentation des encours de crédits sur l'année.

La variation du Produit net bancaire dégagé par les portefeuilles d'actifs disponibles à la vente et couvertures enregistre une baisse de 18,5 millions d'euros. Trois effets s'y matérialisent en 2008 :

- l'effet des dépréciations d'actifs portés dans le portefeuille d'actifs disponibles à la vente conduisant à enregistrer une dépréciation de 50 millions d'euros en 2008, contre seulement 4 millions d'euros en 2009 (+ 46 millions d'euros) ;
- des effets croisés de cessions sur titres à revenus fixes et variables (+ 60,2 millions d'euros) ;
- des effets complémentaires portant sur deux éléments :
 - les cessions et variations de valeurs de titres dont le coupon est indexé sur le prix des matières premières enregistré en juste valeur par contrepartie du résultat en normes IFRS (+ 14,7 millions d'euros),
 - la baisse globale des niveaux de rendement des titres disponibles à la vente par rapport à 2008 (- 147,8 millions d'euros).

Les résultats attachés au refinancement des encours de Livret de développement durable non centralisés enregistrent une diminution de 92,6 millions d'euros, due à la réallocation des encours de prêts correspondant dans la gestion de trésorerie en 2009. Cette réallocation est la conséquence du choix fait par La Banque Postale de recentraliser à 100 % les encours de Livret de développement durable auprès de la Caisse des dépôts et consignations à partir du 2 mars 2009.

La baisse du Produit net bancaire des autres activités de marché traduit la baisse généralisée de ces encours enclenchée à fin 2008 dans le contexte de crise et également des conditions moins favorables sur le marché interbancaire.

Autres produits et charges d'exploitation bancaire

Les autres produits et charges enregistrent une baisse de 55,9 millions d'euros. Cette évolution est marquée par :

- un recul de 44,2 millions d'euros des dividendes, expliqué par le versement exceptionnel de dividendes sur la participation non consolidée Visa Inc en 2008 (-30 millions d'euros) et de la baisse des dividendes sur titres de participation non consolidés (- 9 millions d'euros) ;
- les autres produits divers en baisse de 13,4 millions d'euros.

~ LES CHARGES D'EXPLOITATION ~

Les charges générales d'exploitation baissent de 82 millions d'euros.

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation
Frais de personnel	196	170	26
Autres charges d'exploitation	3 952	4 070	- 118
Dotations aux amortissements et dépréciations	119	109	10
TOTAL	4 267	4 349	- 82

L'augmentation des frais de personnel reflète essentiellement l'augmentation du nombre de personnes travaillant au sein de La Banque Postale, en raison du développement de ses activités et également de la préparation et du lancement des nouveaux partenariats.

Les conventions conclues avec La Poste (utilisation des moyens de production et de distribution, ainsi que l'affranchissement) représentent 76 % des charges d'exploitation, en baisse de 70 millions d'euros par rapport à 2008.

Les charges liées aux conventions reculent, et sont constituées :

- des charges refacturées au titre de la convention de guichet (1 129 millions d'euros en 2009, contre 1 148 millions d'euros en 2008) en recul de 19 millions d'euros ;
- des charges relatives aux Conseillers bancaires, en recul de 36 millions d'euros (1 015 millions d'euros en 2009, contre 1 051 millions d'euros en 2008) ;
- des charges liées au personnel de La Poste dans les Centres financiers et services informatiques, également en recul de 15 millions d'euros.

Ces mouvements sont liés à la poursuite des efforts d'optimisation engagés par la Banque en matière d'opérations de guichet et de processus opérationnels dans les Centres financiers.

La facture d'affranchissement de La Banque Postale continue à diminuer (- 35 millions d'euros en 2009) en raison des actions de rationalisation des envois de relevés et de la tarification des envois inframensuels.

Les dotations aux amortissements et dépréciations augmentent de 10 millions d'euros.

~ LE COÛT DU RISQUE ~

Le coût du risque de l'activité de banque de détail, qui avait de façon non récurrente été impacté en 2008 par des dépréciations sur des actifs financiers détenus sur la banque Lehman Brothers, s'établit à 51 millions d'euros, en baisse de 58 millions d'euros par rapport à 2008. La variation intègre une dépréciation de 78 millions d'euros, constituée au

31 décembre 2008 sur l'encours de dette obligataire Lehman Brothers détenu par La Banque Postale.

Les principaux autres événements sont constitués :

- d'une dotation nette de provisions sur les crédits à hauteur de 8 millions d'euros, moins importante qu'en 2008 ;
- d'une dotation nette sur les provisions pour dépréciation des dépôts à vue à hauteur de 26 millions d'euros, soit une hausse de 7 millions d'euros en lien avec la hausse des encours de dépôt ;
- d'une dotation nette sur créances à risques de cartes bancaires de 12 millions d'euros ;
- enfin, d'une dotation nette de provisions sur créances diverses de 3 millions d'euros.

~ LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION ~

Le résultat d'exploitation de l'activité de banque de détail progresse fortement de 320,8 millions d'euros et s'établit à 535,2 millions d'euros.

2.7.2 Résultats de la gestion d'actifs

Principal acteur en 2009 du Pôle gestion d'actifs, La Banque Postale Asset Management (LBPAM) a continué de connaître en 2009 un développement commercial important. La fin de l'année 2008 avait été marquée par la signature d'un mandat de gestion de 68 milliards d'euros, confié par CNP Assurances. La société a connu un fort développement en 2008 et 2009 avec le lancement de l'activité de commercialisation auprès de clients institutionnels. Elle a poursuivi son travail de mise à niveau de son organisation pour accompagner le développement des activités, notamment lié aux mandats de CNP Assurances et aux clientèles institutionnelles.

Sa filiale La Banque Postale Structured Asset Management (LBPSAM) assure la gestion des fonds garantis commercialisés par La Banque Postale.

Le total des encours sous gestion de La Banque Postale Asset Management à fin décembre 2009 atteignait 121,3 milliards d'euros (en progression de 11 % par rapport à fin 2008) : plus de 20,6 milliards d'euros pour le compte de clients particuliers et près de 100,7 milliards d'euros pour le compte de CNP Assurances et des clients institutionnels.

Concernant La Banque Postale Gestion Privée, l'année 2009 a également été marquée par une progression importante des encours, sous l'effet notamment d'une collecte en forte hausse.

Tocqueville Finance est entrée dans le périmètre de consolidation en fin 2009 et contribue peu au résultat 2009.

Au total, sur l'année, le PNB progresse de 17,1 millions d'euros, passant de 75,7 millions d'euros à 92,8 millions d'euros. La variation est notamment expliquée par la hausse des commissions de gestion sur mandat, dont les effets avaient peu impacté le PNB en 2008, mais jouent en année pleine sur 2009. La collecte de La Banque Postale Gestion Privée et l'intégration de Tocqueville contribuent également à la progression du PNB.

Les charges générales d'exploitation du secteur sont en hausse de 9,9 millions d'euros, en raison notamment chez LBPAM des travaux sur le système d'information et des évolutions en matière d'organisation et de dispositifs de contrôle.

Le résultat d'exploitation progresse de 7,9 millions d'euros, pour s'établir à 38,3 millions d'euros.

2.7.3 Résultats de l'activité d'assurance

Concernant La Banque Postale Prévoyance, l'activité de prévoyance individuelle a continué à se développer à un rythme soutenu. Le seuil des 2 millions de contrats a été franchi fin 2009. Le canal de la vente à distance par l'intermédiaire des plate-formes client des Centres financiers a contribué largement à cette progression, confortée également par le lancement en 2009 de deux nouvelles offres en matière de protection de la famille et d'assurance autonomie. L'activité d'assurance emprunteur, quant à elle, a été portée par les mises en force de crédits immobiliers qui se sont poursuivies à un rythme soutenu en 2009.

Le Produit net bancaire de Sogerco a été tiré pour l'essentiel par le volume des contrats (Allyatis notamment) qui a continué de progresser en 2009 (5,6 millions de contrats, en hausse de 5,6 % par rapport à 2008).

Globalement, la progression du produit net bancaire du secteur est tirée par celle des deux principaux acteurs : + 15 % pour le produit net bancaire de La Banque Postale Prévoyance, et + 4 % pour le produit net bancaire de Sogerco.

Au total, le produit net bancaire du secteur a atteint 72,5 millions d'euros en 2009, en hausse de 5,7 millions d'euros.

Les charges du secteur restent contenues à 20,7 millions d'euros, à un niveau identique à celui observé en 2008.

Le coût du risque recule de 2,1 millions d'euros, passant de 2,8 millions d'euros en 2008 à 0,7 million d'euros en 2009.

Le résultat courant avant impôts progresse de 63,3 millions d'euros, en raison de la mise en équivalence de CNP Assurances, qui induit une variation favorable de 55,2 millions d'euros. La hausse de la contribution de CNP Assurances provient, d'une part, d'un effet 2008 lié aux impacts de la crise dans le résultat et, d'autre part, d'une meilleure performance des placements en 2009 (compte propre ou trading). Ces effets favorables ont néanmoins été atténués par une baisse des produits net d'assurance sur l'activité risque en France.

2.7.4 Information LME – délais de règlement des fournisseurs

Les dettes vis-à-vis des fournisseurs au 31 décembre 2009 s'élèvent à 95 millions d'euros, dont les trois quarts sont payables dans un délai inférieur ou égal à un mois.

(en milliers d'euros)	Rappel du solde à la clôture	≤ 1 MOIS	> 1 MOIS ≤ 2 MOIS	> 2 MOIS
TOTAL	94 748	71 011	23 708	29

2.7.5 Bilan consolidé

Le total bilan du Groupe augmente de 60 milliards d'euros, résultant notamment des effets de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 ouvrant à la concurrence la distribution du Livret A et, en corollaire, supprimant la Caisse nationale d'épargne dans laquelle étaient logés jusqu'alors les fonds. L'entrée dans le bilan du Groupe a représenté environ 59 milliards d'euros au 1^{er} janvier 2009. Ces encours sont centralisés auprès de la Caisse des dépôts et consignations sous forme d'une créance sur un établissement de crédit. La centralisation explique largement la hausse du poste prêts et créances sur les établissements de crédit (+ 55 milliards d'euros) à l'actif. Cette réforme a également eu pour effet d'augmenter le montant des réserves obligatoires que La Banque Postale doit constituer auprès de la Banque de France d'environ 1 milliard d'euros.

Les autres variations notables sont constituées par :

- la hausse des encours de prêts et créances à la clientèle en lien avec la poursuite du développement de la production de crédits immobiliers de + 4,3 milliards d'euros compensée

par un amortissement concomitant de lignes d'actifs détenus jusqu'à leur échéance de - 3 milliards d'euros et non renouvelées ;

- la diminution des encours d'actifs détenus à des fins de transaction (- 2 milliards d'euros) en lien avec la baisse des taux court terme et de la moindre activité des marchés ;
- une augmentation des encours d'actifs financiers disponibles à la vente de + 2,4 milliards d'euros ;
- une hausse modérée des dettes représentées par un titre (1,2 milliard d'euros) correspondant à une augmentation des émissions de certificats de dépôt, afin de satisfaire des demandes de clients de La Banque Postale souhaitant placer des fonds.

Enfin, les capitaux propres avant projet de distribution se renforcent de 868 millions d'euros en raison de la hausse des réserves pour gains latents sur actifs financiers, notamment expliquée par l'évolution favorable des marchés financiers au cours de l'année 2009 et également grâce à la progression du résultat et des réserves consolidées.

2.7.6 Ratios prudentiels

~ RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITÉ ~

Le ratio de solvabilité constitue la mesure permettant d'apprécier la capacité des établissements financiers à faire face aux risques. Pour calculer ses exigences de fonds propres, La Banque Postale utilise en vision consolidée l'approche standard pour le calcul des exigences sur les risques de crédit, les risques de

marché et le risque opérationnel. Ces ratios intègrent en vision consolidée la filiale La Banque Postale Financement.

Le ratio de solvabilité de La Banque Postale sur les chiffres arrêtés au 31 décembre 2009 s'établit à 13,4 %, le ratio Tier 1 s'établissant quant à lui à 11,3 %.

~ FONDS PROPRES PRUDENTIELS, ENCOURS PONDÉRÉS ET RATIOS DE SOLVABILITÉ ~

(en millions d'euros)	31.12.09	31.12.08
FONDS PROPRES PRUDENTIELS		
Capitaux propres part du Groupe	4 445	3 577
Dividendes	(264)	(96)
Intérêts minoritaires après distribution	0	2
Déductions prudentielles ⁽¹⁾	(832)	(572)
Autres déductions ⁽²⁾	(21)	(28)
Total fonds propres durs	3 328	2 881
Total fonds propres complémentaires	658	500
Autres déductions ⁽²⁾	(21)	(28)
Total fonds propres prudentiels	3 965	3 353
Exigences de fonds propres	2 360	2 156
Ratio international de solvabilité	13,4 %	12,4 %
Ratio Tier 1	11,3 %	10,7 %
Ratio de couverture	168,0 %	155,5 %

⁽¹⁾ Principalement formées par les survaleurs, les immobilisations incorporelles et neutralisations des impacts IFRS.

⁽²⁾ Participations dans des sociétés financières non consolidées ou mises en équivalence.

~ RATIO D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES ~

L'exigence de fonds propres pour le groupe La Banque Postale fait ressortir un niveau de couverture des fonds propres disponibles sur les fonds propres exigés :

- de 141 % sur les seuls fonds propres Tier 1 ;
- de 168 % en tenant compte des fonds propres complémentaires.

Le groupe La Banque Postale ayant été qualifié de conglomérat financier par la Commission bancaire, en application des textes de transposition de la directive conglomérats financiers, les fonds propres du Groupe doivent être à tout moment supérieurs ou égaux à la somme des exigences de solvabilité applicables à ses activités dans le secteur bancaire et dans le secteur des assurances.

Cette exigence était satisfaite au 31 décembre 2009.

~ AUTRES RATIOS ~

Contrôle des grands risques

Conformément à la réglementation sur les grands risques, les établissements doivent respecter les deux contraintes suivantes :

- le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25 % des fonds propres nets du Groupe. La Banque Postale respecte en permanence ce ratio. En outre, l'établissement doit informer la Commission bancaire sur les bénéficiaires dont l'encours est supérieur à 10 % des fonds propres nets consolidés. Dans ce cadre, La Banque Postale déclare trois contreparties appartenant toutes au secteur bancaire français ;
- le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires, dont les risques dépassent, pour chacun d'entre eux, 10 % des fonds propres nets consolidés, n'excède pas huit fois ces fonds propres consolidés. Cette limite est consommée à hauteur de 7,5 %, et elle est donc respectée en permanence par La Banque Postale.

Ratio de liquidité

Ce ratio de surveillance de la liquidité à court terme, calculé mensuellement, doit être supérieur à 100 %. Le ratio s'établit en moyenne à 159 % sur l'année 2009, avec un minimum constaté de 153 % en avril 2009.



3. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET LES COMPTES DE L'EXERCICE 2009

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET
LES COMPTES DE L'EXERCICE 2009

108

Au cours de l'année 2009, le Conseil de surveillance a exercé, dans le respect des dispositions légales et statutaires, les vérifications et contrôles qu'il a estimés nécessaires dans le cadre de sa mission de surveillance de la gestion de la société par le Directoire.

Ainsi, le Conseil a notamment examiné les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2009 qui lui ont été présentés par le Directoire, conformément à la loi. Il a également examiné le rapport de gestion du Directoire portant sur l'activité du groupe La Banque Postale au cours de cet exercice.

Le Conseil de surveillance n'a pas d'observation particulière à formuler sur les comptes et le rapport de gestion du Directoire.

**Pour le Conseil de surveillance,
Le Président,**

Jean-Paul Bailly



4. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

• Bilan consolidé au 31 décembre 2009	110
• Compte de résultat 2009	111
• État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	111
• Tableau de variation des capitaux propres	112
• Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2009	113
4.1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER	114
4.1.1 Création de La Banque Postale	114
4.1.2 Faits marquants de la période	114
4.1.3 Cadre réglementaire	117
4.1.4 Normes et interprétations appliquées par le Groupe à compter du 1 ^{er} janvier 2009	117
4.1.5 Normes et interprétations non encore appliquées	118
4.1.6 Principes d'élaboration des comptes consolidés	119
4.1.7 Règles de présentation et d'évaluation	122
4.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS : GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET POLITIQUE DE COUVERTURE	131
4.2.1 Politique de maîtrise des risques	131
4.2.2 Organisation générale de la Direction des risques	131
4.2.3 Les facteurs structurels de risques	131
4.2.4 Expositions aux risques de La Banque Postale	134
4.2.5 Exposition aux risques au titre du groupe CNP Assurances	149
4.3 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS : NOTES RELATIVES AU BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT ET AUTRES INFORMATIONS NOTES 1 À 45	152
4.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	183

~ BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009 ~

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.09	31.12.08
ACTIF			
Caisse, banques centrales	1	3 699 660	2 138 554
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	2	6 580 587	8 468 249
Instruments dérivés de couverture	3	363 254	272 400
Actifs financiers disponibles à la vente	4	11 240 968	8 821 901
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5	73 966 537	18 889 024
Prêts et créances sur la clientèle	6	33 074 805	28 795 903
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8	94 944	147 548
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9	34 626 622	37 649 538
Actifs d'impôts courants/différés	10	56 363	132 435
Comptes de régularisation et actifs divers	11	4 953 107	4 411 228
Participation aux bénéfices différée			1 880
Participations mises en équivalence	12	1 864 045	1 565 966
Immobilisations corporelles et incorporelles	13	679 160	624 397
Écarts d'acquisition	14	50 978	26 157
TOTAL		171 251 030	111 945 180
PASSIF			
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	2	388 228	270 550
Instruments dérivés de couverture	3	218 095	174 668
Dettes envers les établissements de crédit	15	5 618 828	6 904 765
Dettes envers la clientèle	16	149 830 946	92 302 124
Dettes représentées par un titre	17	3 806 899	2 620 113
Passifs d'impôts courants/différés	18	155 989	4 945
Comptes de régularisation et passifs divers	19	5 574 563	4 892 456
Provisions techniques des entreprises d'assurance	20	383 343	307 690
Provisions	21	325 793	389 312
Dettes subordonnées	22	502 232	500 993
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		4 445 284	3 577 478
- Capital souscrit		2 342 454	2 342 454
- Réserves consolidées et autres		1 151 757	934 585
- Gains/pertes latents ou différés		363 480	(2 143)
- Résultat de l'exercice		587 593	302 582
INTÉRÊTS MINORITAIRES		830	86
CAPITAUX PROPRES		4 446 114	3 577 564
TOTAL		171 251 030	111 945 180

~ COMPTE DE RÉSULTAT 2009 ~

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.09	31.12.08
Intérêts et produits assimilés	24	5 518 618	5 071 288
Intérêts et charges assimilés	24	(2 607 374)	(2 748 020)
Commissions (produits)	29	1 932 196	1 855 791
Commissions (charges)	29	(215 049)	(203 080)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	30	159 855	697 509
Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	31	162 049	48 300
Produits des autres activités	32	479 987	643 685
Charges des autres activités	32	(411 368)	(550 064)
PRODUIT NET BANCAIRE		5 018 914	4 815 409
Charges générales d'exploitation	33	(4 224 638)	(4 305 579)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.	34	(118 097)	(109 833)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		676 179	399 997
Coût du risque	35	(51 570)	(112 328)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		624 609	287 669
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	12	185 792	130 580
Gains ou pertes nets sur autres actifs	36	(1 795)	(731)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		808 606	417 518
Impôts sur les bénéfices	37	(220 908)	(114 851)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		587 698	302 667
Intérêts minoritaires		105	85
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		587 593	302 582
Résultat net part du Groupe par action (en euros)		28,85	14,85

~ ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES
COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ~

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	587 593	302 582
Écarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	151 300	(67 380)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	13 719	46 931
Réévaluation des immobilisations		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	200 604	(314 162)
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NETS D'IMPÔTS PART DU GROUPE	365 623	(334 611)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	953 216	(32 029)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires	111	85
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	953 327	(31 944)

~ TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ~

	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE						CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
	Capital ⁽¹⁾	Réserves légales, RAN et autres réserves	Réserves consolidées	Gains ou pertes latents ou différés net d'impôts part du Groupe ⁽²⁾⁽³⁾	Résultat part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe		
(en milliers d'euros)								
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31.12.07	2 342 454	363 259	340 341	332 468	539 579	3 918 101	2	3 918 103
Affectation du résultat 2007		397 260	142 319		(539 579)			
Distribution 2008 au titre du résultat 2007		(109 383)				(109 383)		(109 383)
Distribution exceptionnelle		(163 000)				(163 000)		(163 000)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires		124 877	142 319	0	(539 579)	(272 383)		(272 383)
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			(9 521)	(20 449)		(29 970)		(29 970)
Résultat 2008					302 582	302 582	85	302 667
Sous-total			(9 521)	(20 449)	302 582	272 612	85	272 697
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence			776	(314 162)		(313 386)		(313 386)
Autres variations			(27 466)			(27 466)	(1)	(27 467)
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31.12.08	2 342 454	488 136	446 449	(2 143)	302 582	3 577 478	86	3 577 564
Affectation du résultat 2008		291 581	11 001		(302 582)			
Distribution 2009 au titre du résultat 2008		(96 142)				(96 142)		(96 142)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires		195 439	11 001	0	(302 582)	(96 142)	0	(96 142)
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			40 004	165 019		205 023	6	205 029
Résultat 2009					587 593	587 593	105	587 698
Sous-total			40 004	165 019	587 593	792 616	111	792 727
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence			(5 146)	200 604		195 458		195 458
Autres variations		(1 067)	(23 059)			(24 126)	633	(23 493)
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31.12.09	2 342 454	682 508	469 249	363 480	587 593	4 445 284	830	4 446 114

(1) Au 31 décembre 2009, le capital de La Banque Postale est composé de 20 369 166 actions d'une valeur nominale de 115 euros.

(2) Les gains ou pertes latents ou différés comprennent les réserves de conversion ; ces dernières proviennent des filiales étrangères consolidées par le groupe CNP Assurances.

(3) Les gains ou pertes latents ou différés comprennent notamment 263 millions d'euros au 31 décembre 2009 au titre des gains nets latents sur actifs disponibles à la vente, constatés par le groupe CNP Assurances pour 98 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres comprennent, au 31 décembre 2009, un ajustement des modalités d'application du *carve out* pour 36,7 millions d'euros.

Estimation du dividende prévisionnel : 264 392 milliers d'euros, soit 12,98 euros par action.

~ TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS À L'EXERCICE 2009 ~

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations, dans les entreprises consolidées, d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les dettes subordonnées.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories. Sont en particulier affectés aux activités opérationnelles les titres relatifs à des participations stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente ».

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	808 606	417 518
+/- Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	118 097	111 399
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes aux provisions	(28 033)	183 404
+/- Pertes nettes/gains des activités d'investissement	1 485	727
+/- Pertes nettes/gains des activités de financement		
+/- Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(185 792)	(130 580)
+/- Autres mouvements	116 258	84 192
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	22 015	249 142
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	963 317	(6 859 200)
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(5 747 699)	(3 959 990)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 123 861	7 607 784
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(98 646)	1 868 353
- Impôts versés	74 202	(161 261)
= Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(3 684 965)	(1 504 314)
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	(2 854 344)	(837 654)
+/- Flux liés aux actifs financiers et participations	2 944 641	2 627 549
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(175 577)	(126 456)
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	2 769 064	2 501 093
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(95 376)	(272 383)
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	2 000	0
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	(93 376)	(272 383)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE ET CHANGEMENT DE MODE SUR TRÉSORERIE (D)		
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	(178 656)	1 391 056
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	3 580 227	2 189 170
Caisse, banques centrales	2 138 554	2 667 865
Comptes et prêts emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 441 673	(478 695)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	3 401 571	3 580 226
Caisse, banques centrales	3 699 660	2 138 554
Comptes et prêts emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(298 089)	1 441 672
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(178 656)	1 391 056

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS: PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

4.1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

4.1.1 Création de La Banque Postale

La fin de l'exercice 2005 a été marquée par la transformation de la société Efposte, initialement entreprise d'investissement, en La Banque Postale, agréée en tant que banque.

Cette transformation s'est inscrite dans le cadre de la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales.

En application de la loi susvisée et du décret d'application du 30 août 2005, les biens, droits et obligations liés aux comptes, livrets et contrats de la Caisse nationale d'épargne (CNE) ont été transférés à La Poste le 31 décembre 2005. À cette même date, ces éléments, ainsi que les biens, droits et obligations liés aux Services financiers de La Poste ont été apportés à Efposte, dont la dénomination sociale est devenue La Banque Postale, en date d'effet juridique et comptable du 31 décembre 2005.

Ces apports comprenaient les participations détenues par La Poste dans le capital de la société SF2, qui exerce une activité de holding (notamment la détention indirecte des titres de la Caisse nationale de prévoyance), et dans le capital des SCI CRSF Métropole et CRSF DOM, sociétés civiles immobilières, propriétaires des immeubles d'exploitation de la Banque.

S'agissant d'une opération réalisée entre entités sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif apportés ont été valorisés à la valeur nette comptable.

Conformément aux dispositions de la loi et de son décret d'application susvisés, les dispositions relatives aux fonds collectés sur le Livret A pour le compte de la Caisse nationale d'épargne ont alors été maintenues (centralisation auprès de la Caisse des dépôts et consignations).

4.1.2 Faits marquants de la période

4.1.2.1 Situation des marchés financiers sur l'exercice 2009

~ AU TITRE DE LA BANQUE POSTALE ~

La crise financière, qui a débuté en 2007 et s'est intensifiée en 2008, avait eu un impact relativement modéré pour La Banque Postale sur ses comptes 2008, en raison de la qualité de ses actifs financiers et par le caractère hautement liquide de sa gestion de bilan.

La crise financière s'étant progressivement estompée durant l'année 2009 et La Banque Postale continuant à bénéficier des effets de la poursuite de sa politique de gestion prudente, elle n'a pas eu à constater d'impact significatif de la crise sur ses comptes 2009.

Le début d'année 2009 s'est illustré notamment par la poursuite de la baisse des actifs boursiers, l'indice CAC 40 touchant un point bas le 9 mars, autour de 2 500 points. En parallèle, deux actions fortes ont été engagées pour contribuer à stopper la crise. D'une part, les États ont annoncé et mis en place des plans de relance de leurs économies, impactant du même coup la dette publique, et motivant de la part des agences

de notation la révision à la baisse de certaines notations (notamment Grèce, Portugal, Espagne). D'autre part, les banques centrales ont poursuivi leurs actions de baisse des taux directeurs et d'injection de liquidités, de façon à favoriser l'accès à la liquidité des banques et à contribuer au redressement des crédits accordés. Dans ce cadre, la Banque centrale européenne a mis en place un dispositif non conventionnel permettant d'élargir les conditions de refinancement des banques commerciales auprès de la banque centrale.

La liquidité interbancaire, fortement altérée durant les moments les plus intenses de la crise fin 2008, s'est progressivement restaurée. Un mouvement similaire a été observé concernant la liquidité du marché obligataire. Dans ce contexte, les spreads de crédit se sont progressivement resserrés, sans néanmoins revenir aux niveaux observés historiquement avant la crise financière.

La confiance des agents économiques s'est progressivement restaurée au cours de l'année 2009, les indices boursiers effectuant une remontée spectaculaire sur les trois derniers trimestres après le point bas observé en mars.

Conséquences en matière de politique de risque et de gestion

La politique de risque prudente de La Banque Postale avait permis en 2008 d'atténuer très fortement les effets de la crise sur les résultats de la Banque.

Les dispositifs de gestion opérationnelle spécifiques à la crise mis en place en 2008 se sont poursuivis en 2009 au cours du premier semestre, tant que le justifiaient les effets observés ou anticipés de la crise.

Les actions menées en 2009 se placent dans la même préoccupation de prudence qu'en 2008. Les mouvements observés ont conduit la Banque à une sélectivité plus grande encore en matière de contreparties, d'émetteurs ou de choix d'instruments. Par ailleurs, la réactivité de la politique de risque de contrepartie a été augmentée, de façon à ajuster les limites d'engagement au plus près des événements de marché.

La restauration de la liquidité sur le marché interbancaire et sur le marché de la dette à court terme a permis une réactivation progressive du programme de financement court terme de la Banque (émissions de certificats de dépôts) et une remontée par étapes de l'activité de pensions livrées. Il convient de souligner que ces financements n'ont pas pour objet d'assurer directement la liquidité de La Banque Postale, celle-ci étant structurellement excédentaire en dépôts, mais de maintenir une présence sur le marché de la dette court terme, par mesure préventive du risque de liquidité.

Aucun reclassement nouveau d'instrument financier en application des amendements de l'IASB d'octobre 2008 n'a été réalisé au cours de l'année 2009. Ceux-ci avaient été utilisés en 2008 par La Banque Postale, à hauteur de 2,5 milliards d'euros, sans impact sur le compte de résultat, concernant des titres de créances bancaires pour lesquels le marché était alors devenu inactif.

La remontée des indices boursiers a permis également d'éviter la constatation de dépréciations d'instruments financiers au premier semestre 2009. Au cours du second semestre 2009, La Banque Postale a précisé ses règles de dépréciation afin de les positionner en cohérence avec les recommandations de l'IFRIC. À ce titre, la Banque enregistre, de façon mécanique, une dépréciation de 4,1 millions d'euros, alors même que la qualité et les perspectives de valorisation des actifs concernés se sont améliorées par rapport à la fin de l'exercice 2008.

~ AU TITRE DE CNP ASSURANCES ~

Les conséquences de la crise financière en 2009 et, plus particulièrement, celles de la faillite de Lehman Brothers, en septembre 2008, dont des titres étaient en regard de contrats dans plusieurs compagnies d'assurance vie, ont conduit le marché italien à se désintéresser des produits *Unit* et *Index-linked*. Dès fin 2008, CNP UniCredit Vita a lancé une gamme de produits en euros, dont le succès commercial sur l'année 2009 a permis une collecte de plus de 3 milliards d'euros. Compte tenu de ce changement stratégique relatif au *mix* produit commercialisé par CNP UniCredit Vita, le Groupe a été amené à revoir le

business plan et la valorisation de celui-ci, et, par conséquent, à revoir le niveau de comptabilisation des actifs incorporels (valeur de portefeuille et goodwill) de cette filiale inscrits à son bilan consolidé.

Le groupe CNP Assurances a déprécié, pour la totalité de sa valeur (45 millions d'euros au 31 décembre 2009), le portefeuille de contrats acquis de cette filiale, achetée courant novembre 2004, et composés principalement de contrats *Unit* ou *Index-linked* de clients qui ont orienté depuis leur épargne vers d'autres produits, essentiellement en euros. Par ailleurs, la valorisation moins attractive du *business plan*, notamment compte tenu d'exigences de marge de solvabilité plus élevées sur les nouveaux contrats, conduit le groupe CNP Assurances à déprécier partiellement l'écart d'acquisition d'origine (dépréciation de 104 millions d'euros de l'écart initial de 366,5 millions d'euros, soit un écart résiduel de 262,5 millions d'euros). Le groupe CNP Assurances est confiant dans les résultats futurs que la nouvelle stratégie devrait dégager en s'appuyant sur le réseau constitué de 1 969 agences (UCBdR et Banco di Sicilia) d'Unicredit (deuxième bancassureur en Italie en 2009). Au-delà de la confirmation du succès commercial des produits en euros attendu en 2010, CNP UniCredit Vita lancera une offre de produits multisupports et continue son développement sur la couverture des prêts immobiliers et personnels.

Par ailleurs, le rebond des marchés financiers à partir de mars 2009 (hausse de 22,3 % du CAC 40 sur l'année 2009 pour atteindre 3 936,33 points), associé à la baisse des taux d'intérêt sur l'année 2009, s'est traduit par des plus-values latentes positives sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (impact de 281 millions d'euros sur le résultat des variations de juste valeur des actifs à la juste valeur par résultat du groupe CNP Assurances et de 833,8 millions d'euros sur les capitaux propres du groupe CNP Assurances des actifs classés en titres disponibles à la vente; montants nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés).

4.1.2.2 Banalisation de la distribution du Livret A

La loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 prévoit, dans son article 145, l'ouverture à la concurrence de la distribution du Livret A en permettant sa commercialisation à tout établissement de crédit habilité à recevoir du public des fonds à vue. En corollaire est supprimée la Caisse nationale d'épargne dans laquelle étaient logés jusqu'alors les fonds du Livret A collectés par La Banque Postale, ce qui explique pourquoi ces dépôts ne figuraient pas au bilan de celle-ci par le passé.

Effet sur le bilan de La Banque Postale

L'ensemble des fonds de la Caisse nationale d'épargne ont été transférés vers La Banque Postale, en date du 1^{er} janvier 2009, selon les dispositions de l'article 146 de la LME : « Les dépôts du Livret A reçus au 31 décembre 2008 par la Caisse nationale d'épargne [...], les dettes qui y sont attachées et la créance détenue à la même date par la Caisse nationale d'épargne sur la Caisse des dépôts et consignations au titre

de la centralisation des dépôts du Livret A sont transférés le 1^{er} janvier 2009. Les droits et obligations relatifs à ces éléments de bilan sont également transférés à La Banque Postale. Les autres actifs, passifs, droits et obligations de la Caisse nationale d'épargne sont transférés au 1^{er} janvier 2009 au bénéfice du fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations. »

En conséquence, le bilan de La Banque Postale a augmenté de l'ordre de 59 milliards d'euros le 1^{er} janvier 2009 :

- au passif, au niveau des comptes d'épargne à régime spécial;
- à l'actif, au niveau des comptes et prêts sur établissements de crédit à terme (centralisation à 100 % à la Caisse des dépôts et consignations le 1^{er} janvier 2009).

La banalisation de la distribution du Livret A a eu des effets modérés sur la base de clientèle de la Banque, celle-ci n'enregistrant qu'un peu plus de 120 000 demandes de transferts en 2009. Les contrôles de multidétention (« Échos Ficoba ») n'ont donné lieu qu'à 129 000 demandes de clôture. En parallèle, plus de 500 000 nouveaux livrets A ont été ouverts en 2009. La banalisation de la distribution du Livret A s'est accompagnée de la mise en place d'une nouvelle formule de rémunération. Son impact sur les comptes annuels 2009 est évalué à - 36 millions d'euros.

4.1.2.3 Évolutions de périmètre

~ LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT ~

Au terme du protocole d'accord du 26 mars 2009 intervenu entre La Banque Postale et Société Générale, La Banque Postale a cédé, le 24 avril 2009, 35 % du capital et des droits de vote de la société Issy SF2 4, devenue La Banque Postale Financement, au groupe Société Générale.

Considérant que La Banque Postale conserve un contrôle exclusif sur cette société, celle-ci demeure consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Cette filiale dédiée aux activités de crédit à la consommation a été agréée par le CECEI (Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement) en tant que société financière. Les premières offres en matière de crédit à la consommation ont été proposées fin 2009 avec un réel démarrage de l'activité prévu pour 2010.

~ TOCQUEVILLE FINANCE ~

Au terme du contrat de cession du 6 octobre 2009, La Banque Postale a acquis, le 16 novembre 2009, 100 % des titres de la société OFC Finance et 69,99 % de Tocqueville Finance Holding, directement via SF2 à hauteur de 36,3 % et indirectement via OFC Finance pour 33,7 %. Cette acquisition permet au groupe La Banque Postale de détenir 69,84 % de Tocqueville Finance. Cette société de gestion de portefeuille opère principalement dans le domaine de la gestion privée, la gestion de fonds communs de placement et le capital investissement.

OFC Finance, Tocqueville Finance Holding et Tocqueville Finance ont été consolidées pour la première fois, au 31 décembre 2009, selon la méthode de l'intégration globale. La différence entre la juste valeur des actifs et passifs acquis et le coût d'acquisition des titres a conduit à l'inscription au bilan d'un écart d'acquisition de 24,9 millions d'euros. Le Groupe comptabilisera les ajustements éventuels de ces éléments dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. La valeur de l'écart d'acquisition est donc susceptible d'être revue.

~ PARTENARIAT AVEC GROUPAMA DANS L'ASSURANCE DOMMAGES ~

La Banque Postale et Groupama ont conclu, le 12 octobre 2009, les accords définitifs de leur partenariat dans l'assurance dommages. Ceux-ci visent à créer une coentreprise dont La Banque Postale est l'actionnaire majoritaire. Le 10 décembre 2009, La Banque Postale a procédé à une augmentation de capital de 2,5 millions d'euros, permettant à Groupama de détenir 31,3 % de la société Fédération SF2, devenue La Banque Postale Assurances IARD. Une seconde augmentation de capital doit intervenir au plus tard le 1^{er} septembre 2010 marquant le démarrage effectif du partenariat.

Considérant que La Banque Postale conserve un contrôle exclusif sur cette société, celle-ci demeure consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Cette filiale dédiée aux activités d'assurance dommages a été agréée par l'ACAM (Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles).

4.1.2.4 Exercice de l'option de vente de CNP Assurances sur sa participation dans Natixis Global Asset Management (NGAM)

CNP Assurances a exercé le 17 décembre 2009 l'option de vente (*put*) sur sa participation de 11,34 % dans Natixis Global Asset Management (NGAM), telle que prévue dans l'avenant au protocole d'accord signé en 2007 entre CNP Assurances et la Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE).

L'exercice de l'option de vente s'est traduit par la comptabilisation d'une plus-value de cession dans les comptes consolidés de CNP Assurances au 31 décembre 2009 de 234,3 millions d'euros (soit 17,4 millions d'euros, nets d'impôts et de la décomptabilisation de l'option de vente, enregistrée au 31 décembre 2008 pour une valeur de 203,7 millions d'euros).

Cette décision, de caractère purement patrimonial, ne modifie pas les relations opérationnelles entre les deux entreprises. CNP Assurances entend continuer de confier à NGAM la gestion des encours d'assurance vie collectés par le réseau des Caisses d'épargne, ainsi que d'autres portefeuilles.

4.1.3 Cadre réglementaire

En application du règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 imposant aux entreprises dont les titres de dettes sont admis à la cote d'un marché réglementé d'appliquer le référentiel établi par l'International Accounting Standard Board (IASB), le groupe La Banque Postale établit, depuis le 1^{er} janvier 2007, ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union européenne. En particulier, le Groupe a choisi de faire usage des dispositions du règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne adoptant la norme IAS 39, à l'exception de certaines dispositions. Ce règlement européen permet ainsi d'élire aux relations de couverture de juste valeur certaines des opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif/passif (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle).

Les effets de la première application des normes IFRS sur les capitaux propres, le bilan, le compte de résultat ainsi que les règles spécifiques de première application retenues selon la norme IFRS 1 ont été détaillés dans le rapport annuel 2007.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe a utilisé le format d'états de synthèse proposé par la recommandation n° 2009 R04 du 2 juillet 2009 du Conseil national de la comptabilité.

4.1.4 Normes et interprétations appliquées par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2009

4.1.4.1 IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »

La révision de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », publiée par l'IASB le 6 septembre 2007 et adoptée par l'Union européenne le 17 décembre 2008, est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe a utilisé le format d'états de synthèse proposé par la recommandation n° 2009 R04 du 2 juillet 2009 du Conseil national de la comptabilité.

L'application de cette norme par le Groupe n'a pas d'effet sur son résultat net ou le niveau de capitaux propres, mais a modifié le format des états de synthèse. Deux nouvelles notes ont été insérées dans les notes annexes aux états financiers (notes 4.3.23.1 et 4.3.23.2)

4.1.4.2 Amendement IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir »

L'amendement de la norme IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir », publiée par l'IASB le 5 mars 2009 et adoptée par l'Union européenne le 27 novembre 2009 est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

L'application de cette norme par le Groupe n'a pas d'effet sur son résultat net ou le niveau de capitaux propres. Elle améliore l'information sur la juste valeur en introduisant une hiérarchie en trois niveaux de détermination de cette dernière.

4.1.4.3 IFRS 8 « Secteurs opérationnels »

Cette norme, publiée par l'IASB le 30 novembre 2006, a été adoptée le 21 novembre 2007 par l'Union européenne. Son application par le Groupe est effective au 1^{er} janvier 2009. Elle ne modifie pas les modalités de comptabilisation ou d'évaluation des opérations et n'a pas d'incidence sur les informations fournies en annexe.

4.1.4.4 IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients »

Cette interprétation qui précise le traitement comptable des programmes de fidélisation clients, publiée par l'IASB le 28 juin 2007, est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2008. Son application par le Groupe ne modifie pas les modalités de comptabilisation ou d'évaluation des programmes de fidélisation clients.

4.1.4.5 Autres normes ou interprétations

Normes ou interprétations	Date d'adoption par l'Union européenne
Amélioration annuelle des IFRS	23 janvier 2009
Amendement à IAS 32 et IAS 1 « Présentation des états financiers – Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation »	21 janvier 2009
Amendement à IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée »	23 janvier 2009
Amendement à IAS 23 « Coûts d'emprunt »	10 décembre 2008
Amendement à IFRS 2 « Paiement en actions : conditions d'attribution et de réalisation »	16 décembre 2008
IFRIC 14 « IAS 19 – Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction »	16 décembre 2008
IFRIC 11 « Actions propres et transactions intragroupe »	1 ^{er} juin 2007
IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger »	4 juin 2009
Amendement à IAS 39 « Reclassement des actifs financiers : date d'entrée en vigueur et transition »	9 septembre 2009

Le Groupe n'est pas concerné par ces normes et interprétations ou leur application ne présente pas d'incidence significative sur la période.

4.1.5 Normes et interprétations non encore appliquées

L'IASB et l'IFRIC ont publié des normes et des interprétations qui ne sont pas d'application au 31 décembre 2009. Ces normes et interprétations n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à compter du 1^{er} janvier 2010 ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe en 2009.

4.1.5.1 IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels » et IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises »

La révision des normes IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » et IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » a été publiée le 10 janvier 2008 par l'IASB. Ces normes révisées

suite au projet *Business combination phase II* portent sur la comptabilisation des prises de contrôle et de leur traitement ultérieur. Leur application pourrait avoir une incidence sur le montant de l'écart d'acquisition à enregistrer, le résultat de l'exercice de l'acquisition et les résultats ultérieurs. Les amendements d'IAS 27 prévoient notamment qu'un changement de pourcentage d'intérêt dans une filiale soit traité comme une opération au sein des capitaux propres sans impact sur l'écart d'acquisition ou le résultat.

Elles sont applicables de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

4.1.5.2 Autres normes ou interprétations

Normes ou interprétations	Date de publication par l'IASB	Date d'adoption par l'Union européenne
Amendement à IFRIC 9 et IAS 39 « Dérivés incorporés »	12 mars 2009	30 novembre 2009
IFRS 1 révisée « Première adoption des IFRS »	27 novembre 2008	25 novembre 2009
IFRIC 18 « Transferts d'actifs en provenance des clients »	29 janvier 2009	27 novembre 2009
IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires »	26 novembre 2008	-
IFRS 9 « Instruments financiers classification et évaluation »	12 novembre 2009	-
Amélioration des IFRS	16 avril 2009	-
Amendement à IFRS 2 – Transactions intragroupe réglées en trésorerie	18 juin 2009	-
Amendement à IAS 39 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation : éléments couverts éligibles »	30 juillet 2008	15 septembre 2009
IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers »	3 juillet 2008	22 juillet 2009
Amendement à IAS 32 « Classification de droits de souscription »	8 octobre 2009	-
Amendement à IAS 24 « Informations à fournir sur les parties liées »	4 novembre 2009	-
IFRIC 19 « Extinction d'un passif financier par émission d'instrument de capitaux propres »	26 novembre 2009	-
Amendement à IFRIC 14	27 novembre 2009	-
IFRIC 12 « Accords de concession de services »	30 novembre 2006	25 mars 2009

4.1.6 Principes d'élaboration des comptes consolidés

4.1.6.1 Détermination du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de La Banque Postale, les comptes consolidés des sous-groupes et les comptes des filiales et participations contrôlées ou sous influence notable, dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

4.1.6.2 Méthodes de consolidation

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe comprend l'existence et l'effet de droits de vote potentiels, dès lors que ces derniers sont à tout moment exerçables ou convertibles.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

~ INTÉGRATION GLOBALE ~

Les entreprises du Groupe qui sont contrôlées de manière exclusive sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie comme le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités.

Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale, ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

~ INTÉGRATION PROPORTIONNELLE ~

Les entreprises du Groupe qui sont contrôlées de manière conjointe sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le référentiel IFRS définit le contrôle conjoint comme le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

~ MISE EN ÉQUIVALENCE ~

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. Elle est présumée à partir du moment où le Groupe détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote. Cette présomption peut être réfutée s'il est démontré l'absence d'influence notable malgré la détention de plus de 20 % des droits de vote. *A contrario*, l'influence notable peut être démontrée même si le seuil des 20 % n'est pas atteint.

~ CAS PARTICULIER DES ENTITÉS AD HOC ~

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités *ad hoc*) sont consolidées dès lors qu'elles sont en substance contrôlées par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les critères suivants sont utilisés de façon non cumulative pour apprécier l'existence du contrôle d'une entité *ad hoc* par une autre entité :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe détient le pouvoir de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité ou sur les actifs qui la composent ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

À ce jour, le Groupe ne détient pas d'entités *ad hoc* susceptibles d'être consolidées.

4.1.6.3 Règles de consolidation

4.1.6.3.1 Retraitements et éliminations

Les retraitements et reclassements nécessaires afin de rendre les comptes de l'ensemble des filiales consolidées conformes aux principes comptables du Groupe sont effectués.

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe, et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés.

4.1.6.3.2 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, les comptes du bilan des filiales étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture.

Les produits et charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. La différence de conversion qui résulte de l'évolution des taux de change sur le capital, les réserves et le résultat est portée en « Gains ou pertes latents ou différés – Écarts de conversion ».

4.1.6.3.3 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont traités par le Groupe selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'acquisition est déterminé comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les coûts directement encourus dans le cadre de l'opération entrent dans le coût d'acquisition.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entités acquises qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS sont enregistrés à leur juste valeur à la date d'acquisition conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Les analyses nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments et leur correction éventuelle peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Écarts d'acquisition » ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement rapporté au résultat.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique dans la devise de référence de la filiale acquise et convertis sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

Ils font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation, et ce, au minimum une fois par an et dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

À la date d'acquisition, chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie (UGT) qui constitue le niveau le plus fin utilisé par la Direction au sein des grands métiers du Groupe pour déterminer le retour sur investissement d'une activité. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité de cette UGT, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée en résultat.

La valeur comptable des écarts d'acquisition des entreprises associées est intégrée à la valeur de mise en équivalence.

Lors d'un rachat d'actions de minoritaires d'une filiale alors que le contrôle est déjà établi, le nouvel écart d'acquisition, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition total pour le lot complémentaire et la quote-part de situation nette rachetée est comptabilisé en déduction des capitaux propres s'il est positif.

Dès lors, en l'état actuel des textes, les normes IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » conduisent le Groupe à enregistrer au titre des engagements de rachat des intérêts minoritaires une dette avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Le Groupe a choisi d'enregistrer en moins des capitaux propres l'écart entre le montant de l'engagement et les intérêts minoritaires, représentant la contrepartie de la dette.

Les variations ultérieures de la dette liées à l'évolution du prix d'exercice estimé de l'engagement de rachat et de la valeur comptable des intérêts minoritaires sont comptabilisées dans les réserves part du Groupe.

4.1.6.3.4 Intégration des activités d'assurance

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont, en grande partie, évalués et comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 39.

Relèvent toutefois de la norme IFRS 4 les contrats qui incluent :

- les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaires.

Les règles de valorisation des provisions techniques définies par le référentiel local, conformément aux dispositions d'IFRS 4, sont maintenues sur ces deux types de contrat.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrat d'épargne en unités de comptes sans support euros et sans garantie plancher.

En application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

À chaque arrêté, les entreprises d'assurance du Groupe mettent en œuvre un test de suffisance des passifs, qui consiste à vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés, nets de coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

~ PROVISIONS TECHNIQUES ET MATHÉMATIQUES ~

Les provisions techniques reflètent les engagements vis-à-vis des assurés.

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

~ PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE ACTIVE ~

La majorité des contrats financiers émis par les filiales d'assurance vie du Groupe contient une clause de participation discrétionnaire des assurés aux bénéfices.

La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés. Pour ces contrats, en application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, la provision pour participation aux bénéfices différée est ajustée pour refléter les droits des assurés sur les plus-values latentes ou leur participation aux pertes sur les moins-values latentes, relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur en application de la norme IAS 39. La quote-part de plus-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus-values.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité « reflet » est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité considérée.

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant, dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le Groupe, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le Groupe par rapport à ces engagements économiques. Ce test

de recouvrabilité est mené en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif des filiales concernées et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarios économiques par une approche stochastique.

Conformément à la recommandation du Conseil national de la comptabilité (CNC) du 19 décembre 2008 relative aux modalités

de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives, la recouvrabilité de la participation aux bénéfices active est confortée par l'appréciation prudente de la capacité de détention des actifs, notamment en matière de collecte future dans les flux prévisionnels.

De même, la capacité d'absorption par les rendements futurs de ces moins-values latentes a été testée dans un environnement de rachats défavorable jamais encore connu.

4.1.7 Règles de présentation et d'évaluation

4.1.7.1 Opérations en devises

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du Groupe, au cours de clôture. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les actifs non monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires libellés en devise sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat, en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

4.1.7.2 Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur, nette des frais d'acquisition directement imputables à l'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat).

Les titres sont inscrits au bilan en date de règlement livraison, tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

Les actifs et passifs financiers sont classés dans une des quatre catégories ci-dessous :

4.1.7.2.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à revenu fixe ou déterminable, non cotés sur un marché actif. Ils comprennent les prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle. Ils sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale du prêt. Il inclut les coûts de transaction directement liés à l'émission des prêts, considérés comme faisant partie intégrante du rendement des crédits.

Certains titres peuvent être comptabilisés par exception dans cette catégorie. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation des prêts et créances.

~ RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS ~

Un actif financier à revenu fixe ou déterminable, initialement enregistré dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente, qui n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance peut être reclassé dans la catégorie « Prêts et créances ».

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché à la date du reclassement et les actifs financiers ainsi transférés sont ensuite évalués selon les règles applicables à leur nouvelle catégorie. Les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

En complément aux éléments d'information requis par les normes IAS – IFRS, La Banque Postale a maintenu les informations antérieurement requises par le règlement CRC n° 2002.03, applicables aux comptes individuels.

Ainsi sont distingués, parmi les créances dépréciées au sens des normes internationales, les encours douteux non compromis et compromis.

~ MÉTHODES DE DÉCLASSEMENT ~

Le processus de déclassement s'applique aux découverts non régularisés, aux crédits immobiliers et aux prêts à la consommation. Le déclassement des découverts non régularisés concerne les comptes actifs et les comptes clos. Le déclassement des découverts non régularisés sur comptes actifs a pour effet de déclasser les encours sains en douteux non compromis. Il est effectué mensuellement et tient compte pour chaque dossier du montant et de la durée du découvert. La clôture du compte a pour effet de déclasser la créance en encours douteux compromis. Les créances de très faibles montants sont passées directement en pertes.

Le déclassé en douteux non compromis est effectué pour les prêts immobiliers présentant des échéances impayées depuis au moins six mois et pour les prêts à la consommation au-delà de trois mois d'échéances impayées.

La déchéance du terme a pour effet de déclasser la créance en encours douteux compromis. Par ailleurs, le passage en douteux compromis est effectué systématiquement un an après le passage en statut douteux.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est déclassée dès lors qu'une créance sur ce titulaire est déclassée.

Dépréciation de prêts sur base individuelle

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu après la mise en place d'un prêt – ou d'un groupe de prêts –, susceptible de générer une perte de valeur. Il peut s'agir des prêts présentant des échéances impayées depuis au moins trois mois, des encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse ou lorsque la situation financière de la contrepartie est dégradée et se traduit par un risque de non-recouvrement.

Une dépréciation est alors constatée par différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues. Pour les prêts déchus compromis garantis par une sûreté réelle dont la créance est supérieure à un montant plancher, une expertise est réalisée afin de déterminer le montant à provisionner. Pour les montants inférieurs à ce seuil et les dossiers non compromis, une estimation prudente prenant en compte la valeur d'acquisition du bien est réalisée.

Les prêts garantis par une personne physique ou non garantis sont intégralement dépréciés.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Dépréciations collectives sur les prêts

Par ailleurs, les prêts non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une analyse et, le cas échéant, d'une dépréciation sur une base collective. Il s'agit du périmètre des dossiers dits sensibles qui forment une sous-catégorie des encours sains : ils présentent un premier indicateur de défaut (avec un ou plusieurs impayés de moins de 180 jours), mais ne sont pas encore déclassés en douteux.

Ces dossiers sont provisionnés sur la base d'une probabilité de déclassé, cette dernière étant calculée sur observation de la période 2005 à 2009. Le risque de perte prenant en compte la nature de la garantie est calculé de la même manière que pour les dossiers douteux et fait l'objet de provisionnement sur la base des flux recouvrables actualisés.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Dépréciations des découverts

Les provisions constituées tiennent compte pour les découverts sur comptes courants postaux actifs des performances de recouvrement observées par niveau de risque sur l'année écoulée.

Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés ne figurent pas au bilan. Une provision est comptabilisée en cas de probabilité de défaillance de la contrepartie sur la période d'engagement.

4.1.7.2.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par contrepartie du compte de résultat

Les titres classés dans cette catégorie correspondent aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance, auxquels s'ajoutent les actifs et les passifs que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option offerte par la norme IAS 39, sous réserve du respect des conditions énoncées par la norme :

- élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable ;
- groupe d'actifs/passifs financiers dont la gestion et l'évaluation de la performance se font à la juste valeur ;
- instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés.

Le Groupe a notamment choisi de les inscrire en actifs financiers à la juste valeur par le résultat des OAT indexées sur le TEC 10.

Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ».

4.1.7.2.3 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers cotés, à revenu et maturité fixe ou déterminable, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et qu'il n'a pas choisi de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente.

La norme IAS 39 interdit, sauf exceptions limitées, la cession ou le transfert de ces titres avant l'échéance, sous peine de faire l'objet d'une sanction interdisant au Groupe la classification de titres au sein de cette catégorie pendant deux périodes annuelles.

En date d'arrêté, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire devenue sans objet est reprise.

4.1.7.2.4 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente constituent une catégorie par défaut et comprennent les actifs financiers non classés en prêts et créances, ni en actifs financiers détenus jusqu'à maturité ou en juste valeur par résultat.

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation. Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente en cas de baisse prolongée ou significative de leur juste valeur pour les titres de capitaux propres ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit pour les titres de dettes. La baisse de juste valeur d'un titre est présumée significative lorsqu'un instrument de capitaux propres a perdu au moins 40 % de sa valeur entre la date de son acquisition et la date de clôture. Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins-value latente cumulée comptabilisée jusqu'ici directement en capitaux propres, est enregistrée automatiquement en résultat. La baisse de juste valeur d'un titre est présumée durable dès lors qu'elle s'étend sur une période de plus de vingt-quatre mois de baisse persistante. Dans ce cas, le Groupe analyse, en fonction du niveau de matérialité des moins-values latentes, s'il y a lieu de constater des dépréciations par le résultat. Cette démarche n'exclut pas l'examen ligne à ligne des indices objectifs de dépréciation.

Pour les instruments de dettes tels que les obligations, une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Les pertes pour dépréciation des titres à revenu variable constatées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument figure au bilan. Elles sont comptabilisées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les pertes pour dépréciation des titres à revenu fixe sont réversibles

et comptabilisées au sein du coût du risque lorsqu'elles concernent le risque de crédit.

4.1.7.2.5 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Au sens d'IAS 39, un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix de matière première, de taux de change, d'index de prix de taux ou de crédit, ou d'autre variable appelée sous-jacent ;
- il requiert un investissement initial net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- il est dénoué à une date future.

~ DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION ~

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction à l'exception des dérivés entrant dans une relation de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

~ DÉRIVÉS DE COUVERTURE ~

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » selon les cas. Les autres instruments dérivés sont par défaut classés dans la catégorie actifs ou passifs à la juste valeur par le compte de résultat, même si, économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir une ou plusieurs transactions.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place (stratégie de couverture, désignation du risque couvert, de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, méthode d'évaluation de l'efficacité). L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture et tant qu'elle est en vie, à chaque arrêté.

Selon la nature du risque couvert l'instrument financier dérivé est désigné comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ; elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union européenne.

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat de manière symétrique à la réévaluation de l'élément couvert. Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont constatés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat. Dès lors que la relation de couverture est efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture. L'éventuelle inefficacité de la couverture est directement inscrite en résultat. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dès que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité dictés par la norme ou *a fortiori* s'il est cédé, la comptabilité de couverture cesse sur une base prospective : le dérivé est porté dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat » ou « Passifs financiers à la juste valeur par le résultat » tandis que la réévaluation de l'élément couvert est amortie sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture.

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture, n'étant plus qualifié d'instrument de couverture mais continuant d'exister, reste comptabilisé au bilan, à la juste valeur par résultat. Un résultat de cession de l'élément couvert est éventuellement constaté en résultat.

Macrocouverture

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif/passif des positions à taux fixe.

Les instruments de macrocouverture sont pour l'essentiel des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des ressources à taux fixe du Groupe.

Le traitement comptable des dérivés de macrocouverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits *supra*. La réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable.

La part efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres tandis que la part inefficace est rapportée au résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts sur opérations de couverture »

symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou dès que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité dictés par la norme ou *a fortiori* s'il est cédé, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés au fur et à mesure en résultat en produits et charges d'intérêts ou rapporté, immédiatement en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert le dérivé est porté dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat » tandis que la réévaluation de l'élément couvert inscrite dans les capitaux propres est immédiatement constatée en résultat.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

Ce type de couverture n'est pas pratiqué par le Groupe.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride. Il est extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque ses caractéristiques économiques et les risques associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, sauf dans le cas où l'instrument hybride est évalué en juste valeur par le résultat.

~ DAY ONE PROFIT ~

Le Groupe ne dégagne pas de marge lors de la négociation d'instruments structurés.

4.1.7.2.6 Engagement de garantie

~ GARANTIES FINANCIÈRES ~

Un contrat répond à la définition d'une garantie financière s'il comporte un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur remboursera le bénéficiaire des pertes qu'il aura subies en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette.

Les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur initiale à la date de mise en place. Elles sont ensuite évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré, diminué le cas échéant de la commission de garantie.

4.1.7.2.7 Détermination de la juste valeur ou valeur de marché

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La norme IAS 39 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles dans des conditions de concurrence normale. En l'absence de marché actif, la juste valeur doit être déterminée par l'utilisation de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal.

À titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des *futures* est déterminée en utilisant des prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation concerne les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (billets de trésorerie, certificats de dépôts...), les dépôts repo.

La valeur de marché des titres de participation non cotés classés en titres disponibles à la vente est déterminée par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de « cash flows » futurs. Les titres de participation non consolidés dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont évalués au coût.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir. En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

4.1.7.2.8 Dettes

~ DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE ~

Les dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte d'épargne à régime spécial). Ces dettes comprennent les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

~ DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ~

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dette si l'émetteur a obligation de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables. Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par La Banque Postale.

Elles sont comptabilisées initialement à leur valeur d'émission puis sont valorisées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.1.7.2.9 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie attachés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque ces droits et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété ont été transférés à un tiers.

Lorsque certains risques et avantages ont été transférés et tant que le contrôle est conservé sur l'actif financier, il est maintenu au bilan dans la mesure de l'implication continue dans l'actif concerné.

Un gain ou une perte de cession est alors enregistré au compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

~ OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE ~

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Le Groupe enregistre un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Lors des arrêts suivants les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance figure en valeur nominale dans les prêts et créances.

~ OPÉRATIONS DE PRÊTS DE TITRES ~

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IFRS. Ces opérations ne peuvent donc donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Ils restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés suivant les règles de celle-ci. Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

4.1.7.3 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, c'est-à-dire utilisées à des fins administratives. Le Groupe ne détient pas d'immeubles de placement.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers sont activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie si elle est mesurable et significative.

Les immobilisations sont amorties selon le rythme de consommation estimé des avantages économiques attendus qui correspond généralement à la durée de vie du bien.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

Les immeubles sont ainsi amortis, selon leurs composants, sur des durées comprises entre dix et quatre-vingts ans :

- gros œuvre : 80 ans ;
- toitures : 60 ans ;
- menuiseries et travaux extérieurs : 40 ans ;
- gros équipements : 20 ans ;
- petits équipements, agencements : 10 ans.

Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de développement incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet. Ils sont en règle générale amortis sur trois ans.

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dotations aux amortissements et les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

4.1.7.4 Comptes d'épargne à régime spécial

Les Comptes épargne logement (CEL) et les Plans épargne logement (PEL) proposés à la clientèle de particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : l'une de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et l'autre sous forme de prêts immobiliers.

Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée ;
- obligation d'octroyer aux clients qui le demandent un crédit à un taux fixé à la signature du contrat.

Ces engagements aux conséquences potentiellement défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan (au poste « Provisions ») et dont les variations sont enregistrées en produit net bancaire au sein de la marge d'intérêts.

Les provisions sont estimées sur la base de statistiques comportementales des clients, de données de marché pour chaque génération de plan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementés en termes de rémunération. Elles ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans épargne logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans épargne logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans épargne logement, et sur l'ensemble des Comptes épargne logement qui constitue une seule et même génération d'autre part. Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimums attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.

Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de

financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

4.1.7.5 Provisions

Les provisions enregistrées au passif du bilan, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages au personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains. Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

4.1.7.6 Distinction entre dettes et capitaux propres : titres supersubordonnés à durée indéterminée

Au regard des conditions fixées par la norme IAS 32 pour analyser la substance contractuelle de ces instruments, et compte tenu de leurs caractéristiques contractuelles, les titres supersubordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe sont qualifiés d'« instruments de dettes ».

4.1.7.7 Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat.

4.1.7.8 Produits et charges de commissions

Le Groupe comptabilise en résultat les commissions en fonction des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel ce service est attaché :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation (commissions sur moyens de paiement) ;
- les commissions rémunérant des services ponctuels ou rémunérant un acte important sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée ou l'acte exécuté (commissions sur mandats, commissions sur incidents de paiement) ;
- les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif.

4.1.7.9 Impôts sur le résultat

4.1.7.9.1 Impôts exigibles

La Banque Postale et sept de ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % font partie du périmètre d'intégration fiscale du groupe La Poste : SF2, Sogerco, Efprimo, les SCI CRSF DOM et CRSF Métropole, La Banque Postale Asset Management et La Banque Postale Structured Asset Management.

4.1.7.9.2 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles observées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés nets ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie pour lesquels les impôts différés sont directement imputés sur les capitaux propres.

Le taux d'impôt sur les sociétés retenu est de 34,43 % au 31 décembre 2009.

4.1.7.10 Avantages au personnel

Le groupe La Banque Postale accorde à ses salariés, fonctionnaires et personnel contractuel, différents types d'avantages classés en quatre catégories.

4.1.7.10.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes, payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

4.1.7.10.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice comme par exemple le Compte épargne temps.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

4.1.7.10.3 Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. L'engagement est évalué sur la base des droits acquis par l'ensemble du personnel en activité en fonction notamment du taux de rotation du personnel, du salaire futur estimé du bénéficiaire lors de son départ majoré le cas échéant des charges sociales, de la table de mortalité (INSEE TH/TFOO-02). Les indemnités qui seront versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

4.1.7.10.4 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Le régime de retraite du personnel contractuel est un régime qualifié de « régime à cotisations définies » qui se caractérise par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ou aucun engagement ne figure dans les comptes du Groupe. Les cotisations payées aux organismes sont comptabilisées en charges de période.

Les engagements sociaux du Groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charges et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan en particulier les indemnités de départ à la retraite.

Ces engagements sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions...) et spécifiques au Groupe (taux de *turn-over*, taux de revalorisation des traitements et salaires...).

La provision inscrite au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi, à prestations définies, correspond à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture ajustée des écarts actuariels et coûts des services passés non reconnus. La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les décaissements futurs attendus sur la base d'un taux de marché d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation sous-jacente.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements envers le personnel sont revues et mises à jour une fois par an, lors de la clôture annuelle.

Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :

- des probabilités de maintien dans le Groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires,
- des hypothèses de départ à la retraite,
- des taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements. Les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation actuarielle au titre de 2009 et 2008, en référence aux obligations privées de première catégorie, sont les suivants :

Durée des engagements	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
Taux d'actualisation 2008 (zone euro)	5,5 %	5,3 %	4,9 %	5,2 %
Taux d'actualisation 2009 (zone euro)	3,2 %	4,1 %	4,5 %	4,8 %

4.1.7.11 Paiement fondé sur des actions (IFRS 2)

Les paiements sur base d'actions concernent les transactions dont le paiement est fondé sur des actions émises par le Groupe, qu'ils soient dénoués par remise d'actions ou réglés en numéraire, le montant dépendant de l'évolution de la valeur des actions.

Une charge est comptabilisée dans les comptes du Groupe à compter de la date d'octroi des plans aux salariés à hauteur de la juste valeur du passif. Ce montant est étalé sur la durée d'acquisition des droits par la contrepartie d'une dette.

4.1.7.12 Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires et des préparateurs, notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers.

Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc.

Les évaluations suivantes nécessitent la formulation d'hypothèses et d'estimations :

- l'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés fait appel à des modèles utilisant des données de marché observables pour la plupart des instruments négociés de gré à gré. La détermination de certains instruments complexes non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation qui, dans certains cas, intègrent des paramètres jugés non observables ;

- la détermination de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ;
- l'évaluation des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût et pour lesquels une information sur la juste valeur doit être donnée en annexe ;
- les évaluations opérées au titre du risque de crédit : les provisions calculées sur base portefeuille font appel en particulier à des estimations de probabilité de défaillance et généralement au jugement d'expert ;
- les calculs relatifs aux charges liées aux avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires ;
- l'évaluation des provisions autres que liées au risque de crédit fait également par nature l'objet d'estimations, s'agissant de passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- l'évaluation de la provision Épargne Logement utilise des hypothèses d'évolution des comportements clients fondées sur des observations historiques ne préjugant pas nécessairement de l'avenir ;
- les tests de dépréciation des écarts d'acquisition intègrent par construction un certain nombre d'hypothèses ;
- la mesure de l'efficacité des couvertures mises en place nécessite la formulation d'hypothèses et d'estimations.

4.2 Notes annexes aux comptes consolidés : gestion des risques financiers et politique de couverture

4.2.1 Politique de maîtrise des risques

La Direction des risques (DDR) est l'entité dédiée à la maîtrise et au contrôle permanent des risques de La Banque Postale. Elle a reçu pouvoir du Directoire, à qui elle est directement rattachée, pour la définition et la mise en œuvre du dispositif de maîtrise et de surveillance des risques financiers et opérationnels de l'établissement.

Les principes en matière de maîtrise et de surveillance des risques sont décrits dans *La Politique de maîtrise des risques*. Ce document, rédigé par la Direction des risques, est révisé au moins annuellement dans le cadre d'un processus faisant intervenir le Directoire et le Comité des risques pour validation, le Comité d'audit et le Conseil de surveillance pour information.

Ces grands principes sont ensuite déclinés en limites opérationnelles revues périodiquement en fonction notamment de

l'évolution de l'activité, du montant des fonds propres ou de la conjoncture. Ces limites sont validées par le Comité des risques de l'établissement, présidé par un membre du Directoire.

Les limites opérationnelles sont calibrées de sorte à garantir le respect des principes et limites globales figurant dans la politique de maîtrise des risques, ainsi que celles prévues par la réglementation (notamment grands risques).

La Direction des risques veille au respect des limites opérationnelles ainsi fixées et en rend compte au Directoire, notamment dans le cadre du Comité des risques et au Comité d'audit conformément à l'article 39 du règlement CRBF n° 97.02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

4.2.2 Organisation générale de la Direction des risques

La Direction des risques, dont l'effectif cible à fin 2009 est de 54 collaborateurs, est constituée de trois pôles :

- la Direction des risques de marché et de contrepartie (DRMC), couvre l'ensemble des risques liés à la pratique d'activités sur les marchés financiers et à la gestion du bilan ;
- la Direction des risques de crédit, dédiée à la maîtrise et à la surveillance des risques de défaillance sur les crédits et facilités de caisses octroyés par la banque à sa clientèle de détail ;
- la Direction des risques opérationnels, en charge de la maîtrise et de la surveillance des risques opérationnels ; elle regroupe

également les fonctions prévues par la réglementation bancaire et financière, dédiées à la continuité des activités, la sécurité des systèmes d'information et la sécurité des moyens de paiement.

Le dispositif de surveillance par la Direction des risques concerne les risques portés par La Banque Postale. Toutefois cette Direction peut être amenée à centraliser et analyser des indicateurs de risques spécifiques pour les filiales.

4.2.3 Les facteurs structurels de risques

Les risques financiers (hors risques opérationnels) inclus dans le périmètre de surveillance de la Direction des risques sont les risques de crédit, de contrepartie, les risques de marché, le risque de liquidité et le risque global de taux.

4.2.3.1 Risques de crédit

Sur les activités de marché, le risque de crédit naît des opérations de trésorerie interbancaire (dépôts, prêts, pensions) et du risque émetteur sur les titres de créances négociés par la salle des marchés.

Avant tout investissement, les tiers sont systématiquement notés et pourvus d'une limite individuelle visant à borner le montant total d'engagement. Ces limites individuelles sont le cas échéant complétées par des limites dites de groupe, encadrant les expositions sur un ensemble de tiers jugés comme même bénéficiaire au sens de l'article 3 du règlement CRBF n° 93-05 modifié.

Les tiers notés et autorisés sont, au 31 décembre 2009, au nombre de 246. Compte tenu des limites en vigueur, ils disposaient tous d'une notation interne au moins BBB+, au moment de l'investissement. Néanmoins, un émetteur a vu sa notation

être dégradée à BBB, deux autres à BBB- et un dernier à BB+, respectivement durant l'année 2009. Il s'agit uniquement d'émetteurs appartenant au secteur automobile et principalement français.

Les limites individuelles sont complétées par un jeu de limites visant à limiter les risques de concentration sur des groupes de contreparties classées en fonction de leur pays d'origine, de leur secteur d'activité ou de leur notation interne. Ces limites de diversification sont révisables mensuellement dans le cadre du Comité des risques.

Sur les activités de banque de détail, le risque de crédit vient principalement des crédits immobiliers et dans une moindre mesure, des découverts et facilités de caisse accordés sur les comptes ouverts par les clients.

4.2.3.2 Risques de contrepartie

Dans la terminologie utilisée à La Banque Postale, le risque de contrepartie naît principalement des opérations sur instruments financiers à terme.

Ces opérations, réalisées uniquement avec des contreparties bancaires, sont systématiquement réalisées dans le cadre de conventions prévoyant un *netting* des expositions et la mise en place d'un collatéral avec appels de marge réguliers.

Le collatéral à ce jour admis par La Banque Postale est essentiellement constitué d'espèces. Les risques résiduels, qui sont soumis à limite et font l'objet d'un suivi périodique par la Direction des risques de marché et de contrepartie, sont très peu significatifs.

4.2.3.3 Risques de marché

Même si La Banque Postale ne dispose pas d'activité de *trading* à proprement parler, elle est exposée aux risques de marché du fait de ses activités de gestion de trésorerie et de gestion du bilan (portefeuille d'actifs disponibles à la vente et opérations de couverture).

Le portefeuille de marché, regroupant l'ensemble des opérations soumises aux risques de marché, englobe non seulement le portefeuille de négociation, défini aux articles 298 et 299 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, mais également des opérations du portefeuille bancaire, dont les titres disponibles à la vente et certaines opérations de prêt/emprunt.

Les risques de variation de ce portefeuille de marché, définis dans la politique de maîtrise des risques de La Banque Postale, sont appréhendés au travers d'indicateurs de sensibilité, d'une *value at risk* (99 %, 1 jour) et de simulations de crises (*stress scenarios*).

Ce portefeuille de marché est principalement exposé aux risques de variation des taux d'intérêt et des spreads de crédit et, dans une moindre mesure, aux marchés actions et aux cours de change.

Les méthodes de calcul de la VaR ainsi que les facteurs de risques qu'elle couvre sont en permanence ajustés afin de prendre en compte l'évolution des activités ou des produits négociés.

La pertinence et la fiabilité du modèle de VaR sont estimées au moyen d'une analyse *ex post* visant à comparer les variations quotidiennes de la valeur du portefeuille à la VaR.

Cette analyse repose sur un dénombrement des dépassements et un jeu de trois tests visant à vérifier le respect de certaines hypothèses sous-jacentes au modèle.

La bibliothèque de simulations de crises, composée de 43 scénarios à fin décembre 2009, intègre des événements historiques (attentats du 11 septembre 2001, LTCM...) et des scénarios hypothétiques calibrés à partir d'une analyse statistique des variations des facteurs de risque, avec pour objectif de simuler le pire des cas sur une base décennale.

Cette bibliothèque est simulée mensuellement, et les résultats sont présentés mensuellement au Comité des risques et semestriellement au Comité d'audit.

4.2.3.4 Risques de liquidité

Du fait des limites de l'agrément délivré par le CECEI (pas de financement d'entreprise, crédits aux particuliers limités au financement d'acquisition de logement), le bilan de l'activité de banque de détail de La Banque Postale présente, au 31 décembre 2009, un excédent de ressources important, l'encours de crédits immobiliers ne représentant que 20 % des fonds déposés par la clientèle.

La Banque Postale n'est donc *a priori* pas dépendante du marché pour faire face à ses engagements. Elle est néanmoins exposée à un risque de liquidité provenant de la transformation de ses ressources, constituées majoritairement de dépôts à vue, en emplois échéancés, soit sous forme de crédits immobiliers, soit sous forme de titres de créance.

La détermination des montants alloués au portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance résulte de l'application d'un scénario de référence, modélisant l'écoulement du passif sous différents scénarios de stress, intégrant notamment des situations de décollectes importantes sur les dépôts à vue.

La part des ressources non employées en titres détenus jusqu'à l'échéance ou en crédits immobiliers permet de constituer le portefeuille de titres disponibles à la vente. Ces titres sont effectivement négociables et peuvent être cédés rapidement en cas de nécessité.

La politique de maîtrise de risque de La Banque Postale définit deux types de risque de liquidité avec deux approches de suivi différentes :

- Risque de liquidité tactique
Lié à la gestion de la trésorerie de l'établissement.
Limite opérationnelle permettant de limiter le besoin de financement du pôle de gestion de la trésorerie. Montant et période d'observation fixés en Comité ALM (Asset Liabilities Management).
- Risque de liquidité structurel
Lié à l'évolution de la structure de bilan de la Banque.
Prise en compte des conventions d'écoulement validées en Comité ALM.
Gestion de ce risque délégué au Comité ALM dans le respect des principes et limites définies dans La Politique de maîtrise des risques.
Aujourd'hui mesuré via l'impasse de liquidité moyen, long terme qui correspond à un écoulement statique du passif (via les conventions d'écoulement) et de l'actif. La Banque est assurée à terme de disposer de la liquidité représentée par l'impasse au regard d'un intervalle de confiance quasiment certain.

Ces deux risques sont encadrés par deux limites revues périodiquement en Comité ALM.

Début 2008, la méthodologie relative à la mesure du risque de liquidité a évolué de façon à tenir compte de la liquidité réelle des passifs et actifs et de la capacité de refinancement de la Banque. Cette évolution vise à tenir compte du caractère très liquide du portefeuille de titres souverains (mobilisable auprès de la banque centrale par exemple) à hauteur de 50 %, avec toutefois, l'introduction de limites visant à tenir compte d'un éventuel tarissement du marché des mises en pension de titres. Ce changement de méthodologie s'est traduit par la hausse conséquente de l'excédent de liquidité dans l'indicateur de mesure de liquidité, hausse neutralisée en grande partie par une modification de même ampleur des limites.

Les conventions d'écoulement retenues pour mesurer le risque de liquidité structurel portent sur la modélisation de l'écoulement des passifs sans échéance, des crédits accordés inscrits en hors bilan et de la prise en compte du potentiel de mobilisation du portefeuille de titres souverains.

Les lois d'écoulement conventionnelles relatives aux passifs sans échéance font l'objet d'une révision au moins une fois l'an de manière à les ajuster *a minima* au regard de l'évolution de la volatilité des encours (changement de comportement...).

Les crédits accordés inscrits en hors bilan font l'objet d'un écoulement basé sur un modèle comportemental tenant compte du taux de transformation des offres, des délais de décaissements et de la durée de vie de la production nouvelle de crédits.

Même si le cadre mis en œuvre par le Comité ALM et le Comité des risques prévoit une gestion prudente du risque de liquidité, La Banque Postale s'est dotée de sources de financement diversifiées :

- un programme de 20 milliards d'euros de certificats de dépôts, augmenté de 10 milliards d'euros en 2009, dont le montant de titre émis varie entre 15 % et 20 % du programme, le but étant de maintenir le nom La Banque Postale sur le marché court terme ;
- un programme de 10 milliards d'euros d'EMTN a été mis en place en fin d'année 2006. Une émission de 500 millions d'euros de titres subordonnés, éligibles en fonds propres complémentaires, a été réalisée fin novembre 2006 ;
- accès au marché interbancaire ;
- usage de pensions sur les titres du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est principalement constitué de titres d'État, d'excellente qualité et rapidement mobilisables.

4.2.3.5 Risque global de taux

Le risque global de taux est mesuré sur l'agrégat constitué du bilan modélisé de l'activité de banque de détail (crédits et dépôts), des portefeuilles d'actifs disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

Il est encadré par une limite visant à limiter à 15 % des fonds propres prudentiels l'impact sur la valeur économique du bilan d'un choc de taux de 200 bp, conformément aux préconisations du Comité de Bâle sur la mesure du risque global de taux.

Cet indicateur est systématiquement présenté en Comité des risques et en Comité ALM, et semestriellement en Comité d'audit.

Le risque de taux est principalement couvert par l'achat de titres obligataires à taux fixe, mais aussi, dans une moindre mesure, par la mise en place de swaps d'intérêt faisant l'objet d'une couverture IFRS de type juste valeur ou des flux de trésorerie.

4.2.4 Expositions aux risques de La Banque Postale

4.2.4.1 Risques de crédit sur opérations de marché

~ ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE ~

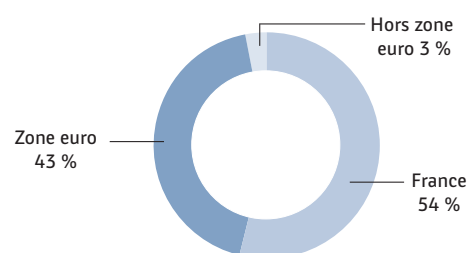
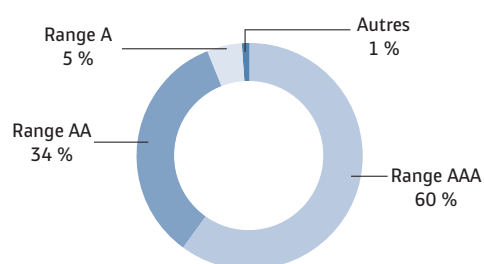
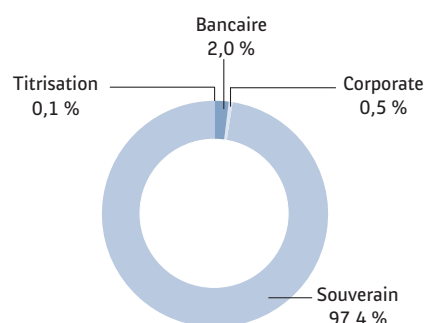
Il s'agit d'actifs de très bonne qualité, essentiellement constitués de créances émises ou garanties par des États de la zone euro ainsi que le montrent les tableaux ci-dessous (chiffres exprimés en millions d'euros).

Catégorie	31.12.09	31.12.08
Souverain	33 550,0	36 267,1
Bancaire	692,6	965,0
Corporate	162,0	371,5
Titrisation	29,6	45,9
Total	34 434,1	37 649,5

Notation	31.12.09	31.12.08
Range AAA	20 545,6	21 829,1
Range AA	11 808,6	13 635,3
Range A	1 643,7	2 185,1
Autres	436,2	-
Total	34 434,1	37 649,5

Zone géographique	31.12.09	31.12.08
France	18 570,0	19 572,8
Zone euro	14 974,4	17 283,7
Hors zone euro	889,7	793,0
Total	34 434,1	37 649,5

Répartition des encours au 31.12.09



~ ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT ~

Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent à la fois des titres et des dérivés. Est précisée ci-dessous la décomposition des titres uniquement (hors OPCVM), ces derniers représentant l'essentiel des actifs financiers à la juste valeur par le résultat. Les actifs financiers à la juste valeur par

résultat comprennent par ailleurs 27,6 millions d'euros investis sur des fonds, en gestion déléguée.

Il s'agit d'actifs de très bonne qualité, ainsi que le montrent les trois tableaux ci-dessous (chiffres exprimés en millions d'euros).

Catégorie	31.12.09	31.12.08
Souverain	104,9	-
Bancaire	6 035,1	7 515,4
Corporate	15,6	286,4
Total	6 155,6	7 801,8

Notation	31.12.09	31.12.08
Range AAA	26,0	-
Range AA	1 557,2	4 870,6
Range A	4 467,4	2 791,3
Autres	104,9	139,9
Total	6 155,6	7 801,8

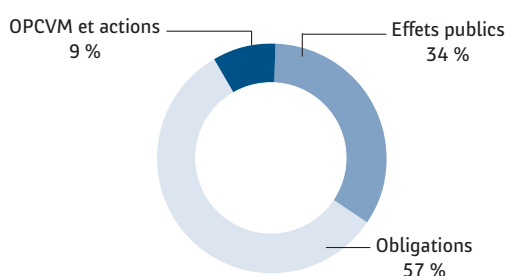
Zone géographique	31.12.09	31.12.08
France	5 341,3	6 111,3
Zone euro	814,2	1 063,9
Hors zone euro	-	626,6
Total	6 155,6	7 801,8

La présentation des risques sur les instruments financiers à terme est détaillée dans le paragraphe 4.2.4.3 relatif au risque de contrepartie.

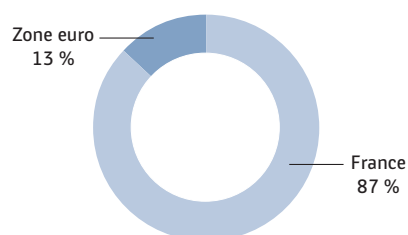
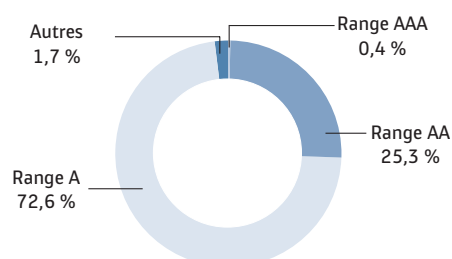
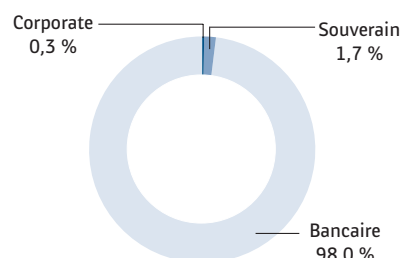
~ ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ~

La répartition des encours de La Banque Postale sur ce poste se présente comme suit :

Répartition des encours au 31.12.09



Répartition des encours au 31.12.09



Les effets publics se décomposent de la façon suivante (chiffres exprimés en millions d'euros) :

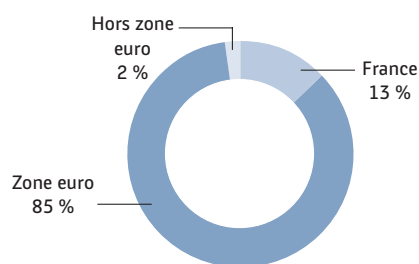
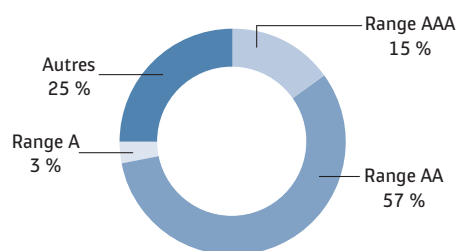
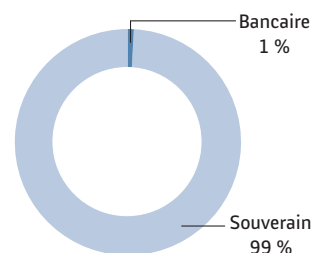
Catégorie	31.12.09	31.12.08
Souverain	3 600,6	5 162,7
Bancaire ⁽¹⁾	32,0	33,7
Total	3 632,6	5 196,4

(1) il s'agit de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).

Notation	31.12.09	31.12.08
Range AAA	560,5	34,8
Range AA	2 054,5	3 868,1
Range A	116,2	1 293,5
Autres	901,4	-
Total	3 632,6	5 196,4

Zone géographique	31.12.09	31.12.08
France	487,4	1,1
Zone euro	3 076,5	5 155,3
Hors zone euro	68,7	40,0
Total	3 632,6	5 196,4

Répartition des encours au 31.12.09

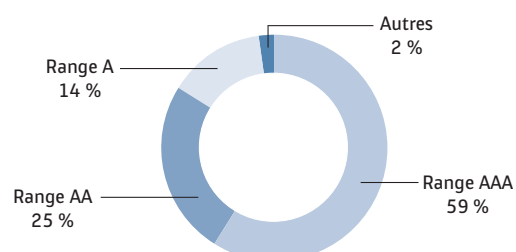
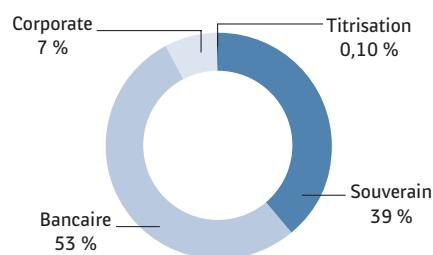


Les obligations se décomposent de la façon suivante (chiffres exprimés en millions d'euros) :

Catégorie	31.12.09	31.12.08
Souverain	2 332,2	616,5
Bancaire	3 181,7	1 394,3
Corporate	442,8	510,1
Titrisation	5,5	14,0
Total	5 962,2	2 534,9

Notation	31.12.09	31.12.08
Range AAA	3 488,9	1 332,4
Range AA	1 500,4	474,8
Range A	845,7	528,8
Autres	127,2	198,9
Total	5 962,2	2 534,9

Répartition des encours au 31.12.09



Zone géographique	31.12.09	31.12.08
France	5 093,9	1 055,7
Zone euro	709,9	1 013,1
Hors zone euro	158,4	466,1
Total	5 962,2	2 534,9

~ OPÉRATIONS INTERBANCAIRES DE DÉPÔTS OU REPO ~

Dans le cadre de ses opérations courantes, La Banque Postale est amenée à réaliser des opérations interbancaires, qu'il s'agisse de dépôt ou de prêt/emprunt de titres.

Dépôts

Le risque de contrepartie lié aux dépôts interbancaires est géré de la même façon que le risque émetteur (imputation de ces opérations sur les limites individuelles, groupe et de diversification).

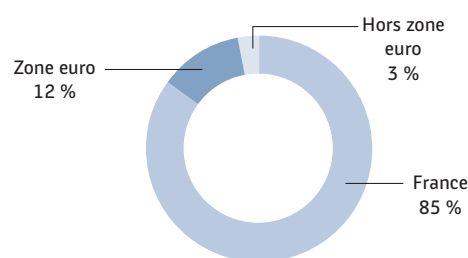
Notation	31.12.09	31.12.08
Range AAA	720,7	1 675,8
Range AA	703,4	1 925,9
Range A	725,9	730,1
Total	2 150,0	4 331,8

Zone géographique	31.12.09	31.12.08
France	2 150,0	3 821,1
Zone euro	-	407,0
Hors zone euro	-	103,7
Total	2 150,0	4 331,8

Repo

Le risque de contrepartie sur les opérations de prêt/mise en pension de titres est limité par le fait que La Banque Postale ne travaille qu'avec des banques de premier plan, avec lesquelles elle a signé un accord de *netting* et de collatéral.

Dans ce contexte, les prêts et mises en pension de titres ne génèrent qu'un risque de contrepartie de 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2009, auprès d'une banque de la zone euro, notée A+.

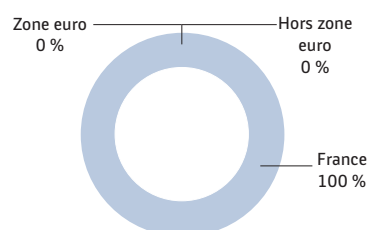
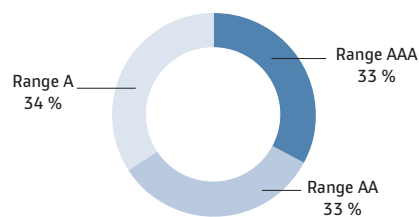


À fin décembre 2009, La Banque Postale dispose de 2 150 millions d'euros de dépôts interbancaires, dont 25 millions d'euros à moins de un an et 2 125 millions d'euros de dépôts dont la maturité est comprise entre un et dix ans.

Ces dépôts interbancaires à plus de un an n'ont été réalisés qu'avec des banques françaises, notées dans le range A ou au dessus.

La répartition de ces encours, exprimée en millions d'euros, se présente comme suit :

Répartition des encours au 31.12.09



~ POINT SPÉCIFIQUE SUR LES EXPOSITIONS BANCAIRES ~

La Banque Postale a une exposition de 11,3 milliards d'euros sur des entités bancaires (hors opérations interbancaires de dépôts). Plusieurs éléments peuvent être soulignés :

- près de 75 % de cette exposition portent sur des entités bancaires situées en France ;

- près de 95 % de cette exposition portent sur des entités bancaires situées en zone euro ;
- 99 % de cette exposition sont notées dans le range A ou au-dessus ;
- plus de 70 % de ces expositions bancaires ont une maturité inférieure à un an ;
- plus de 30 % de ces expositions bancaires ont une maturité inférieure à trois mois.

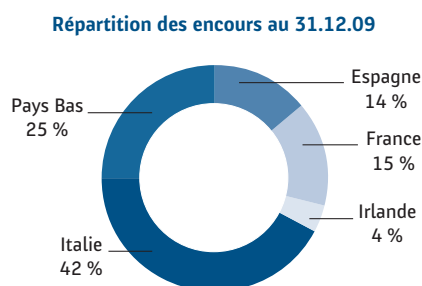
Point spécifique sur les titrisations

La Banque Postale a une exposition de 128,4 millions d'euros sur des titrisations, en baisse de plus de 20 % par rapport à 2008. La Banque Postale n'a pas réalisé d'investissements sur cette classe d'actifs, les titrisations à son bilan au 31 décembre 2009 lui ayant été apportées au moment de sa création. Ce portefeuille de titrisations est géré en extinction depuis le début de l'année 2006.

Les tranches sur lesquelles La Banque Postale est exposée sont toutes notées AAA. Seule une tranche pour 2,6 millions d'euros est notée BB chez Standard & Poor's et A2 chez Moody's au 31 décembre 2009. Ces notations externes ne sont pas le reflet d'une éventuelle dégradation de la qualité du sous-jacent et tiennent uniquement compte du fait que cette titrisation fait l'objet d'une garantie par un assureur (*monoliner*) dont la notation externe a été régulièrement revue à la baisse sur l'année 2009.

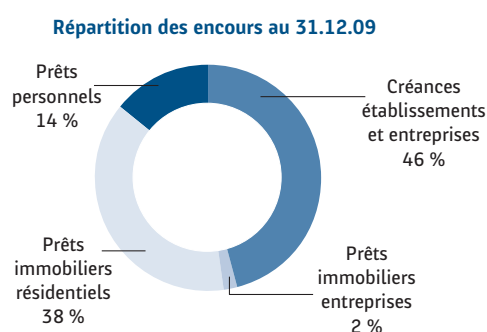
Au 31 décembre 2009, La Banque Postale n'a pas connaissance d'une éventuelle dégradation significative de la qualité de crédit des sous-jacents de son portefeuille de titrisations.

La répartition géographique des titrisations de La Banque Postale se présente comme suit :



La Banque Postale n'est présente dans aucune titrisation de créances aux États-Unis, mais uniquement sur quelques pays de la zone euro.

La répartition de l'encours de titrisation par type d'actif sous-jacent se présente comme suit :



La partie la plus importante de l'encours est constituée de prêts immobiliers pour des particuliers.

4.2.4.2 Risques de crédit sur opérations à la clientèle

4.2.4.2.1 Présentation des risques

Le risque de crédit est le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation bancaire.

Les opérations visées, à La Banque Postale, sont :

- les **prêts immobiliers aux particuliers** destinés à financer la résidence principale, la résidence secondaire et les biens à usage locatif des clients de la Banque ;
- les **prêts immobiliers aux sociétés civiles immobilières**, qu'elles soient familiales ou non, contrôlées par des personnes physiques et ayant pour principal objet la gestion du patrimoine privé de ces personnes ;
- les **découverts sur comptes à vue** en faveur des particuliers et, à titre subsidiaire, les **facilités de caisse** aux personnes morales pour la clientèle de détail ;
- les **prêts à la consommation** accordés par La Banque Postale au personnel de La Poste et de ses filiales, et ceux distribués par La Banque Postale Financement (LBPF), filiale spécialisée dans la distribution des prêts à la consommation, qui a engagé la commercialisation de ces crédits depuis décembre 2009 ;
- les **microcrédits sociaux**. Ces crédits sont des prêts à la consommation réservés aux seules personnes physiques qui ne peuvent obtenir du système bancaire un prêt à conditions de marché : travailleurs en situation précaire, personnes aux ressources limitées, demandeurs d'emploi, « rmistes », allocataires de *minima* sociaux, étudiants, apprentis...

L'encours des prêts immobiliers, principale activité de crédit de la banque de détail, a augmenté durant l'année écoulée de 16 % pour atteindre 32 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

Une forte division du risque tant géographique qu'en montant unitaire d'opération est permise par le maillage commercial de l'ensemble du territoire français.

4.2.4.2.2 Dispositif mis en œuvre à La Banque Postale

La Direction des risques de La Banque Postale est responsable de la filière risque de crédit du groupe La Banque Postale et garantit la cohérence des dispositifs de maîtrise des risques au niveau Groupe.

~ MAÎTRISE DES ACTIVITÉS EXERCÉES DIRECTEMENT PAR LA BANQUE POSTALE ~

La Direction des risques de La Banque Postale propose au niveau national les règles qui encadrent la prise de risque et les fait évoluer, notamment les règles d'engagement et les règles d'octroi des crédits. À cet effet, elle collabore en tant que de besoin, avec la Direction du marketing, la Direction commerciale et la Direction des opérations.

S'agissant de la gestion du risque né, la Direction des risques est responsable des règles relatives au recouvrement, en liaison avec la Direction juridique et la Direction des opérations, et de celles relatives au provisionnement des créances, en liaison avec la Direction comptable.

La Direction des risques définit et met en place les outils (scores et systèmes experts) destinés à l'octroi ou à la gestion des crédits et découverts; elle s'assure de leur bon fonctionnement, prend en charge les évolutions nécessaires et réalise des *backtestings* réguliers.

Elle définit et met en place des indicateurs de mesure des risques de crédit, ainsi que des plans d'action en cas d'évolution défavorable de ces indicateurs.

Au-delà de ses limites de compétences propres, déléguées par le Directoire, elle fait valider les « règles du jeu » en Comité des risques ou en Directoire sur demande du président du Comité des risques.

Après validation des règles, la Direction des risques s'assure de leur mise en œuvre et en suit la correcte application tout au long du processus crédit.

Dans son dispositif, elle s'appuie sur un réseau de correspondants en Centres financiers.

~ MAÎTRISE DES ACTIVITÉS EXERCÉES PAR LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT ~

En matière de prêts à la consommation distribués par La Banque Postale Financement, la définition des règles encadrant la prise de risque (règles d'octroi, d'engagement et de recouvrement) est de la responsabilité de la Direction des risques de La Banque Postale Financement qui informe la Direction des risques de La Banque Postale, notamment dans le cadre d'un Comité des risques transverse La Banque Postale – La Banque Postale Financement.

4.2.4.2.3 Expositions au titre de l'exercice 2009 et 2008

Exercice 2009 (en milliers d'euros)	Bilan brut au 31.12.09		Hors bilan brut au 31.12.09		Exposition totale au 31.12.09	
	Encours	% Exposition totale	Encours	% Exposition totale	Encours	% Total
Prêts immobiliers	31 960 537	93 %	2 308 714	7 %	34 269 251	83 %
Prêts consommation	76 971	100 %		0 %	76 971	0 %
Prêts La Banque Postale Financement	836	100 %	-	0 %	836	0 %
Créances rattachées	84 345	100 %	-	0 %	84 345	0 %
Prêts immobiliers sociaux	349	100 %	-	0 %	349	0 %
Découverts et facilités de caisse	278 583	5 %	5 753 858	95 %	6 032 441	15 %
Différés cartes de paiement	563 634	100 %	-	0 %	563 634	1 %
Mandats	27 832	100 %	-	0 %	27 832	0 %
Épargne boursière	232	100 %	-	0 %	232	12 %
Total	32 993 320	80 %	8 062 572	20 %	41 055 892	100 %

Exercice 2008 (en milliers d'euros)	Bilan brut au 31.12.08		Hors bilan brut au 31.12.08		Exposition totale au 31.12.08	
	Encours	% Exposition totale	Encours	% Exposition totale	Encours	% Total
Prêts immobiliers	27 510 797	93 %	2 109 021	7 %	29 619 818	81 %
Prêts consommation	73 732	94 %	4 519	6 %	78 250	0 %
Créances rattachées	71 556	100 %	-	0 %	71 556	0 %
Prêts immobiliers sociaux	593	100 %	-	0 %	593	0 %
Découverts et facilités de caisse	412 929	7 %	5 699 842	93 %	6 112 771	17 %
Différés cartes de paiement	547 096	100 %	-	0 %	547 096	2 %
Mandats	28 072	100 %	-	0 %	28 072	0 %
Épargne boursière	1 371	100 %	-	0 %	1 371	0 %
Total	28 646 145	79 %	7 813 382	21 %	36 458 157	100 %

Remarque: les éléments présentés au titre des risques de crédit sur opérations avec la clientèle, issus de données de gestion, n'intègrent pas les coûts de transaction directement liés à l'émission des prêts, considérés comptablement comme faisant partie intégrante du rendement des crédits.

Les encours des prêts immobiliers représentent, à fin 2009, 83 % de l'exposition totale (contre 81 % à fin 2008). Cette évolution s'explique par la poursuite de l'augmentation des encours de crédits immobiliers passant de 27,5 milliards d'euros, à fin 2008, à 32 milliards d'euros, à fin 2009.

Le hors bilan est principalement constitué par les autorisations de découvert sur comptes à vue. Le hors bilan sur les prêts immobiliers d'un montant de 2,3 milliards d'euros représente 7 % de l'exposition totale en crédits immobiliers.

L'encours des crédits consommation regroupe les prêts au personnel du groupe La Poste, les crédits à la consommation octroyés par La Banque Postale Financement et les microcrédits sociaux.

4.2.4.2.4 Exposition aux risques de crédit

~ EXPOSITION MAXIMALE AUX RISQUES DE CRÉDIT À LA DATE DE CLÔTURE ~

Exercice 2009	Encours sains		Encours bruts douteux non compromis		Encours bruts douteux compromis		Bilan brut au 31.12.09		Hors bilan brut au 31.12.09	
	Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Total Bilan	Encours	% Total HB
(en milliers d'euros)										
Prêts immobiliers	31 878 629	99,74 %	52 064	0,16 %	29 844	0,09 %	31 960 537	97 %	2 308 714	29 %
Prêts consommation	76 601	99,52 %	152	0,20 %	218	0,28 %	76 971	0 %	-	0 %
Prêts La Banque Postale Financement	836	100,00 %		0,00 %		0,00 %	836	0 %	-	0 %
Créances rattachées	84 226	99,86 %	120	0,14 %		0,00 %	84 345	0 %	-	0 %
Prêts immobiliers sociaux	222	63,68 %	104	29,89 %	22	6,43 %	349	0 %	-	0 %
Découverts et facilités de caisse	225 976	81,42 %	16 520	5,95 %	35 042	12,63 %	277 538	1 %	5 753 858	71 %
Différés cartes de paiement	563 634	100,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %	563 634	2 %	-	0 %
Mandats	-	0,00 %	-	0,00 %	27 832	100,00 %	27 832	0 %	-	0 %
Épargne boursière	-	0,00 %	232	100,00 %	-	0,00 %	232	0 %	-	0 %
Total	32 830 124	99,50 %	69 193	0,21 %	92 958	0,29 %	32 992 274	100 %	8 062 572	100 %

Exercice 2008	Encours sains		Encours bruts douteux non compromis		Encours bruts douteux compromis		Bilan brut au 31.12.08		Hors bilan brut au 31.12.08	
	Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Total Bilan	Encours	% Total HB
(en milliers d'euros)										
Prêts immobiliers	27 448 107	99,77 %	38 756	0,14 %	23 934	0,09 %	27 510 797	96 %	2 109 021	27 %
Prêts consommation	73 416	99,57 %	114	0,15 %	203	0,27 %	73 732	0 %	4 519	0 %
Créances rattachées	71 469	99,88 %	87	0,12 %	-	0,00 %	71 556	0 %	-	0 %
Prêts immobiliers sociaux	416	70,18 %	136	22,99 %	41	6,83 %	593	0 %	-	0 %
Découverts et facilités de caisse	376 581	91,20 %	14 683	3,56 %	21 665	5,25 %	412 929	1 %	5 699 842	73 %
Différés cartes de paiement	547 096	100,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %	547 096	2 %	-	0 %
Mandats	-	0,00 %	-	0,00 %	28 072	100,00 %	28 072	0 %	-	0 %
Épargne boursière	-	0,00 %	1 371	100,00 %	-	0,00 %	1 371	0 %	-	0 %
Total	28 517 085	99,55 %	55 146	0,19 %	73 914	0,26 %	28 646 145	100 %	7 813 382	100 %

Au 31 décembre 2009, les encours sur prêts immobiliers atteignent 32 milliards d'euros, dont 0,26 % d'encours douteux (0,23 % à fin 2008), tandis que les prêts à la consommation

s'élèvent à 77,8 millions d'euros, dont 0,48 % d'encours douteux (0,43 % à fin 2008).

~ GARANTIES OBTENUES ~

Exercice 2009	Sûreté réelle		Caution personne morale		Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut au 31.12.09	
	Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Total
(en milliers d'euros)										
Prêts immobiliers										
Sains	7 887 319	24,74 %	22 260 592	69,83 %	211 910	0,66 %	1 518 808	4,76 %	31 878 629	99,74 %
Douteux non compromis	25 374	48,74 %	22 324	42,88 %	1 645	3,16 %	2 721	5,23 %	52 064	0,16 %
Douteux compromis	25 126	84,19 %	916	3,07 %	330	1,11 %	3 471	11,63 %	29 844	0,09 %
Total	7 937 819	24,84 %	22 283 833	69,72 %	213 885	0,67 %	1 525 000	4,77 %	31 960 537	100,00 %
Prêts consommation										
Sains	-	-	-	-	-	-	77 437	100,00 %	77 437	99,52 %
Douteux non compromis	-	-	-	-	-	-	152	100,00 %	152	0,20 %
Douteux compromis	-	-	-	-	-	-	218	100,00 %	218	0,28 %
Total	-	-	-	-	-	-	77 807	100,00 %	77 807	100,00 %

Exercice 2008	Sûreté réelle		Caution personne morale		Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut au 31.12.08	
	Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Total
(en milliers d'euros)										
Prêts immobiliers										
Sains	7 273 409	26,50 %	18 587 127	67,72 %	172 381	0,63 %	1 415 190	5,16 %	27 448 107	99,77 %
Douteux non compromis	19 613	50,61 %	16 043	41,40 %	848	2,19 %	2 251	5,81 %	38 756	0,14 %
Douteux compromis	19 014	79,44 %	810	3,39 %	317	1,32 %	3 793	15,85 %	23 934	0,09 %
Total	7 312 037	26,58 %	18 603 981	67,62 %	173 546	0,63 %	1 421 233	5,17 %	27 510 797	100,00 %
Prêts consommation										
Sains	-	-	-	-	-	-	73 416	99,57 %	73 416	99,57 %
Douteux non compromis	-	-	-	-	-	-	114	0,15 %	114	0,15 %
Douteux compromis	-	-	-	-	-	-	203	0,27 %	203	0,27 %
Total	-	-	-	-	-	-	73 732	100,00 %	73 732	100,00 %

On constate une augmentation de 2 % de la part des encours garantis par le cautionnement d'une personne morale en relation avec la forte hausse de ce type de garantie pour les

nouveaux financements (75 % en 2009 contre 68 % en 2008). Pour les prêts à la consommation, l'intégralité du stock est considérée comme sans garantie.

~ QUALITÉ DU CRÉDIT DES ACTIFS FINANCIERS QUI NE SONT NI EN SOUFFRANCE NI DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT ~

Exercice 2009 (en milliers d'euros)	Décomposition des prêts sains	Encours des prêts sains	% du bilan des sains	Exercice 2008 (en milliers d'euros)	Décomposition des prêts sains	Encours des prêts sains	% du bilan des sains
	Sains avec impayés	146 394	0,46 %		Sains avec impayés	126 018	0,46 %
	Total Sains	31 878 629	100,00 %		Total Sains	27 448 107	100,00 %
Prêts consommation	Sains sans impayé	77 007	99,45 %	Prêts Consommation	Sains sans impayé	73 125	99,60 %
	Sains avec impayés	429	0,55 %		Sains avec impayés	290	0,40 %
	Total Sains	77 437	100,00 %		Total Sains	73 416	100,00 %

On note la stabilité par rapport à 2008 de la part des encours sains sans impayé pour les prêts immobiliers à 99,54 % du total des prêts sains.

Exercice 2009	Tranche de durée	% Total
Prêts immobiliers	de 0 à 5 ans	2,66 %
	de 5 à 10 ans	12,15 %
	de 10 à 15 ans	28,87 %
	de 15 à 20 ans	32,06 %
	de 20 à 25 ans	24,25 %
Total		100,00 %

Les tranches de durées présentées correspondent aux durées initiales des financements. La durée maximale des crédits octroyés par La Banque Postale est toujours de vingt-cinq ans.

Exercice 2008	Tranche de durée	% Total
Prêts immobiliers	de 0 à 5 ans	3,70 %
	de 5 à 10 ans	12,23 %
	de 10 à 15 ans	30,77 %
	de 15 à 20 ans	35,15 %
	de 20 à 25 ans	20,14 %
Total		100,00 %

La part des tranches de durée les plus courtes (jusqu'à quinze ans) représente 43 % à fin 2009 contre 46 % à fin 2008.

~ ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE MAIS NON DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT ~

Exercice 2009 (en milliers d'euros)	Maturité de l'impayé	Encours des prêts en impayé	% Bilan des impayés
Prêts immobiliers	Impayé < 30 jours	81 326	55,55 %
	Impayé de 30 à 60 jours	30 586	20,89 %
	Impayé de 60 à 180 jours	34 482	23,55 %
	Soit sains impayés	146 394	100,00 %
Prêts consommation	Impayé < 30 jours	192	44,73 %
	Impayé de 30 à 60 jours	170	39,58 %
	Impayé de 60 à 90 jours	67	15,69 %
	Total impayés	429	100,00 %

Le stock des prêts immobiliers en impayé augmente au 31 décembre 2009 par rapport à l'arrêté de l'année précédente de 15 %.

La répartition des garanties détenues sur les prêts immobiliers sains avec impayés est la suivante :

Exercice 2009 (en milliers d'euros)	Type de garantie	Créances	% Total
Prêts immobiliers sains avec impayés	Sûreté réelle	58 605	40 %
	Caution personne morale	79 330	54 %
	Personne physique	3 368	2 %
	Sans garantie	5 091	3 %
	Total		146 394

On enregistre une très grande stabilité par rapport au 31 décembre 2008 en ce qui concerne les garanties existantes pour les dossiers sains avec impayés.

Exercice 2008 (en milliers d'euros)	Maturité de l'impayé	Encours des prêts en impayé	% Bilan des impayés
Prêts immobiliers	Impayé < 30 jours ⁽¹⁾	70 722	52,92 %
	Impayé de 30 à 60 jours ⁽¹⁾	24 994	18,70 %
	Impayé de 60 à 90 jours ⁽¹⁾	14 635	10,95 %
	Impayé de 90 à 180 jours ⁽¹⁾	23 292	17,43 %
	Total impayés ⁽¹⁾	133 642	100,00 %
	Dont douteux par contagion	7 624	5,70 %
	Soit sains impayés	126 018	
Prêts consommation	Impayé < 30 jours	123	42,27 %
	Impayé de 30 à 60 jours	152	52,30 %
	Impayé de 60 à 90 jours	16	5,43 %
	Total impayés	290	100,00 %

(1) Ces chiffres (issus des états de suivi de dossiers) intègrent les prêts douteux par contagion ayant des impayés. Ces derniers représentent 5,5 % des actifs financiers en souffrance.

Il n'y a pas de variation majeure observée dans la structure des encours par maturité des impayés.

Exercice 2008 (en milliers d'euros)	Type de garantie	Créances	% Total
Prêts immobiliers sains avec impayé	Sûreté réelle	52 505	42 %
	Caution personne morale	67 095	53 %
	Personne physique	529	0 %
	Sans garantie	5 889	5 %
	Total		126 018

Au 31 décembre 2009, une provision de 12,4 millions d'euros est constituée (en hausse de 17 % par rapport à l'année précédente).

L'estimation de leur juste valeur n'est pas disponible au 31 décembre 2009.

~ ANALYSE DES ACTIFS FINANCIERS INDIVIDUELLEMENT DÉPRÉCIÉS ~

Prêts

Exercice 2009	Type de garantie	Créances		Dont	Valeur	Solde à	Taux de	Provisions	Taux de
		(a) % du total	%	intérêts	garantie	provisionner	provisionnement	actualisées	provisionnement
(en milliers d'euros)					retenue	hors	hors	actual	avec
					(b)	(c)=(a)-(b)	(c)/(a)		(d)/(a)
Prêts immobiliers									
Douteux non compromis	Sûreté réelle	17 484	34 %	348	15 902	1 582	9 %	4 911	28 %
	Cautiion personne morale	12 446	24 %	173	12 300	146	1 %	547	4 %
	Personne physique	984	2 %	15	-	984	100 %	984	100 %
	Sans garantie	1 631	3 %	30	-	1 631	100 %	1 631	100 %
	Douteux par contagion sans impayé	19 519	37 %	-	16 583	2 936	15 %	4 805	25 %
	Total	52 064	100 %			7 173	14 %	12 788	25 %
Douteux compromis	Sûreté réelle	25 126	84 %	508	22 109	3 017	12 %	5 356	21 %
	Cautiion personne morale	916	3 %	22	896	21	2 %	102	11 %
	Personne physique	330	1 %	11	-	330	100 %	330	100 %
	Sans garantie	3 471	12 %	96	-	3 471	100 %	3 471	100 %
	Total	29 844	100 %			6 839	23 %	9 260	31 %
Prêts consommation									
	Douteux	127	34 %	1	-	127	100 %	127	100 %
	Douteux par contagion sans impayé	26	7 %	-	ns	-	0 %	-	0 %
	Douteux compromis	218	59 %	5	-	218	100 %	218	100 %
	Total	370	100 %			345	93 %	345	93 %

Le taux de dépréciation avant et après actualisation varie peu d'une année sur l'autre. Ceci s'explique par la répartition de

ces encours par types de garantie et par la continuité des méthodes de provisionnement appliquées.

Comptes

(en milliers d'euros)	31.12.08	31.12.09
Encours douteux et douteux compromis	36 348	51 562
Provisions	22 845	34 848
Rapport : provision/encours douteux et compromis	63 %	68 %

Le taux de provisionnement sur les comptes augmente légèrement par rapport à l'année précédente, il passe de 63% à 68%.

Exercice 2008	Type de garantie	Créances		Dont intérêts	Valeur garantie retenue	Solde à provisionner hors actualisation	Taux de provisionnement hors actualisation	Provisions actualisées	Taux de provisionnement avec actualisation
		(a)	% du total						
(en milliers d'euros)									
Prêts immobiliers									
Douteux non compromis	Sûreté réelle	13 969	36 %	215	13 216	753	5 %	3 668	26 %
	Caution personne morale	8 186	21 %	105	8 098	88	1 %	368	4 %
	Personne physique	396	1 %	5	-	396	100 %	396	100 %
	Sans garantie	1 132	3 %	21	-	1 132	100 %	1 132	100 %
	Douteux par conta- gion sans impayé	15 072	39 %	-	12 714	2 359	16 %	3 809	25 %
	Total	38 756	100 %			4 727	12 %	9 373	24 %
Douteux Compromis	Sûreté réelle	19 014	79 %	359	17 847	1 167	6 %	3 163	17 %
	Caution personne morale	810	3 %	22	789	21	3 %	102	13 %
	Personne physique	317	1 %	9	-	317	100 %	317	100 %
	Sans garantie	3 793	16 %	74	-	3 793	100 %	3 793	100 %
	Total	23 934	100 %			5 298	22 %	7 374	31 %
Prêts consommation									
	Douteux	39	12 %	0	-	39	100 %	39	100 %
	Douteux par conta- gion sans impayé	75	24 %	-	ns	-	0 %	-	0 %
	Douteux compromis	203	64 %	5	-	203	100 %	203	100 %
	Total	316	100 %			241	76 %	241	76 %

4.2.4.3 Exposition au risque de contrepartie

La Banque Postale est exposée au risque de contrepartie, principalement dans le cadre de ses opérations sur instruments dérivés à terme.

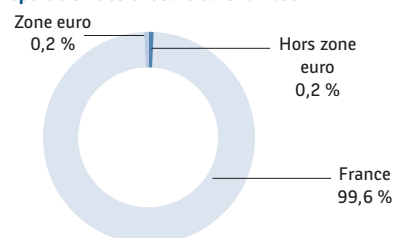
Ce risque est limité par le fait que La Banque Postale ne travaille qu'avec des établissements de premier plan, avec lesquels elle a signé un accord de netting et de collatéral. Par ailleurs,

les instruments utilisés sont principalement des swaps de taux « vanille ».

À fin 2009, l'exposition nette totale sur ces contreparties, après application du collatéral lorsqu'il existe, est de 25,9 millions d'euros. Ces contreparties sont toutes notées dans le range A au moins.

Zone géographique	31.12.09	31.12.08
France	25,8	68,2
Zone euro	0,1	15,3
Hors zone euro	0,0	32,2
Total	25,9	115,7

Répartition des encours au 31.12.09



4.2.4.4 Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité structurel est mesuré via l'impasse de liquidité moyen, long terme qui correspond à un écoulement statique du passif (convention d'écoulement) et de l'actif.

Les hypothèses prises en compte dans l'impasse de liquidité moyen long terme sont :

Fonds propres net des immobilisations	In fine
Dette	Date contractuelle ou date du call
Dépôts à vue/livrets/CEL/CAT	Convention d'écoulement
Plan épargne logement	Écoulement certain (Cf. provision EL)
Comptes à terme	Convention d'écoulement
Crédits immobiliers	Échéancier contractuel + remboursements anticipés structurels
Option crédits EL	Production probable sur maturité moyenne observée
Titres obligataires/ Dépôts	Échéancier contractuel net de la limite de la mise en pension du pôle gestion de la trésorerie
Engagements hors bilan	Convention d'écoulement

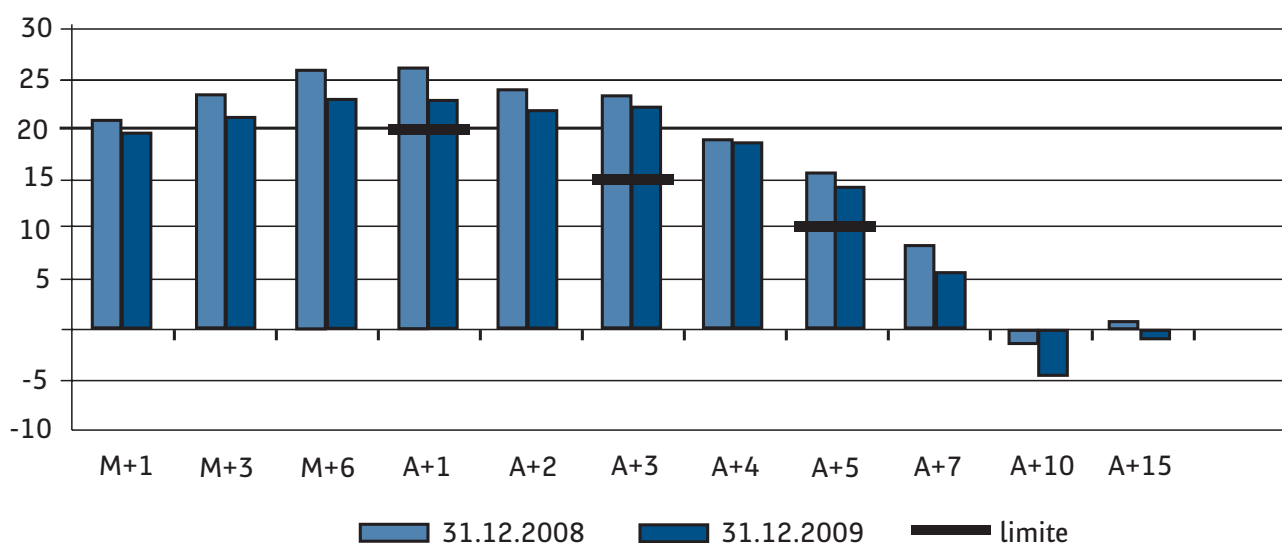
Les plots sur lesquels porte le calcul sont les suivants :

1 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, 7 ans, 10 ans, 15 ans. L'impasse est mesurée tous les mois et présentée dans le cadre des comités des risques et comités ALM.

~ IMPASSE MESURÉE AU 31 DÉCEMBRE 2009 ET AU 31 DÉCEMBRE 2008 ~

(en millions d'euros)	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	7 ans	10 ans	15 ans
31.12.09	19 472	20 882	22 735	22 783	21 497	22 220	18 427	14 186	5 495	- 4 713	- 683
31.12.08	20 455	23 127	25 640	25 997	23 883	23 163	18 792	15 530	8 098	- 1 660	242

~ IMPASSES DE LIQUIDITÉ DE LA BANQUE POSTALE SUR LE BILAN GLOBAL (en milliards d'euros) ~



Une impasse positive sur un plot signifie que la Banque dispose plus de ressources que d'emplois de maturité supérieure au plot. L'impasse de liquidité positive sur les plots inférieurs à 10 ans concrétise l'excès de liquidité de La Banque Postale.

Cette abondance de liquidité est par ailleurs renforcée par la qualité des actifs financiers détenus et par le classement comptable de ceux-ci dont il est tenu compte pour gérer la liquidité structurelle de la Banque.

L'augmentation du volume des crédits immobiliers et la diminution des ressources PEL en 2009 expliquent la diminution du surplus de liquidité pour les plots inférieurs à dix ans et le creusement de l'impasse sur le plot dix ans.

Le dispositif de limites de liquidité est complété de scénarios de stress parmi lesquels le tarissement du marché des mises en pension de titres.

4.2.4.5 Risques de marché

Par souci de prudence, La Banque Postale a décidé d'encadrer l'ensemble de ses positions marquées au marché par une *value at risk* (99 %, un jour), dont la limite est revue mensuellement par le Comité des risques. La VaR de La Banque Postale recouvre donc non seulement le portefeuille de transaction (impact sur le résultat de la juste valeur), mais aussi les positions comptabilisées en actifs disponibles à la vente (impact sur les fonds propres).

La VaR mise en œuvre à La Banque Postale est une VaR paramétrique, calculée à partir d'une matrice de variance/covariance faisant intervenir 2764 facteurs de risque couvrant les risques de taux, spread, change, volatilité et les risques de variation des indices boursiers auxquels la Banque est exposée. Cette matrice est calculée avec un facteur d'ajustement (*scaling factor*) visant à surpondérer les variations récentes par rapport aux variations plus anciennes.

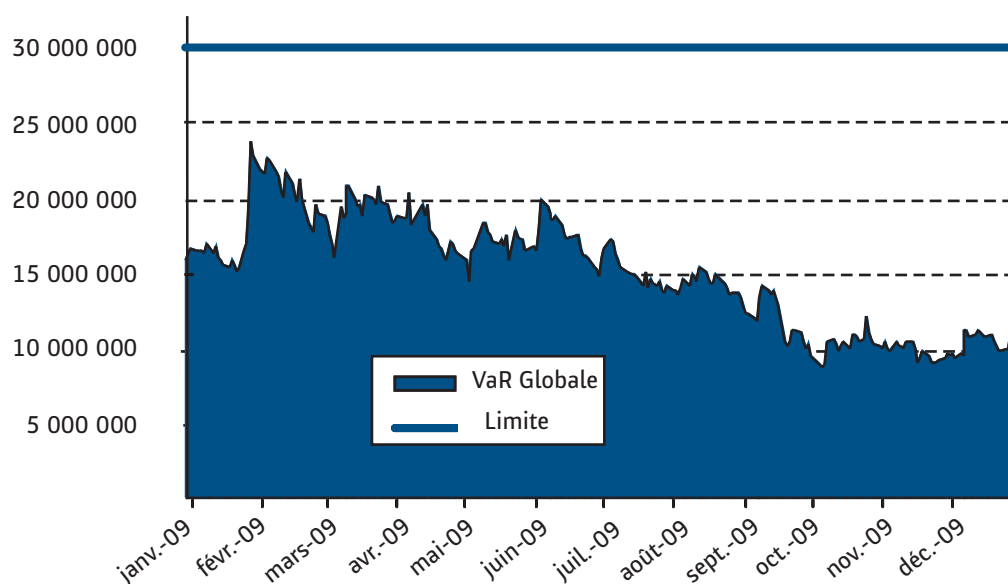
La VaR ainsi calculée couvre partiellement les risques optionnels, les risques de second ordre n'étant pas pris en compte.

Le développement de positions optionnelles, pour le moment non significatives, pourrait amener la Direction des risques à déployer une méthodologie plus adaptée.

La Direction des risques procède à une analyse *ex post* (*back testing*) des résultats du modèle mis en œuvre pour le calcul de la VaR afin d'en mesurer la qualité. Cette analyse consiste, au-delà du simple dénombrement des dépassements, à mesurer le respect de certaines hypothèses (notamment la normalité et le caractère markovien des distributions).

Les mesures de la VaR sont complétées mensuellement par des simulations de *stress scenarios* visant à mesurer l'exposition de la Banque à des situations de marché dépassant l'intervalle de confiance retenu pour le calcul de la VaR.

~ ÉVOLUTION DE LA VAR (99 %; 1D) ~



(données en millions d'euros)	31.12.07	31.12.08	31.12.09
VaR globale	9,3	15,8	10,2
VaR des opérations enregistrées en portefeuilles de négociation	2,1	1,8	4,5

Contributions des facteurs de risque à la VaR globale

Données en millions d'euros	31.12.07	31.12.08	31.12.09
Taux d'intérêt	6,5	8,8	7,3
Spread de crédit	3,2	3,3	0,3
Change	0,0	0,3	(0,1)
Marchés action	(0,5)	3,3	2,7
Volatilité	0,0	0,1	0,0
Total	9,3	15,8	10,2

Statistiques sur l'exercice 2008

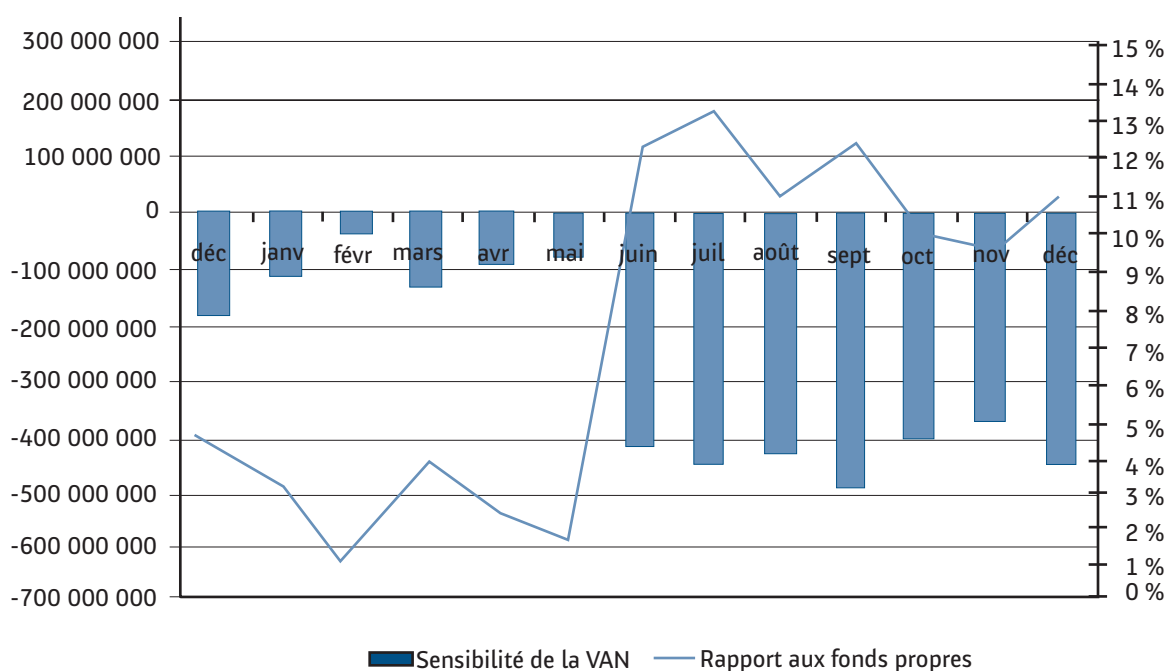
(données en millions d'euros)	Moyenne	Minimum	Maximum
VaR globale	14,9	8,6	23,7

La VaR du portefeuille de marché a baissé progressivement tout au long de l'année 2009 du fait de la baisse des volatilités des marchés financiers, ceux-ci retrouvant un comportement plus rationnel au fur et à mesure que la crise financière se résolvait.

L'emploi accru du portefeuille de transaction en couverture des autres portefeuilles de la Banque a entraîné une augmentation de la VaR de ce périmètre, par rapport à l'exercice précédent.

4.2.4.6 Risque global de taux

~ SENSIBILITÉ DE LA VAN ~



Conformément aux préconisations du Comité de Bâle, le choc appliqué pour le calcul de la sensibilité de la valeur économique du bilan est de 200 bp. Cet indicateur est calculé sur un bilan statique, sans prise en compte de la production nouvelle.

Les actifs et les passifs sans échéance contractuelle sont écoulés conformément aux scénarios validés par le comité ALM de la Banque.

4.2.5 Exposition aux risques au titre du groupe CNP Assurances

4.2.5.1 Risque de crédit

Au 31 décembre 2009, le portefeuille obligataire du groupe CNP Assurances comporte 90,70 % d'obligations notées A à AAA par les principales agences de notation, dont plus de 37 % bénéficient de la meilleure notation (AAA).

Au 31 décembre 2008, le portefeuille obligataire du groupe CNP Assurances comportait 94,2 % d'obligations notées A à AAA par les principales agences de notation, dont plus de 47,5 % bénéficiant de la meilleure notation (AAA).

4.2.5.2 Risque de change

Les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro.

L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc très limitée: moins de 1 % des placements des sociétés françaises du Groupe sont libellés dans une devise autre que l'euro.

Concernant le risque de change, CNP Assurances effectue une analyse de l'impact sur le résultat et les capitaux propres d'une variation de +10 % de l'euro par rapport au dollar, à la livre sterling et au real brésilien. Si l'impact d'une variation du Dollar ou de la Livre Sterling sur le résultat et les capitaux propres provient de la détention d'actifs financiers libellés dans ces devises, l'exposition du Groupe au real brésilien s'explique par la consolidation par intégration globale de la filiale brésilienne Caixa.

~ ANALYSE DE LA SENSIBILITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009 ~

(en millions d'euros)	Change €/€ +10 %	Change €/£ +10 %	Change €/BRL +10 %
Impact résultat	(19,9)	(4,1)	(13,8)
Impact sur les capitaux propres	(16)	(8)	(60,4)

~ ANALYSE DE LA SENSIBILITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008 ~

(en millions d'euros)	Change €/€ +10 %	Change €/£ +10 %	Change €/BRL +10 %
Impact résultat	(20,1)	(3,5)	(12)
Impact sur les capitaux propres	(31,7)	(6,0)	(40)

L'impact de la sensibilité du résultat prend en compte les couvertures.

4.2.5.3 Risque de marché

Le groupe CNP Assurances met en œuvre des tests de sensibilité pour comprendre et piloter la volatilité du résultat et des capitaux propres avec efficacité. Le management utilise particulièrement les analyses de sensibilité de la MCEV aux risques de marché et d'assurance.

CNP Assurances publie son *embedded value* selon les principes de la Market consistent european embedded value (MCEV) établis par le CFO Forum (réunion des directeurs financiers des principales sociétés d'assurance européennes, créée en 2002), à l'exception de l'intégration d'une prime de liquidité dans les taux d'actualisation des passifs, de la conservation de la méthodologie traditionnelle pour la filiale brésilienne Caixa et de l'utilisation de modèles déterministes sur les branches les moins significatives du Groupe.

CNP Assurances a retenu une méthodologie de valorisation des options financières *market consistent*. Cette approche implique une détermination objective des hypothèses financières en référence aux conditions de marché du 31 décembre 2009.

La MCEV est la somme de :

- l'actif net réévalué, qui correspond à la valeur de marché des actifs en représentation des fonds propres, après déduction des actifs incorporels, des passifs subordonnés et des autres éléments valorisés par ailleurs dans la valeur d'In Force ;
- la valeur du portefeuille In Force, qui correspond à la valeur actualisée des profits futurs nets d'impôts générés par les polices en portefeuille à la date d'évaluation. Cette valeur est calculée sur la base de méthodologie *market consistent*, à l'exception de Caixa Seguros dont la méthodologie tradi-

tionnelle a été conservée. Selon cette méthodologie, aucune prime de risque n'est incluse dans les rendements et les taux d'actualisation utilisés. La courbe de référence est la courbe des taux swap. Cette valeur intègre la valeur intrinsèque des options et garanties présentes dans le portefeuille, mais pas la valeur temps de ces options.

La sensibilité de la MCEV aux risques de marché vise à évaluer l'impact d'une variation des taux d'intérêts, et des actions sur la MCEV. Le périmètre couvert par ces analyses reprend, outre CNP Assurances SA, les filiales les plus significatives du Groupe en France, la filiale brésilienne et la filiale italienne. Les sensibilités étudiées sont les suivantes ;

- courbe des taux +/- 100 bp : cette sensibilité correspond à une translation immédiate de 100 bp à la hausse et à la baisse de la courbe des taux. Cette sensibilité implique entre autre une modification de la valeur de marché des produits de taux et des taux d'actualisation du risque ;
- baisse des marchés actions et immobiliers de 10 % : cette sensibilité correspond à une baisse immédiate de 10 % de la valeur des actions et de l'immobilier.

Toutes les sensibilités s'entendent nettes d'impôts et intérêts minoritaires et, le cas échéant, nettes de la participation des assurés.

~ ANALYSE DES SENSIBILITÉS MCEV AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2009 ~

(en millions d'euros)	Taux d'intérêts + 100 bp	Taux d'intérêt - 100 bp	Actions - 10 %
Impact MCEV	72	(235)	(383)

~ ANALYSE DES SENSIBILITÉS MCEV AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS ET ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2008 ~

(en millions d'euros)	Taux d'intérêts + 100 bp	Taux d'intérêt - 100 bp	Actions - 10 %
Impact MCEV	(101)	(54)	(354)

4.2.5.4 Risque de liquidité

~ PROJECTION DE PAIEMENTS PAR ÉCHÉANCE AU 31 DÉCEMBRE 2009 ~

(en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	16 481,2	70 623,1	61 239,2	45 392,4	158 919,1

Le montant des passifs immédiatement rachetables au 31 décembre 2009 est de 235 milliards d'euros

~ PROJECTION DE PAIEMENTS PAR ÉCHÉANCE AU 31 DÉCEMBRE 2008 ~

(en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	13 473,1	69 584,4	57 366,5	46 096,5	137 638,7

Le montant des passifs immédiatement rachetables au 31 décembre 2008 est de 216 milliards d'euros.

4.2.5.5 Risque de taux des passifs financiers

Les tableaux ci-dessous présentent une ventilation des provisions techniques par engagement de taux.

~ AU 31 DÉCEMBRE 2009 ~

(en millions d'euros) Taux minimum garanti	Provisions techniques	%
0 % ⁽¹⁾	121 694,0	46,0
]0 % - 2 %]	8 856,1	3,3
]2 % - 3 %]	52 096,1	19,7
]3 % - 4 %]	2 874,0	1,1
]4 % - 4,5 %]	4 975,8	1,9
> 4,5 % ⁽²⁾	1 782,2	0,7
UC	36 591,2	13,8
Autres ⁽³⁾	35 837,4	13,5
Total	264 706,8	100 %

~ AU 31 DÉCEMBRE 2008 ~

(en millions d'euros) Taux minimum garanti	Provisions techniques	%
0 % ⁽¹⁾	110 717,4	45,8
]0 %-2 %]	7 919,9	3,3
]2 %-3 %]	49 278,9	20,4
]3 %-4 %]	3 891,2	1,6
]4 %-4,5 %]	5 568,7	2,3
> 4,5 % ⁽²⁾	1 224,2	0,5
UC	33 772,7	14,0
Autres ⁽³⁾	29 140	12,1
Total	241 513	100 %

(1) Provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

(2) Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement d'une filiale brésilienne où les taux obligataires sont supérieurs à 10 %.

(3) Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unités de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

4.3 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS: NOTES RELATIVES AU BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT ET AUTRES INFORMATIONS

4.3.1 Note 1: Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Caisse	261 227	211 963
Banques centrales	3 438 433	1 926 591
Caisse, banques centrales	3 699 660	2 138 554

4.3.2 Note 2: Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat

4.3.2.1 Actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

(en milliers d'euros)	31.12.09			31.12.08		
	Transaction	Option juste valeur	TOTAL	Transaction	Option juste valeur	TOTAL
Effets publics et valeurs assimilées	104 903		104 903		354 278	354 278
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 054 191		6 054 191	7 805 370		7 805 370
Actions et autres titres à revenu variable	38 044	15 852	53 896	22 072	22 492	44 564
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	6 197 138	15 852	6 212 990	7 827 442	376 770	8 204 212
Dettes représentées par un titre		5 489	5 489			
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		5 489	5 489			

4.3.2.2 Dérivés détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31.12.09		31.12.08	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux d'intérêt	337 753	346 590	246 719	226 998
Instruments dérivés de taux de change	5 886	346		28 587
Autres instruments dérivés	23 958	35 803	17 318	14 965
Dérivés détenus à des fins de transaction	367 597	382 739	264 037	270 550

(en milliers d'euros)	31.12.09		31.12.08	
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Opérations conditionnelles	23 958	35 803	17 318	14 965
Options de taux	23 958	35 803	17 318	14 965
Autres dérivés	343 639	346 936	246 719	255 585
Contrat de change	5 886	346		28 587
Swap de taux	337 753	346 590	246 719	226 998

4.3.3 Note 3: Instruments dérivés de couverture

4.3.3.1 Dérivés de couverture de juste valeur

(en milliers d'euros)	31.12.09		31.12.08	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux d'intérêt	268 345	218 095	206 498	174 448
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	268 345	218 095	206 498	174 448

(en milliers d'euros)	31.12.09		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Swap de taux	7 976 899	268 345	218 095

4.3.3.2 Dérivés de couverture de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31.12.09		31.12.08	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux d'intérêt	94 909		65 902	220
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	94 909		65 902	220

(en milliers d'euros)	31.12.09		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Swap de taux	1 200 000	94 909	

4.3.4 Note 4: Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Effets publics et valeurs assimilées	3 632 587	5 196 389
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 337 900	2 824 492
Actions et autres titres à revenu variable	1 118 865	669 238
Titres de participation non consolidés	151 616	131 782
Actifs financiers disponibles à la vente	11 240 968	8 821 901
Dont gains et pertes latents nets sur titres à revenu fixe	28 672	(103 643)
Dont gains et pertes latents nets sur titres à revenu variable	243 174	(38 575)

Détail des titres de participation non consolidés

(en milliers d'euros)	31.12.09					31.12.08
	Val. comptable de titres	Avances et créances rattachées	Dépréciations	Valeur nette	Quote-part de capital en %	Val. nette des titres
Crédit Logement	95 555			95 555	6,00 %	97 282
Visa Inc.	17 853			17 853		11 082
EasyBourse	12 960			12 960	100,00 %	4 960
Thiriet Gestion	4 259			4 259	33,40 %	4 259
AMLab	2 896	300		3 196	100,00 %	779
Ciloger	3 054			3 054	45,00 %	3 053
Transactis	2 474			2 474	50,00 %	2 474
Société financière de paiements	2 404			2 404	49,00 %	2 404
Titres Cadeaux	2 200			2 200	50,00 %	0
Europay	1 339			1 339	6,00%	1 339
XAnge Private Equity	1 237			1 237	90,00 %	1 237
Europost Management Cie	1 164			1 164	100,00 %	1 163
Tocqueville Finance Europe	676			676	69,85 %	
Vernier Roosevelt	550			550	90,00 %	81
Auxiliaire de Transaction Immobilière	500			500	100,00 %	0
SCPI Atout Pierre Habitation	420			420	1,23 %	420
SCPI Atout Pierre Habitation 2	420			420	1,68 %	420
SIFA	315			315	0,63 %	300
LBP Consultants	150			150	100,00 %	0
Stelphia Asset Management	144			144	14,37 %	144
SG FGAS	140			140	14,29 %	
Eurogiro Holding A/S	119			119	8,64 %	65
TIP Gestion	105			105	48,89 %	
Tocqueville Finance Conseil Assurance	92			92	64,61 %	
Debory	71			71	3,49 %	
Swift	62			62		3
Issy La Banque Postale	40			40	100,00 %	40
Gallieni SF 2	40			40	100,00 %	0
Gallieni SF 2-2	40			40	100,00 %	0
GIE Cesu	25			25	16,66 %	25
SAS Carte Bleue	12			12	7,73 %	185
Fédération SF 2 ⁽¹⁾					-	40
EF Primo ⁽¹⁾					-	27
BMS Exploitation	9 387	0	(9 387)	0	14,22 %	0
BMS Développement	2 023		(2 023)	0	9,60 %	0
SFPMEI	1 001		(1 001)	0	9,58 %	0
Total des participations et avances	163 727	300	(12 411)	151 616		131 782

(1) EF Primo et La Banque Postale Assurances IARD (ex-Fédération SF2) ont été consolidées au 31 décembre 2009.

Les titres de participation non consolidés qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont évalués au coût. Leur montant s'élève à 38 208 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

4.3.5 Note 5: Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Comptes ordinaires débiteurs	173 056	92 361
Comptes et prêts à vue	331	902 895
Titres reçus en pension livrée		553 456
Créances douteuses	40	
Comptes et prêts sur établissements de crédit à vue	173 427	1 548 712
Comptes et prêts à terme	71 690 398	14 692 675
Titres reçus en pension livrée	337 416	
Prêts subordonnés et participatifs	205 743	188 854
Comptes et prêts sur établissements de crédit à terme	72 233 557	14 881 529
Titres assimilés à des prêts et créances	1 559 553	2 458 783
Titres assimilés à des prêts et créances	1 559 553	2 458 783
Prêts et créances sur les établissements de crédit	73 966 537	18 889 024

Les titres assimilés à des prêts et créances correspondent aux actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable et qui ne sont pas traités sur un marché actif. Ils sont issus, pour l'essentiel, de la catégorie « Actifs disponibles à la vente », suite aux reclassements opérés au 1^{er} juillet 2008 et autorisés par l'amendement à la norme IAS 39 d'octobre 2008.

Les fonds du Livret A centralisés à la Caisse des dépôts et consignations et présentés sur la ligne « Comptes ordinaires débiteurs » depuis le 1^{er} janvier 2009 s'élèvent à 55 583 millions d'euros au 31 décembre 2009. Les fonds du Livret de développement durable ont été centralisés à la Caisse des dépôts et consignations en 2009. Leur montant s'élève à 4 124 millions d'euros au 31 décembre 2009.

4.3.6 Note 6: Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Comptes ordinaires débiteurs clientèle	210 480	316 566
Autres concours à la clientèle	50 634	54 525
Créances douteuses	52 439	36 348
Dépréciations	(35 291)	(22 846)
Prêts et créances sur la clientèle à vue	278 262	384 593
Crédits de trésorerie	641 285	620 828
Crédits à l'habitat	31 999 480	27 548 982
Titres reçus en pensions livrées		37 233
Créances douteuses	112 098	92 386
Dépréciations	(64 105)	(56 474)
Prêts et créances sur la clientèle à terme	32 688 758	28 242 955
Titres assimilés à des prêts et créances	107 785	168 355
Titres assimilés à des prêts et créances	107 785	168 355
Prêts et créances sur la clientèle	33 074 805	28 795 903

Les titres assimilés à des prêts et créances correspondent aux actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable et qui ne sont pas traités sur un marché actif. Ils sont issus de

la catégorie « Actifs disponibles à la vente », suite aux reclassements opérés au 1^{er} juillet 2008, et autorisés par l'amendement à la norme IAS 39 d'octobre 2008.

4.3.7 Note 7: Dépréciation d'actifs

(en milliers d'euros)	31.12.08	Dotations	Reprises	Reprises non util.	Autres	31.12.09
Prêts et créances sur la clientèle	(79 320)	(48 386)	6 363	21 561	386	(99 396)
Dont provisions collectives	(10 625)	(3 108)		1 370		(12 363)
Actifs disponibles à la vente	(144 336)	(808)	53 551		(4 105)	(95 698)
Dont titres de participation	(13 473)		1 062			(12 411)
Autres provisions	(471)	(3 379)	68		(428)	(4 210)
Dépréciation d'actifs	(224 127)	(52 573)	59 982	21 561	(4 147)	(199 304)

4.3.8 Note 8: Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	94 944	147 548
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	94 944	147 548

4.3.9 Note 9: Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Effets publics et valeurs assimilées	32 160 553	34 476 230
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 466 069	3 173 308
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	34 626 622	37 649 538

4.3.10 Note 10: Actifs d'impôts

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Impôts différés actifs	51 082	65 188
Autres créances d'impôts	5 281	67 247
Actifs d'Impôts	56 363	132 435

Les actifs d'impôts différés concernent principalement la provision épargne logement.

4.3.11 Note 11: Comptes de régularisation et autres actifs

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	563 300	519 152
Comptes d'encaissement	200 836	411 795
Autres comptes de régularisation	2 595 233	2 696 965
Comptes de régularisation	3 359 369	3 627 912
Débiteurs divers	1 534 985	777 404
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	10 903	6 383
Dépréciation	(4 210)	(471)
Actifs divers	1 541 678	783 316
Autres actifs d'assurance	52 060	
Autres actifs d'assurance et part des réassureurs dans les provisions techniques	52 060	
Comptes de régularisation et actifs divers	4 953 107	4 411 228

4.3.12 Note 12: Participations mises en équivalence

(en milliers d'euros)	31.12.09		31.12.08	
	Valeur de mise en équivalence	Dont résultat	Valeur de mise en équivalence	dont résultat
Groupe CNP Assurances	1 864 045	185 792	1 565 966	130 580
Participations mises en équivalence	1 864 045	185 792	1 565 966	130 580

4.3.13 Note 13: Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31.12.09							31.12.08
	Brut au 01.01.09	Acq.	Cessions, mises hors service	Autres mouvements	Brut au 31.12.09	Amort. et prov.	Net	Net
Logiciels, frais d'études informatiques	350 702	13 610	(2 394)	59 287	421 205	(285 330)	135 875	121 485
Immobilisations incorporelles en cours	67 105	74 072		(59 083)	82 094		82 094	67 105
Autres immobilisations incorporelles	32 929	7 143			40 072	(121)	39 951	32 929
Immobilisations incorporelles	450 736	94 825	(2 394)	204	543 371	(285 451)	257 920	221 519
Terrains	73 369				73 369		73 369	73 369
Constructions	241 265	3 566	(23)	(4 290)	240 518	(42 720)	197 798	207 559
Installations techniques, matériel et outillage	45 146	1 539	(2 338)	17 597	61 944	(34 874)	27 070	11 069
Matériel informatique	1 913	1 146	(714)		2 345	(1 332)	1 013	179
Immobilisations corporelles en cours	29 690	72 874		(66 743)	35 821		35 821	29 690
Autres immobilisations corporelles	351 667	3 004	(43 729)	54 510	365 452	(279 283)	86 169	81 012
Immobilisations corporelles	743 050	82 129	(46 804)	1 074	779 449	(358 209)	421 240	402 878
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 193 786	176 954	(49 198)	1 278	1 322 820	(643 660)	679 160	624 397

(en milliers d'euros)	31.12.09					31.12.08
	Cumul des amort. au 01.01.09	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Cumul des amort. au 31.12.09	Amort. et prov.
Logiciels, frais d'études informatiques	(229 217)	(58 176)	2 169	(106)	(285 330)	(229 217)
Autres immobilisations incorporelles		(120)		(1)	(121)	
Immobilisations incorporelles	(229 217)	(58 296)	2 169	(107)	(285 451)	(229 217)
Constructions	(33 706)	(12 339)	4	3 321	(42 720)	(15 185)
Installations techniques, matériel et outillage	(34 076)	(2 501)	1 703	-	(34 874)	(52 597)
Matériel informatique	(1 734)	(312)	714	-	(1 332)	(1 734)
Autres immobilisations corporelles	(270 656)	(46 690)	42 081	(4 019)	(279 284)	(270 656)
Immobilisations corporelles	(340 172)	(61 842)	44 503	(698)	(358 209)	(340 172)

4.3.14 Note 14: Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Écarts d'acquisition actifs bruts au 1 ^{er} janvier	26 157	26 157
Écarts résultant de prises de participation et des évolutions de la structure du Groupe	24 821	0
Autres mouvements		
Montant brut des écarts d'acquisition	50 978	26 157
Dépréciations au 1 ^{er} janvier	0	0
Pertes de valeurs nettes de la période	0	0
Autres mouvements	0	0
Montant des dépréciations des écarts d'acquisition	0	0
Montant net des écarts d'acquisition – Actifs	50 978	26 157

Il s'agit des goodwills relatifs à Tocqueville Finance (24 821 milliers d'euros), La Banque Postale Asset Management (24 810 milliers d'euros) et La Banque Postale Prévoyance (1 347 milliers d'euros). Le Groupe comptabilisera les ajustements éventuels

du good-will relatif au groupe Tocqueville Finance dans le délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. La valeur inscrite ici est donc susceptible d'être revue.

4.3.15 Note 15: Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Comptes ordinaires créditeurs	264 421	85 377
Comptes et emprunts au jour le jour	207 001	
Autres sommes dues	1 338	10 278
Dettes envers les établissements de crédit à vue	472 760	95 655
Comptes et emprunts à terme	1 183 151	362 284
Titres donnés en pension livrée	3 962 917	6 446 826
Dettes envers les établissements de crédit à terme	5 146 068	6 809 110
Opérations interbancaires et assimilées: dettes envers les établissements de crédit	5 618 828	6 904 765

4.3.16 Note 16: Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Livret A	55 583 480	
Plan épargne logement	18 417 436	18 057 282
Compte épargne logement	6 383 020	6 098 766
Plan d'épargne populaire	727 613	799 421
Livret d'épargne populaire	11 360 375	13 307 881
Livret de développement durable	4 124 559	3 953 190
Livret jeune	1 095 989	1 190 437
Livret B	2 677 950	2 835 557
Comptes de liquidité PEA	281 919	249 523
Autres comptes à régime spécial	1 929 774	1 478 775
Comptes d'épargne à régime spécial	102 582 115	47 970 832
Comptes ordinaires créditeurs clientèle	43 301 103	40 557 004
Titres et valeurs données en pension		1 447 007
Autres sommes dues	463 787	267 829
Dettes envers la clientèle à vue	43 764 890	42 271 840
Comptes à terme	961 991	1 669 257
Emprunts clientèle		390 195
Titres et valeurs donnés en pension	2 521 950	
Dettes envers la clientèle à terme	3 483 941	2 059 452
Opérations avec la clientèle	149 830 946	92 302 124

4.3.17 Note 17: Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Certificats de dépôts, billets de trésorerie	3 806 899	2 620 113
Dettes représentées par un titre	3 806 899	2 620 113

4.3.18 Note 18: Passifs d'impôts

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Impôts différés passifs	4 195	2 578
Impôts courants	151 794	2 367
Passifs d'impôts	155 989	4 945

4.3.19 Note 19: Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Charges à payer et produits constatés d'avance	244 565	394 198
Autres comptes de régularisation	3 815 462	3 555 790
Comptes de régularisation	4 060 027	3 949 988
Dettes de titres	458 361	35 566
Dépôts de garantie reçus	473 238	328 768
Créditeurs divers	554 403	551 495
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	12 051	26 639
Passifs divers	1 498 053	942 468
Autres passifs d'assurance	16 483	
Autres passifs d'assurance	16 483	
Comptes de régularisation et passifs divers	5 574 563	4 892 456

4.3.20 Note 20: Provisions techniques des entreprises d'assurance

(en milliers d'euros)	31.12.08	Dotations	Reprises	Autres	31.12.09
Provisions techniques vie	189 789	197 686	(171 371)	(18 420)	197 684
Provisions techniques non vie	110 828	60 164	(35 175)	(75 653)	60 164
Provisions pour égalisation	6 630	1 057			7 687
Autres provisions	443	95 007	(80 186)	94 073	109 337
Provisions techniques	307 690	353 914	(286 732)	0	374 872

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Comptes techniques assurance comptabilité « reflet »	8 471	
Shadow	8 471	

Il s'agit des provisions constituées par La Banque Postale Prévoyance.

Au 31 décembre 2008 une participation aux bénéfices différée nette active de 1 880 milliers d'euros était comptabilisée à l'actif du bilan.

4.3.21 Note 21 : Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.08	Dotations	Reprises	Reprises non util.	Autres	31.12.09
Provisions sur avantages au personnel	4 687	1 167	(82)		140	5 912
Provisions pour risques épargne logement	246 000	18 000		(43 000)		221 000
Provisions pour litiges sociaux et charges de personnel	2 013	2 879	(28)	(1 892)	1 168	4 140
Autres provisions	136 612	62 369	(99 514)	(6 143)	1 417	94 741
Provisions	389 312	84 415	(99 624)	(51 035)	2 725	325 793

Informations relatives à l'épargne logement (en millions d'euros)

Génération	Encours collectés	Crédits octroyés au titre des PEL/CEL	Provision 2009	Provision 2008	Mouvements nets
Plus de 10 ans	6 271		56	98	(42)
De 4 à 10 ans	8 648		10	21	(11)
Moins de 4 ans	3 498		10	26	(16)
Total PEL	18 417	421	76	145	(69)
Total CEL	6 383	1 377	145	101	44
Total	24 800	1 798	221	246	(25)

4.3.22 Note 22: Dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Dettes subordonnées	502 232	500 993
Dettes subordonnées	502 232	500 993

(en milliers d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Devise d'origine	31.12.09
Dette subordonnée à terme	12.12.06	12.12.16 ⁽¹⁾	⁽²⁾	Euro	500 000
	16.11.09	18.11.11	1,40 %	Euro	2 000
Total					502 000

(1) Un remboursement total anticipé est possible à compter du 12 décembre 2011 sur demande de La Banque Postale.

(2) Référencé à l'Euribor 3 mois

4.3.23 Note 23: Informations détaillées sur les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.3.23.1 Informations sur le recyclage des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	Mouvements de l'exercice 2009	Mouvements de l'exercice 2008
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	230 740	(120 376)
Reclassement vers le résultat	71 597	(17 565)
Autres mouvements	159 143	(102 811)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	20 921	71 530
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements	20 921	71 530
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	297 997	(466 733)
Impôts	(184 035)	180 968
Total	365 623	(334 611)

4.3.23.2 Informations sur l'impôt relatif aux composantes des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31.12.09			31.12.08		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Écarts de conversion						
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	230 740	(79 440)	151 300	(120 376)	52 996	(67 380)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	20 921	(7 202)	13 719	71 530	(24 599)	46 931
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	297 997	(97 393)	200 604	(466 733)	152 571	(314 162)
Total	549 658	(184 035)	365 623	(515 579)	180 968	(334 611)

4.3.24 Note 24: Intérêts, produits et charges assimilés

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.09	31.12.08
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	25	2 346 828	1 738 147
Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	26	1 348 384	1 154 400
Intérêts sur opérations de couverture	28	123 625	105 308
Intérêts sur actifs disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance	27	1 699 781	2 073 433
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS		5 518 618	5 071 288
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	25	(85 719)	(687 766)
Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	26	(2 327 106)	(1 770 489)
Intérêts sur opérations de couverture	28	(138 988)	(104 910)
Intérêts sur dettes représentées par un titre	27	(55 561)	(184 855)
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES		(2 607 374)	(2 748 020)

4.3.25 Note 25: Opérations de trésorerie et interbancaires

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Comptes à vue	32 036	75 785
Prêts interbancaires	2 236 125	1 575 390
Titres et valeurs reçues en pension	16 027	17 680
Autres produits	62 640	69 292
Produits sur opérations avec les établissements de crédit	2 346 828	1 738 147
Comptes à vue	(2 033)	(4 982)
Emprunts interbancaires	(14 967)	(45 626)
Titres et valeurs données en pension	(68 712)	(630 699)
Autres charges	(7)	(6 459)
Charges sur opérations avec les établissements de crédit	(85 719)	(687 766)
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	2 261 109	1 050 381

4.3.26 Note 26: Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Comptes ordinaires débiteurs	18 573	18 409
Intérêts sur créances commerciales et autres encours à la clientèle	1 279 574	1 080 042
Gestion collective des livrets de développement durable		22 662
Reprises de provisions et dépréciations	43 000	25 000
Autres produits	7 237	8 287
Produits sur opérations avec la clientèle	1 348 384	1 154 400
Comptes ordinaires créditeurs	(19 605)	(37 689)
Comptes d'épargne à régime spécial	(2 227 184)	(1 675 243)
Dotations aux provisions et dépréciations	(18 000)	
Autres charges	(62 317)	(57 557)
Charges sur opérations avec la clientèle	(2 327 106)	(1 770 489)
Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	(978 722)	(616 089)

Le montant des intérêts sur créances douteuses courus et échus s'élève à 4 48 milliers d'euros.

4.3.27 Note 27: Intérêts sur actifs disponibles à la vente et actifs financiers détenus jusqu'à échéance et dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Produits d'intérêts sur actifs financiers disponibles à la vente	223 014	373 021
Produits d'intérêts sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	1 476 767	1 700 412
Produits d'intérêts sur opérations sur instruments financiers	1 699 781	2 073 433
Charges sur opérations sur dettes représentées par un titre	(55 561)	(184 855)
Charges d'intérêts sur opérations sur instruments financiers	(55 561)	(184 855)
Produits et charges d'intérêts sur actifs disponibles à la vente et actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et dettes représentées par un titre	1 644 220	1 888 578

4.3.28 Note 28: Opérations de couverture

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Produits d'intérêts sur opérations de couverture de juste valeur opérations clientèle	99 506	85 844
Produits d'intérêts sur opérations de couverture de flux de trésorerie	8 306	287
Produits d'intérêts sur opérations de couverture de juste valeur d'instruments financiers	15 813	19 177
Produits d'intérêts sur opérations de couverture	123 625	105 308
Charges d'intérêts sur opérations de couverture de juste valeur opérations clientèle		(88 966)
Charges d'intérêts sur opérations de couverture de flux de trésorerie		(1 425)
Charges d'intérêts sur opérations de couverture de juste valeur d'instruments financiers	(138 988)	(14 519)
Charges d'intérêts sur opérations de couverture	(138 988)	(104 910)
Intérêts, produits et charges assimilées sur instruments de couverture	(15 363)	398

4.3.29 Note 29: Commissions

(en milliers d'euros)	31.12.09		31.12.08	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires	306	(63)	395	(42)
Commissions sur opérations avec la clientèle	1 113 976	(63 075)	1 039 188	(61 362)
Commissions sur prestations de Services financiers	546 193	(145 320)	546 916	(136 461)
Commissions sur opérations sur titres	229 802	(3 736)	228 260	(4 106)
Commissions sur prestations assurance	31 051	(2 379)	31 040	
Commissions sur instruments financiers	50	(476)		(1 109)
Autres commissions	10 818		9 992	
Produits et charges de commissions	1 932 196	(215 049)	1 855 791	(203 080)
Commissions nettes	1 717 147		1 652 711	

4.3.30 Note 30: Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Résultat net sur actifs financiers de transaction (hors dérivés)	115 420	744 764
Résultat net sur instruments de dérivés de transaction	51 762	(54 020)
Résultat net de réévaluation des éléments couverts et instruments dérivés de couverture	(12 306)	4 213
Résultat sur actifs financiers à la juste valeur sur option	5 468	2 552
Résultat sur passifs financiers à la juste valeur sur option	(489)	
Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	159 855	697 509

4.3.31 Note 31: Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Plus-values de cession sur titres à revenu fixe	203 142	27 622
Moins-values de cession sur titres à revenu fixe	(110 217)	(3 231)
Dividendes et revenus assimilés	30 716	71 555
Plus-values de cession sur titres à revenu variable	45 839	2 364
Moins-values de cession sur titres à revenu variable et perte de valeur	(4 588)	(50 010)
Plus ou moins-values de cession rupture des prêts et créances	(2 843)	
Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	162 049	48 300

4.3.32 Note 32: Produits et charges des autres activités

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Charges refacturées et transferts de charges	31 694	47 260
Autres produits divers d'exploitation	260 477	434 583
Produits d'assurance	171 754	145 867
Reprises de provisions aux autres charges d'exploitation	16 062	15 975
Produits des autres activités	479 987	643 685
Produits rétrocédés		
Autres charges diverses d'exploitation	(283 753)	(449 937)
Charges d'assurance	(117 986)	(87 869)
Dotations aux provisions aux autres charges d'exploitation	(9 629)	(12 258)
Charges des autres activités	(411 368)	(550 064)

Les autres produits et charges divers d'exploitation comprennent 5 078 milliers d'euros de résultat de change.

4.3.33 Note 33: Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Salaires et traitements	(129 239)	(112 100)
Charges de retraites (y compris provisions)	(16 276)	(13 314)
Autres prestations postérieures à l'emploi et autres actions sociales envers les actifs	(4 374)	(4 509)
Autres charges sociales	(48 588)	(45 201)
Intéressement et participation	(14 463)	(4 979)
Impôts et taxes assimilées sur rémunérations	(24 426)	(23 147)
Dotations/reprises de provisions	(966)	(862)
Transfert de charges de personnel	13 426	10 127
Frais de personnel	(224 906)	(193 985)
Impôts et taxes	(101 661)	(34 842)
Redevance de crédit-bail	(4)	(1)
Loyers et charges locatives	(66 673)	(58 775)
Rémunération d'intermédiaires	(88 004)	(73 324)
Transport	(785)	(722)
Sous-traitance générale	(3 357 585)	(3 403 526)
Services extérieurs divers	(404 771)	(460 425)
Déplacements missions	(12 190)	(11 196)
Études et recherches	(5 504)	(10 298)
Dotations/reprises de provisions	37 445	(58 485)
Autres charges générales d'exploitation	(3 999 732)	(4 111 594)
Charges générales d'exploitation	(4 224 638)	(4 305 579)

Les charges de sous-traitance générale comprennent notamment les charges liées aux conventions de services entre La Poste et La Banque Postale pour 3 197 millions d'euros.

4.3.34 Note 34: Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles & corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	(118 060)	(109 833)
Dotations aux dépréciations des immobilisations d'exploitation	(37)	
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(118 097)	(109 833)

4.3.35 Note 35: Coût du risque

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Dotations aux dépréciations clientèle	(48 386)	(28 628)
Reprises de dépréciations clientèle	27 924	21 509
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	(24 048)	(16 787)
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	(15 888)	(11 845)
Récupération sur créances amorties	4 248	4 740
Dotations aux dépréciations sur actifs disponibles à la vente et autres actifs	(808)	(81 333)
Reprises de dépréciations sur actifs disponibles à la vente et autres actifs	9 889	16
Dotations/reprises aux autres dépréciations	(4 501)	
Coût du risque	(51 570)	(112 328)

4.3.36 Note 36: Gains et pertes sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Plus ou moins-values de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	(3 190)	(391)
Plus ou moins-values de cession de titres de participation consolidés	1 395	(340)
Gains et pertes sur autres actifs	(1 795)	(731)

4.3.37 Note 37: Impôts sur les bénéfices et impôts différés

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Impôts sur les sociétés	(227 687)	(93 189)
Impôts différés	6 779	(21 662)
Impôts	(220 908)	(114 851)

~ VARIATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF/PASSIF ~

(en milliers d'euros)	31.12.08	Variation	Impact résultat	Impact réserves	31.12.09
Impôts différés nets	62 610	(15 723)	6 779	(22 502)	46 887
Reclassement résultat/réserves				84 845	
Impôts différés – Actif	65 188	(14 106)			51 082
Impôts différés – Passif	2 578	1 617			4 195

~ ANALYSE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR NATURE ~

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Provision épargne logement	76 090	84 698
Provisions retraites	2 034	1 569
Autres provisions non déductibles	15 493	14 926
Autres sources de différences temporelles	10 534	(586)
Impôts différés liés aux décalages temporels	104 151	100 607
Juste valeur des instruments financiers	(44 711)	(27 985)
Autres retraitements IFRS	(12 553)	(10 012)
Impôts différés liés aux modes de valorisation du référentiel IFRS	(57 264)	(37 997)
Impôts différés nets	46 887	62 610

~ ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT ~

(en milliers d'euros)	31.12.09	
Résultat net part du Groupe	587 593	
Part des intérêts minoritaires	105	
Quote-part de résultat des mises en équivalence	(185 792)	
Charge d'impôt	220 908	
Résultat comptable avant impôt	622 814	
Charge d'impôt théorique	(214 435)	-34,43%
Effets des différences permanentes	(5 782)	-0,93%
Effets des taux d'imposition (opérations à taux réduits)	453	0,07%
Effets de l'imposition des dividendes	746	0,12%
Autres effets	(1 890)	-0,30%
Charge d'impôt comptabilisée	(220 908)	-35,47%

4.3.38 Note 38: Engagements donnés et reçus

~ VALEUR CONTRACTUELLE DES ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS ~

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT, DE GARANTIE ET ENGAGEMENTS DONNÉS SUR TITRES		
Engagements de financement		
- en faveur d'établissements de crédit	9 805	1 128 098
- en faveur de la clientèle	8 065 078	7 813 382
Engagements de garantie		
- en faveur d'établissements de crédit ⁽¹⁾	265 230	218 893
- en faveur de la clientèle		454 649
Engagements sur titres		
- titres à livrer	4 573	146 650
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT, DE GARANTIE ET ENGAGEMENTS REÇUS SUR TITRES		
Engagements de financement		
- reçus d'établissements de crédit	4 138 304	3 400 216
- reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
- reçus d'établissements de crédit	16 122 377	
Engagements sur titres		
- titres à recevoir	64 573	113 336
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS		
Autres engagements donnés	4 221 118	3 446 287
ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS		

(1) Montant retraité par rapport à la présentation dans le rapport annuel 2008

Engagement relatif au crédit logement

La Poste et, à la suite des opérations d'apport, La Banque Postale, s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du crédit logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. Cet engagement conduit La Banque Postale à souscrire, via sa filiale SF2, aux engagements de capital en titres B.

En outre, La Poste, et désormais La Banque Postale, s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie de crédit logement, qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote-part des encours distribués par La Banque Postale, s'élève à 265 230 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

4.3.39 Note 39: Juste valeur d'éléments du bilan

4.3.39.1 Juste valeur d'éléments du bilan comptabilisés au coût amorti

Le tableau ci-dessous indique la juste valeur d'éléments du bilan comptabilisés au coût amorti.

(en milliers d'euros)	31.12.09		31.12.08	
	Montant au bilan	Juste Valeur	Montant au bilan	Juste Valeur
ACTIF				
Prêts et créances sur les établissements de crédit				
Prêts et créances sur les établissements de crédit à vue	173 427	173 427	1 548 712	1 548 712
Prêts et créances sur les établissements de crédit à terme	72 233 557	72 273 169	14 881 529	14 914 658
Titres assimilés à des prêts et créances sur les établissements de crédit	1 559 553	1 651 068	2 458 783	2 403 885
Prêts et créances sur la clientèle				
Prêts et créances sur la clientèle à vue	278 262	263 383	384 593	384 593
Prêts et créances sur la clientèle à terme	32 688 758	34 224 054	28 242 955	29 301 955
Titres assimilés à des prêts et créances sur la clientèle	107 785	144 084	168 355	156 645
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	34 626 622	35 981 860	37 649 538	38 565 620
PASSIF				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers les établissements de crédit à vue	472 760	472 760	95 655	95 655
Dettes envers les établissements de crédit à terme	5 146 068	5 162 467	6 809 110	6 881 699
Dettes envers la clientèle	149 830 946	149 736 002	92 302 124	92 302 124
Dettes représentées par un titre	3 806 899	3 806 530	2 620 113	2 607 402
Dettes subordonnées	502 232	447 459	500 993	356 040

Juste valeur des crédits

Le périmètre retenu est l'ensemble des crédits tirés et inscrits au bilan de La Banque Postale. Les crédits accordés mais non encore tirés ne sont pas pris en compte, l'hypothèse retenue étant que, comme leur taux venait d'être fixé, leur valeur ne devait pas s'éloigner du nominal prêté.

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes pour les trois types de crédits commercialisés par la Banque :

- découverts sur comptes à vue : Juste valeur = Encours est une hypothèse conservatrice du fait du taux client (12 %) et de la durée très faible (moins d'un mois) ;

- crédits postiers : actualisation sans prendre en compte d'hypothèses de remboursements anticipés (peu d'historique) ;
- prêts immobiliers aux particuliers : actualisation avec prise en compte des remboursements anticipés structurels.

Juste valeur des dépôts

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes :

- dépôts dont le taux de rémunération est administré :
Juste valeur = Encours ;
- Livrets B/Livrets Jeune/PEP/CAT : Juste valeur = Encours ;
- dépôts à vue : Juste valeur = Encours - Valeur Pied de coupon des swaps en couverture des DAV (via l'option *carve out*).

4.3.39.2 Classement hiérarchique des évaluations à la juste valeur comptabilisées au bilan

Actifs financiers

(en milliers d'euros)	31.12.09		
	Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif	Technique de valorisation utilisant des données observables	Technique de valorisation utilisant des données non observables
Effets publics et valeurs assimilées	104 903		
Obligations et autres titres à revenu fixe	155 650	5 898 541	
Actions et autres titres à revenu variable	11 699	26 345	
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	272 252	5 924 886	
Actions et autres titres à revenu variable	15 852		
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	15 852		
Instruments dérivés de taux d'intérêt		337 753	
Instruments dérivés de cours de change		5 886	
Instruments dérivés sur actions et indices		23 958	
Dérivés de transaction		367 597	
Instruments dérivés de taux d'intérêt		268 345	
Instruments dérivés de couverture de juste valeur		268 345	
Instruments dérivés de taux d'intérêt		94 909	
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie		94 909	
Effets publics et valeurs assimilées	3 602 696	29 891	
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 396 767	941 133	
Actions et autres titres à revenu variable	1 069 833	49 032	
Titres de participation non consolidés	17 853	95 555	38 208
Actifs financiers disponibles à la vente	10 087 149	1 115 611	38 208

Passifs financiers

(en milliers d'euros)	31.12.09		
	Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif	Technique de valorisation utilisant des données observables	Technique de valorisation utilisant des données non observables
Dettes représentées par un titre		5 489	
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option		5 489	
Instruments dérivés de taux d'intérêt		346 590	
Instruments dérivés de cours de change		346	
Autres instruments dérivés		13 375	
Instruments dérivés sur actions et indices		22 428	
Instruments dérivés de transaction		382 739	
Instruments dérivés de taux d'intérêt		218 095	
Instruments dérivés de couverture de juste valeur		218 095	

Évaluations de la juste valeur relevant du niveau 3 : rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture

(en milliers d'euros)						31.12.09
	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur sur option par le résultat	Dérivés de transaction	Dérivés de couverture	Actifs financiers disponibles à la vente	Total
Ouverture					23 418	23 418
Total des gains et pertes enregistrés en résultat						
Total des gains et pertes enregistrés en capitaux propres						
Achats					3 100	3 100
Ventes						
Émissions					10 984	10 984
Remboursements					(173)	(173)
Autres mouvements					879	879
Transferts vers ou depuis la catégorie du niveau 3						
Clôture					38 208	38 208
Total des gains et pertes enregistrés en résultat pour des actifs détenus au 31.12.09						

Évaluations de la juste valeur relevant du niveau 3 : profits et pertes de la période comptabilisés en résultat

Néant

4.3.40 Note 40: Amendements IAS 39 et IFRS 7: reclassements d'actifs financiers

Le Groupe a utilisé les possibilités de reclassement de certains actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie prêts et créances, offertes par l'amendement du 13 octobre 2008 aux normes IAS 39 et IFRS 7. Le transfert d'une partie des titres du portefeuille des actifs disponibles à la vente qui

ne présentaient plus la liquidité attendue vers le portefeuille prêts et créances permet de donner une meilleure image dans les états financiers de l'allocation de ressources de la Banque. Ces reclassements ont été réalisés à la juste valeur en date du 1^{er} juillet 2008.

4.3.40.1 Montants reclassés

(en milliers d'euros)	31.12.09		31.12.08	
	Montant au bilan	Juste valeur	Montant au bilan ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽¹⁾
ACTIF				
Actifs disponibles à la vente reclassés dans la catégorie prêts et créances	1 513 683	1 628 155	2 473 482	2 395 764

(1) Montant corrigé par rapport à la présentation dans le rapport annuel 2008 pour tenir compte des créances rattachées.

4.3.40.2 Montants enregistrés au résultat et dans les capitaux propres au titre des actifs reclassés (avant impôts)

(en milliers d'euros)	31.12.09		31.12.08	
	Résultat	Capitaux propres	Résultat ⁽¹⁾	Capitaux propres ⁽²⁾
Actifs disponibles à la vente reclassés dans la catégorie prêts et créances				
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	42 243		63 399	
Dépréciations				
Gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente				(41 628)

(1) Montant corrigé par rapport à la présentation dans le rapport annuel 2008 pour tenir compte de l'étalement des primes.

(2) Jusqu'à la date du 1^{er} juillet 2008.

4.3.40.3 Montants qui auraient été enregistrés au résultat et dans les capitaux propres si ces actifs n'avaient pas été reclassés (avant impôts)

(en milliers d'euros)	31.12.09		31.12.08	
	Résultat	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres
Actifs disponibles à la vente reclassés dans la catégorie prêts et créances				
Dépréciations				
Gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente		(25 902)		(113 629)

Le montant des *cash flows* recouvrables est estimé à 1 628 millions d'euros.

4.3.41 Note 41 : Information sectorielle

Le groupe La Banque Postale est structuré autour des pôles suivants :

- **la banque de détail** regroupe les activités de La Banque Postale, des SCI CRSF Métropole et CRSF Dom qui portent les immeubles d'exploitation de la Banque, La Banque Postale Financement ainsi que la holding SF2 ;
- **le pôle assurance** se compose du groupe CNP Assurances, LBP Prévoyance (ex-Assurposte), Efrimo, La Banque Postale Assurances IARD et Sogerco ;

- **la gestion d'actifs** avec le groupe La Banque Postale Asset Management, La Banque Postale Structured Asset Management, OFC Finance, Tocqueville Finance Holding, Tocqueville Finance SA et La Banque Postale Gestion Privée.

L'activité du Groupe est réalisée en France à l'exception des filiales étrangères de CNP Assurances.

Les transactions, intra ou intersecteurs sont conclues à des conditions commerciales de marché.

4.3.41.1 Résultat par secteurs d'activité

Produit net bancaire par secteurs d'activité au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)	Banque de détail		Assurance		Gestion d'actifs	
	Activités externes	Activité intersecteurs	Activités externes	Activité intersecteurs	Activités externes	Activité intersecteurs
Intérêts et produits assimilés	5 517 239	(41)	1 379			84
Intérêts et charges assimilées	(2 606 685)	(19)	(184)	(1)	(505)	(23)
Commissions (produits)	1 679 740	149 674	31 034	5 399	221 422	5 146
Commissions (charges)	(196 649)	(8 430)	(2 816)	(32 602)	(15 584)	(119 187)
Gains ou pertes nettes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	158 202		1 651		2	
Gains ou pertes sur actifs disponibles à la vente	145 734		14 677		1 638	
Produits et charges des autres activités	14 456	368	53 777	170	386	(538)
PRODUIT NET BANCAIRE INTERNE/EXTERNE	4 712 037	141 552	99 518	(27 034)	207 359	(114 518)
Produit net bancaire par secteur	4 853 589		72 484		92 841	
Produit net bancaire	5 018 914					

Produit net bancaire par secteurs d'activité au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Banque de détail		Assurance		Gestion d'actifs	
	Activités externes	Activité intersecteurs	Activités externes	Activité intersecteurs	Activités externes	Activité intersecteurs
Intérêts et produits assimilés	5 068 843		2 225		220	169
Intérêts et charges assimilées	(2 748 020)	(169)				
Commissions (produits)	1 605 508	177 197	31 881	3 256	207 433	1 952
Commissions (charges)	(189 822)	(6 970)	(2 289)	(39 950)		(135 485)
Gains ou pertes nettes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	697 371		138			
Gains ou pertes sur actifs disponibles à la vente	36 010		10 543		1 747	
Produits et charges des autres activités	32 276	637	61 054	(41)	292	(597)
PRODUIT NET BANCAIRE INTERNE/EXTERNE	4 502 166	170 695	103 552	(36 735)	209 692	(133 961)
Produit net bancaire par secteur	4 672 861		66 817		75 731	
Produit net bancaire	4 815 409					

Résultat net par secteurs d'activité au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)	Banque de détail	Assurance	Gestion d'actifs	Intersecteur et non ventilé	Résultat consolidé
Produit net bancaire	4 853 589	72 484	92 841		5 018 914
Charges générales d'exploitation	(4 148 026)	(20 631)	(55 981)		(4 224 638)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(119 271)	(83)	1 257		(118 097)
Résultat brut d'exploitation	586 292	51 770	38 117		676 179
Coût du risque	(51 059)	(701)	190		(51 570)
Résultat d'exploitation	535 233	51 069	38 307		624 609
QP dans le résultat net des entreprises mises en équivalence		185 792			185 792
Gains ou pertes sur autres actifs	642	(2)	(2 435)		(1 795)
Résultat courant avant impôts	535 875	236 859	35 872		808 606
Impôts sur les bénéfices				(220 908)	(220 908)
Résultat net de l'ensemble consolidé					587 698
Intérêts minoritaires				105	105
Résultat net part du Groupe					587 593

Résultat net par secteurs d'activité au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Banque de détail	Assurance	Gestion d'actifs	Intersecteurs et non ventilé	Résultat consolidé
Produit net bancaire	4 672 861	66 817	75 731		4 815 409
Charges générales d'exploitation	(4 240 448)	(20 967)	(44 164)		(4 305 579)
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corp. et incorp.	(109 042)	(82)	(709)		(109 833)
Résultat brut d'exploitation	323 371	45 768	30 858		399 997
Coût du risque	(109 019)	(2 830)	(479)		(112 328)
Résultat d'exploitation	214 352	42 938	30 379		287 669
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence		130 580			130 580
Gains ou pertes sur autres actifs	(737)		6		(731)
Résultat courant avant impôts	213 615	173 518	30 385		417 518
Impôts sur les bénéfices				(114 851)	(114 851)
Résultat net de l'ensemble consolidé					302 667
Intérêts minoritaires				85	85
Résultat net part du Groupe					302 582

4.3.41.2 Éléments de bilan par secteurs d'activité

Éléments de bilan par secteurs d'activité au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)	Banque de détail	Assurance	Gestion d'actifs	Intragroupe intersecteurs	TOTAL
Caisses, banques centrales	3 699 660				3 699 660
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 550 710	29 370	507		6 580 587
Instruments dérivés de couverture	363 254				363 254
Actifs financiers disponibles à la vente	12 085 879	434 247	60 942	(1 340 100)	11 240 968
Prêts et créances	107 056 738	7 157	7 420	(29 973)	107 041 342
Participations mises en équivalence		1 864 045			1 864 045
Actifs sectoriels					
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	388 228				388 228
Instruments dérivés de couverture	218 095				218 095
Opérations interbancaires et assimilées : dettes envers les établissements de crédit	5 618 830	112 021	1	(112 024)	5 618 828
Opérations avec la clientèle	149 836 194	1 751	19 720	(26 719)	149 830 946
Dettes représentées par un titre	3 806 899				3 806 899
Passifs sectoriels					

Éléments de bilan par secteurs d'activité au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Banque de détail	Assurance	Gestion d'actifs	Intragroupe Intersecteurs	TOTAL
Caisses, banques centrales	2 138 554				2 138 554
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 442 631	25 618			8 468 249
Instruments dérivés de couverture	272 400				272 400
Actifs financiers disponibles à la vente	9 749 670	340 560	52 611	(1 320 940)	8 821 901
Prêts et créances	47 756 620	78 228	4 230	(154 151)	47 684 927
Participations mises en équivalence		1 565 966			1 565 966
Actifs sectoriels					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	270 550				270 550
Instruments dérivés de couverture	174 668				174 668
Opérations interbancaires et assimilées : dettes envers les établissements de crédit	6 904 719	67 205	28	(67 187)	6 904 765
Opérations avec la clientèle	92 382 498	6 591		(86 965)	92 302 124
Dettes représentées par un titre	2 620 113				2 620 113
Passifs sectoriels					

4.3.42 Note 42 : Éléments de bilan par durée restant à courir

Les tableaux ci-dessous présentent les échéances des actifs et passifs financiers du Groupe par date contractuelle d'échéances.

Les titres à revenu fixe, les prêts et les dettes sont ventilés en

fonction des échéances contractuelles. Les titres de participations et les OPCVM ont été portés dans la colonne « indéterminée ». Les créances et dettes à vue figurent dans la colonne « moins d'un mois ».

Éléments de bilan par durées restant à courir au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)	Moins de 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indé- terminée	TOTAL
ACTIF								
Caisse, banques centrales	3 699 660							3 699 660
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 587 109	1 783 382	2 841 265	24 473	188 321	127 978	28 059	6 580 587
Instruments dérivés de couverture – Actif				89 858	165 624	107 772		363 254
Actifs financiers disponibles à la vente	67 343	78 223	1 020 118	3 867 406	4 159 128	822 008	1 226 742	11 240 968
Prêts et créances sur les établissements de crédit	10 828 763	59 023 550	643 325	718 086	1 804 238	742 832	205 743	73 966 537
Prêts et créances sur la clientèle	1 134 935	421 685	1 826 373	2 234 050	6 272 940	21 184 822		33 074 805
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							94 944	94 944
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	277 377	489 275	3 761 169	6 007 094	10 566 212	13 525 495		34 626 622
	17 595 187	61 796 115	10 092 250	12 940 967	23 156 463	36 510 907	1 555 488	
PASSIF								
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 514	664	27 035	27 208	200 187	129 620		388 228
Instruments dérivés de couverture – Passif				178 471	39 624			218 095
Dettes envers les établissements de crédit	2 291 563	1 611 861	1 409 974		100 037		205 393	5 618 828
Dettes envers la clientèle	145 056 190	258 800	1 025 263	1 068 046	2 096 544	326 103		149 830 946
Dettes représentées par un titre	3 217 791	372 264	216 844					3 806 899
Dettes subordonnées		229	3	2 000		500 000		502 232
	150 569 058	2 243 818	2 679 119	1 275 725	2 436 392	955 723	205 393	

Éléments de bilan par durées restant à courir au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Moins de 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indé- terminée	TOTAL
ACTIF								
Caisse, banques centrales	2 138 554							2 138 554
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	2 671 433	3 072 225	2 412 473	197	17 429	249 929	44 563	8 468 249
Instruments dérivés de couverture – Actif					219 209	53 191		272 400
Actifs financiers disponibles à la vente	200 120	70 722	1 173 216	1 625 173	4 694 188	339 306	719 176	8 821 901
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 545 558	11 837 205	1 696 031	1 012 152	1 600 529	1 197 549		18 889 024
Prêts et créances sur la clientèle	1 225 403	348 286	1 453 755	17 236 146	1 899 353	6 632 960		28 795 903
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	147 548							147 548
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	805 608	626 188	4 090 149	4 210 606	13 737 101	14 179 886		37 649 538
	8 734 224	15 954 626	10 825 624	24 084 274	22 167 809	22 652 821	763 739	
PASSIF								
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	6 002	16 846	41 300	8 214	141 525	56 663		270 550
Instruments dérivés de couverture – Passif	220			328	173 708	412		174 668
Dettes envers les établissements de crédit	2 110 033	4 131 736	376 692		100 000	186 304		6 904 765
Dettes envers la clientèle	88 374 177	428 253	1 346 952	668 532	1 484 210			92 302 124
Dettes représentées par un titre	1 644 374	882 954	92 785					2 620 113
Dettes subordonnées	993					500 000		500 993
	92 135 799	5 459 789	1 857 729	677 074	1 899 443	743 379		

4.3.43 Note 43: Informations relatives aux parties liées et rémunération des dirigeants

Les parties liées au groupe La Banque Postale comprennent les principaux dirigeants et les sociétés consolidées par le

groupe La Poste. La Banque Postale est une entité contrôlée par La Poste.

4.3.43.1 Relations entre entités consolidées

Les transactions réalisées entre les sociétés du groupe La Banque Postale consolidées par intégration globale étant éliminées en consolidation, ne sont mentionnées ci-dessous que les données relatives aux opérations réciproques avec les sociétés sur

lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint pour la part non éliminée en consolidation et celles sur lesquelles il exerce une influence notable.

(en milliers d'euros)	Avec les entités du groupe La Poste ⁽¹⁾	Avec les entités du groupe La Banque Postale	
		Proportionnelles (part non éliminée)	Mises en équivalence
Intérêts	131		
Commissions	10 267	32 585	445 683
Résultat/opérations financières			
Produits/autres activités	14 225	6	
Éléments de PNB avec les entités liées	24 623	32 591	445 683
Crédits	23 637		
Autres actifs financiers			
Autres actifs	93 328	11 850	319 744
Total des actifs avec les entités liées	116 965	11 850	319 744
Dettes	22 594	5	25 984
Autres passifs financiers			
Autres passifs	216 568		
Total des passifs avec les entités liées	239 162	5	25 984
Engagements donnés	500 000		
Engagements reçus			
Total des engagements avec les entités liées	500 000	-	-

(1) Il s'agit presque exclusivement d'opérations réalisées avec La Poste.

4.3.43.2 Rémunération des dirigeants

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24 les membres du Directoire et du Comité exécutif.

Les membres du Directoire bénéficient d'une rémunération fixe annuelle, qui peut être majorée d'une part variable annuelle plafonnée en fonction de la réalisation des objectifs fixés au *business plan* et d'une part variable à moyen terme à trois ans en cas de surperformance par rapport à la feuille de route du *business plan*.

Ils bénéficient par ailleurs d'une affiliation à un régime de couverture des frais de santé et de prévoyance, et d'une indemnité

de départ en cas de cessation de leurs fonctions au sein du Directoire limitée à deux fois la moyenne des sommes perçues au titre de leur rémunération au cours des trois derniers exercices clos.

La rémunération brute totale versée aux membres du Directoire s'élève à 89 millions d'euros au 31 décembre 2009 et à 885 millions d'euros pour l'exercice 2008. Le détail des éléments de rémunération figure au paragraphe 1.3.2.2 du rapport financier.

La rémunération des membres du Comité exécutif, à l'exception des membres du Directoire, est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2009	2008
Rémunérations et avantages en nature	3 488	2 888
Avantages postérieurs à l'emploi	450	426
Total	3 938	3 314

La variation observée entre les deux exercices s'explique par la nomination de quatre nouveaux membres au sein de ce Comité en 2008. L'information donnée au titre de leur rémunération pour 2008 avait été prorataée en conséquence, tandis qu'elle correspond à une année complète sur 2009.

À ces éléments peuvent s'ajouter des indemnités de départ en cas de cessation de leurs fonctions au sein de La Banque Postale.

4.3.44 Note 44: Gestion du capital et des ratios réglementaires

Les fonds propres de La Banque Postale sont gérés pour permettre à la Banque de respecter les ratios réglementaires et garantir sa solvabilité, tout en distribuant à son actionnaire La Poste un niveau de dividendes conforme à ses attentes et sa politique de groupe.

La qualité des actifs de la Banque lui permet d'afficher en 2009 comme en 2008 des ratios prudentiels particulièrement confortables : le portefeuille de crédits clientèles, bien qu'en forte croissance, présente une qualité de risques et un niveau de garanties lui permettant de bénéficier de pondérations faibles. Les autres actifs sont constitués principalement d'un portefeuille de titres de très bonne qualité, investi principalement sur des obligations d'État ou assimilées.

Par ailleurs, La Banque Postale poursuit l'objectif de rapprocher sa structure de fonds propres de celle existant dans d'autres établissements de crédit : des émissions obligataires ont été et

seront lancées pour exploiter les différentes catégories de fonds propres, qu'il s'agisse de fonds propres de base (Tier 1) ou complémentaires (Tier 2), pour autant que les conditions de marché permettent de le faire à un coût raisonnable.

En conséquence, La Banque Postale, qui applique le règlement n° 2000-03 du CRBF relatif aux conglomerats financiers, présente pour 2009 un ratio de solvabilité de 13,4 % significativement supérieur à l'exigence minimale réglementaire de 8 % et un ratio Tier 1/coreTier 1 de 11,3 %.

Enfin, La Banque Postale a poursuivi en 2009 une gestion prudente de sa liquidité. Celle-ci s'est concrétisée par des excédents sur toute l'année, confortés par la qualité des actifs financiers détenus. Le ratio de liquidité de La Banque Postale se place donc là encore à un niveau très supérieur à l'exigence minimale réglementaire de 100 %.

4.3.45 Note 45 : Périmètre de consolidation

Sociétés	Nationalité	METH (1)	% Contrôle 2009	% Intérêt 2009	% Contrôle 2008	% Intérêt 2008
Banque de détail						
La Banque Postale	Française	MÈRE	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI CRSF DOM ⁽²⁾	Française	GLOB	99,94	99,94	99,94	99,94
SCI CRSF Métropole ⁽²⁾	Française	GLOB	100,00	100,00	100,00	100,00
SF2	Française	GLOB	100,00	100,00	100,00	100,00
La Banque Postale Financement (ex-Issy SF2-4)	Française	GLOB	65,00	65,00	100,00	100,00
Assurance						
GROUPE CNP Assurances	Française	EQUI	35,48	19,71	35,48	19,71
La Banque Postale Prévoyance	Française	PROP	50,00	50,00	50,00	50,00
Sogerco	Française	GLOB	100,00	100,00	100,00	100,00
Sopassure	Française	PROP	50,02	50,02	50,02	50,02
La Banque Postale Assurances IARD	Française	GLOB	68,68	68,68	-	-
Efprimo	Française	GLOB	100,00	100,00	-	-
Gestion d'actifs						
La Banque Postale Gestion Privée	Française	GLOB	51,00	51,00	51,00	51,00
La Banque Postale Asset Management	Française	GLOB	100,00	100,00	100,00	100,00
La Banque Postale Structured Asset Management	Française	GLOB	100,00	100,00	100,00	100,00
OFC Finance	Française	GLOB	100,00	100,00	-	-
Tocqueville Finance Holding	Française	GLOB	70,00	70,00	-	-
Tocqueville Finance SA	Française	GLOB	99,78	69,85	-	-

(1) Méthodes de consolidation :

GLOB : Intégration globale

PROP : Intégration proportionnelle

EQUI : Mise en équivalence

(2) SCI détenant les immeubles d'exploitation de la Banque.

4.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de La Banque Postale, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

4.4.1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

4.4.2 Justification des appréciations

La dégradation des conditions de marché et de l'environnement économique a toujours de multiples impacts sur les établissements de crédit en général, notamment sur leurs activités, leurs résultats et leurs risques. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année encore pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dépréciations relatives aux actifs financiers disponibles à la vente

Votre société comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente (notes 1.7.2.4, 3.4, 3.7 et 3.31 de l'annexe) :

- pour les instruments de capitaux propres lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs,
- pour les instruments de dettes lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives ainsi que les estimations ayant conduit à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Provisionnement des risques de crédit

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1.7.2.1, 2.4, 3.7 et 3.35 de l'annexe). Nous avons examiné les méthodologies de dépréciation, le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, l'appréciation des risques de non-recouvrement et leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives.

Provisionnement des produits d'épargne logement

Votre société constitue une provision pour couvrir le risque de conséquences défavorables des engagements liés aux contrats d'Épargne Logement (notes 1.7.4 et 3.21 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Provisions

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions (notes 1.7.5 et 3.21 de l'annexe) s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par votre société pour identifier et évaluer le risque.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

4.4.3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 23 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine
Gérard Hautefeuille

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
Guy Isimat-Mirin



5. INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

5.1 COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2009	186
5.2 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009	187
5.3 HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009	188
5.4 RÉPARTITION DES BÉNÉFICES 2009	188
5.5 TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES	189
5.6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2009	190

5.1 COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Intérêts et produits assimilés :		
- Opérations de trésorerie et interbancaires	2 327 013	1 679 322
- Opérations avec la clientèle	1 352 891	1 131 223
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 770 023	2 188 663
- Autres intérêts et produits assimilés	99 990	19 650
Intérêts et charges assimilés :		
- Opérations de trésorerie et interbancaires	(94 971)	(689 439)
- Opérations avec la clientèle	(2 308 036)	(1 772 126)
- Obligations et autres titres à revenu fixe	(54 025)	(178 382)
- Autres intérêts et charges assimilés	(153 230)	(37 199)
Revenu des titres à revenu variable	125 601	144 925
Commissions (produits)	1 857 624	1 804 098
Commissions (charges)	(227 733)	(219 221)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	165 909	683 243
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	351 931	(214 089)
Autres produits d'exploitation bancaire	61 350	81 997
Autres charges d'exploitation bancaire	(63 513)	(62 107)
PRODUIT NET BANCAIRE	5 210 823	4 560 557
Charges générales d'exploitation :		
- Frais de personnel	(208 395)	(179 739)
- Autres charges générales d'exploitation	(3 983 082)	(4 104 867)
- Refacturations	15 685	10 250
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(109 690)	(100 028)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	925 342	186 172
Coût du risque	(49 794)	(108 559)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	875 548	77 613
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	96	15 773
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	875 644	93 385
Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices	(277 412)	(11 539)
Dotations nettes au FRBG et aux provisions réglementées	(24)	
RÉSULTAT NET SOCIAL	598 208	81 846
Résultat net social par action (en euros)	29,37	4,02

5.2 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
ACTIF		
Caisse, Banques centrales	3 699 661	2 138 555
Effets publics et valeurs assimilées	35 735 955	40 059 511
Créances sur les établissements de crédit	72 192 253	16 414 740
Opérations avec la clientèle	32 929 318	28 671 819
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 993 811	15 963 383
Actions et autres titres à revenu variable	973 782	584 711
Participations et autres titres détenus à long terme	13 654	13 913
Parts dans les entreprises liées	1 144 310	1 144 297
Immobilisations incorporelles	247 367	221 399
Immobilisations corporelles	405 348	395 438
Autres actifs	831 869	526 947
Comptes de régularisation	4 142 788	3 986 519
TOTAL	168 310 117	110 121 231

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
PASSIF		
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit	5 630 623	6 904 645
Opérations avec la clientèle	149 541 637	92 065 569
Dettes représentées par un titre	3 812 105	2 620 112
Autres passifs	1 237 348	1 153 458
Comptes de régularisation	3 929 166	3 680 451
Provisions	348 187	389 272
Dettes subordonnées	502 232	500 993
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	22 000	22 000
Capitaux propres sociaux (hors FRBG)		
- Capital souscrit	2 342 454	2 342 454
- Primes d'émission et d'apport		
- Réserves	346 065	359 418
- Écart de réévaluation		
- Provisions réglementées et subventions d'investissement	85	117
- Report à nouveau	7	895
- Résultat de l'exercice	598 208	81 846
TOTAL	168 310 117	110 121 231

5.3 HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT, DE GARANTIE ET ENGAGEMENTS SUR TITRES DONNÉS		
Engagements de financement:		
- en faveur d'établissements de crédit	195	1 346 991
- en faveur de la clientèle	8 065 024	7 813 382
Engagements de garantie:		
- en faveur d'établissements de crédit	265 230	
- en faveur de la clientèle	1 745 322	454 649
Engagements sur titres:		
- titres à livrer	443	146 650
Engagements donnés par les entreprises d'assurance		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT, DE GARANTIE ET ENGAGEMENTS SUR TITRES REÇUS		
Engagements de financement:		
- reçus d'établissements de crédit	4 138 304	3 400 216
- reçus de la clientèle		
Engagements de garantie:		
- reçus d'établissements de crédit		
- reçus de la clientèle		
Engagements sur titres:		
- titres à recevoir	65 016	113 336

Les engagements hors bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises sont décrits dans la note 14.

Les engagements hors bilan relatifs aux opérations sur instruments financiers à terme sont décrits dans la note 15.

Engagement relatif au crédit logement: La Poste, et à la suite des opérations d'apport La Banque Postale, s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du crédit logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société,

soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. Cet engagement conduit La Banque Postale à souscrire, via sa filiale SF2, aux augmentations de capital en titres B.

En outre, La Poste, et désormais La Banque Postale, s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie de crédit logement, qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote-part des encours distribués par le réseau de La Poste, s'élève au 31 décembre 2009 à 265 230 000 euros.

5.4 RÉPARTITION DES BÉNÉFICES 2009

Proposition de répartition des bénéfices soumise à l'Assemblée générale annuelle.

(en euros)	
Bénéfice distribuable	
Report à nouveau antérieur	6 972,29
Bénéfice de l'exercice	598 207 566,64
Dotation à la réserve légale	(29 910 378,33)
TOTAL	568 304 160,60
TOTAL DISTRIBUABLE	568 304 160,60

(en euros)	
Affectation	
au titre de dividende (soit 12,98 euros par action)	264 391 774,68
au report à nouveau	303 912 385,92
TOTAL	568 304 160,60

L'Assemblée générale fixe en conséquence le dividende à 12,98 euros pour chacune des 20 369 166 actions qui composent le capital social.

Ce dividende, éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts, sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2010.

L'Assemblée générale prend note que au titre des exercices de 2006, 2007 et 2008, les dividendes ou autres revenus distribués, tous éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts, ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Montant distribué ⁽¹⁾	Par action ⁽¹⁾
2006	20 369 166	161 934 869	7,95
2007	20 369 166	109 382 421	5,37
2008	20 369 166	96 142 463	4,72

(1) Montants exprimés en euros.

5.5 TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2005	2006	2007	2008	2009
SITUATION FINANCIÈRE					
Capital social	2 342 454 090	2 342 454 090	2 342 454 090	2 342 454 090	2 342 454 090
Nombre d'actions	1 018 458 300	20 369 166	20 369 166	20 369 166	20 369 166
RÉSULTAT GLOBAL					
Chiffre d'affaires (1)	2 394 860 208	7 747 368 226	8 255 396 044	7 519 031 417	8 112 332 556
Résultat avant charges d'impôts société, dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions	68 827 014	486 077 343	618 806 196	573 575 958	699 563 397
Impôts sur les bénéfices	(20 412 458)	(30 631 279)	(93 195 747)	(11 539 082)	(277 412 282)
Résultat après charges d'impôts société, dotations aux amortissements et provisions	47 058 853	324 858 319	364 139 821	81 846 298	598 207 567
Bénéfice distribué (proposition)	30 553 749	161 934 870	109 382 421	96 142 464	264 391 775
RÉSULTAT RÉDUIT À UNE ACTION					
Résultat après charges d'impôts société, avant dotations aux amortissements et provisions	0,05	22,36	25,80	25,02	20,75
Résultat après charges d'impôts société, dotations aux amortissements et provisions	0,05	15,95	17,88	4,02	29,37
Bénéfice distribué (proposition)	0,03	7,95	5,37	4,72	12,98
PERSONNEL					
Effectif moyen	92	1 120	1 249	1 690	1 897
Montant de la masse salariale	6 282 844	60 817 996	67 160 632	104 503 764	106 643 511
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 977 080	35 804 599	34 643 556	41 233 187	42 698 513

(1) Il s'agit de l'ensemble des produits d'exploitation bancaire (les résultats des opérations financières sont pris pour leur montant net).

5.6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2009

	FILIALES (+ 50 % DU CAPITAL DÉTENU)					
	LA BANQUE POSTALE GESTION PRIVÉE ¹	SF2 ²	SCI CRSF MÉTROPOLE ³	SCI CRSF DOM ⁴	ISSY LBP ⁵	TRANSACTIS ⁶
Numéro Siren	428 767 941	424 176 238	445 061 369	445 047 442	509 105 979	479 874 257
Capital	1 000 000,00	1 053 573 881,10	256 411 996,00	2 333 111,00	40 000,00	4 948 120,00
Réserve et report à nouveau avant affectation des résultats	4 622 500,94	137 774 727,58	13 619,00	(3 794,00)	0,00	(1 988,00)
Quote-part du capital détenue (pourcentage)	51,00 %	100,00%	99,99%	99,94%	99,99%	50,00%
Valeur comptable des titres détenus :						
- Brute	388 620,08	1 143 908 525,78	256 391 996,00	2 331 611,00	40 000,00	2 474 062,00
- Nette	388 620,08	1 143 908 525,78	256 391 996,00	2 331 611,00	40 000,00	2 474 062,00
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant des cautions et avals donnés par société	-	-	-	-	-	-
Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	3 852 831,92	187 511,11	31 339 823,00	750 507,00	0,00	15 629 226,00
Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	338 672,26	128 467 362,48	8 854 498,00	205 094,00	(5 862,36)	
Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice	0,00	107 655 654,90	10 153 123,04		0,00	0,00
Observations	Société de gestion de portefeuille	Holding	Société de location de biens immobiliers	Société de location de biens immobiliers	Société de conseils financiers	Activité des services financiers/Holding

FILIALES (DE 10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU)		
GIE CR CESU ⁷	SGFGAS ⁸	EFPRIMO ⁹
487 708 455	390 818 235	440 165 041
150 000,00	825 015,00	37 500,00
		0,00
16,67%	14,29%	-32,00%
25 000,00	140 483,16	12 781,00
25 000,00	140 483,16	12 781,00
		0,00
-		-
-		0,00
		(8 364,58)
		0,00
Chèque emploi service universel	Société de gestion d'un fonds de garantie	Société de conseils financiers

(1) 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06.

(2) 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06.

(3) 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06.

(4) 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 07.

(5) 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 08.

(6) 33, places des Corolles - Tour Europe La Défense II - 92400 Courbevoie.

(7) 155, avenue Gallieni - 93170 Bagnolet.

(8) 13, rue Auber - 75009 Paris.

(9) 115, rue de Sèvres - 75275 PARIS Cedex 09.



6. POLITIQUE SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 INTRODUCTION	194
6.1.1 Indicateurs sociaux	194
6.1.2 Indicateurs environnementaux	198
6.1.3 Informations complémentaires	201

6.1 INTRODUCTION

Pour la seconde fois en 2009, La Banque Postale a souhaité communiquer sur ses performances environnementales et sociales selon des critères fixés par la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE).

Ce deuxième exercice NRE voit apparaître trois évolutions majeures par rapport à 2008 :

- la présentation des évolutions constatées entre 2008 et 2009,
- l'extension du périmètre de mesure des indicateurs sociaux, qui tend à intégrer l'ensemble des acteurs de La Banque Postale, ainsi que ses filiales. Le modèle postal de banque incluant à la fois les salariés de La Banque Postale et les collaborateurs de La Poste travaillant au nom et pour le compte de La Banque Postale, les acteurs de La Banque Postale sont donc : les salariés de La Banque Postale (1 938 personnes, sont inclus les collaborateurs de La Banque Postale mis à disposition dans

les filiales de la Banque) et, pour La Poste, les collaborateurs des Services financiers (19 286 personnes), ainsi que les collaborateurs de la Ligne Conseil Bancaire (10 577 personnes);

- l'extension du périmètre de mesure des indicateurs environnementaux : le taux de couverture des impacts augmente significativement (+ 13 points) en ce qui concerne les impacts carbone directs de La Banque Postale.

Le périmètre couvert par les données présentées prend en compte le périmètre des salariés de La Banque Postale et des collaborateurs des Services financiers. L'impact environnemental des collaborateurs de la ligne commerciale bancaire apparaît, quant à lui, parmi les impacts des bureaux de poste dans leur ensemble et est communiqué dans le rapport annuel du groupe La Poste.

6.1.1 Indicateurs sociaux

Critères sociaux	Éléments de réponse NRE 2009	Périmètre									
Effectif total	Au 31 décembre 2009, 32 289 personnes, en CDI et en CDD ⁽¹⁾ , travaillaient pour La Banque Postale, dont 488 personnes au sein des filiales majoritaires du groupe La Banque Postale. (1) Dont les contrats de professionnalisation et les contrats d'alternance.	Les acteurs de La Banque Postale et ses filiales									
<ul style="list-style-type: none"> • Embauches (CDD/CDI) • Difficultés éventuelles de recrutement 	<p>En 2009, 979 nouveaux acteurs de La Banque Postale et de ses filiales ont été recrutés. La Banque Postale porte également une attention particulière à l'entrée des jeunes sur le marché du travail (une embauche sur quatre en 2009 fait suite à un contrat en alternance, transformé en CDI), ainsi qu'au recrutement et au maintien dans l'emploi des seniors (accord unanime portant sur la diversité, l'égalité professionnelle et l'emploi des seniors).</p> <p>De plus, La Banque Postale s'est engagée à ce que chaque poste à pourvoir donne lieu à l'examen d'au moins une candidature masculine et une candidature féminine au niveau du processus final de sélection.</p> <p>Les recrutements comptabilisés ici sont : les recrutements en CDI, suite à un contrat en alternance, ou à un CDD de remplacement ou un accroissement d'activité, et les recrutements externes en durée indéterminée.</p>	Les acteurs de La Banque Postale et ses filiales									
Licenciements et motifs	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2008</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Licenciements ou ruptures diverses</td> <td>140</td> <td>229</td> </tr> <tr> <td>Part dans l'effectif</td> <td>0,44 %</td> <td>0,70 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les indicateurs donnés ici prennent en compte les licenciements, les ruptures de période d'essai du fait de l'employeur, les ruptures de CDD du fait de l'employeur, les radiations, les révocations. En 2009, le nombre de licenciements reste très limité.</p>		2009	2008	Licenciements ou ruptures diverses	140	229	Part dans l'effectif	0,44 %	0,70 %	Les acteurs de La Banque Postale
	2009	2008									
Licenciements ou ruptures diverses	140	229									
Part dans l'effectif	0,44 %	0,70 %									
Heures supplémentaires	Le volume d'heures supplémentaires en 2009, de 3,3 heures par collaborateur, est encore plus limité qu'en 2008 (4,3 heures par collaborateur).	Les acteurs de La Banque Postale									
<ul style="list-style-type: none"> • Plan de réduction des effectifs • Sauvegarde de l'emploi • Reclassement 	Cet item est sans objet pour La Banque Postale qui n'a procédé à aucune opération de cette nature.	Les acteurs de La Banque Postale									

Critères sociaux	Éléments de réponse NRE 2009	Périmètre						
• Durée du temps de travail/temps partiel	3 624 personnes ont choisi d'être à temps partiel en 2009, contre 3 379 en 2008. Ces temps partiels concernent, à 88 %, des femmes.	Les acteurs de La Banque Postale						
Absentéisme et motifs	Le nombre d'arrêts de travail pour maladie en 2009 est de 11,76 jours par collaborateur, contre 11,21 jours par collaborateur en 2008.	La Banque Postale et les Services financiers						
• Rémunérations et évolution • Application des dispositions du titre IV du livre IV du Code du travail	La Banque Postale et les organisations syndicales ont signé en juin 2009 un accord sur l'intéressement (unanime) et un accord sur la participation (majoritaire) des salariés de La Banque Postale. Ces accords sont valables pour les exercices 2009, 2010 et 2011. L'introduction d'un critère qualité dans ce dispositif conforte l'importance de la relation et de la satisfaction client, au cœur du métier de La Banque Postale. Le 12 février 2009 a également été signé de façon unanime l'accord relatif aux mesures salariales et à l'abondement de l'employeur aux plans d'épargne salariale.	La Banque Postale						
Égalité professionnelle entre hommes et femmes	<p>L'accord NAO prévoit de réserver une enveloppe de 100 000,00 euros afin de résorber les éventuels écarts de rémunération qui ne se trouveraient pas objectivement expliqués. Fin 2009, l'accord portant sur la diversité, l'égalité professionnelle et l'emploi des seniors fixe les principes fondamentaux et les engagements chiffrés pris par La Banque Postale en matière d'égalité des chances au recrutement, d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, et en matière d'emploi des seniors. Enfin, le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes en 2008, présenté et approuvé par les instances représentatives de La Banque Postale en 2009, ne constate pas de différence significative de traitement entre les salariés hommes et femmes de la Banque, à situation professionnelle comparable.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Part des femmes au Comité exécutif</td> <td>23,5%</td> </tr> <tr> <td>Part des femmes dans l'encadrement</td> <td>44,3%</td> </tr> </tbody> </table> <p>7,6 % des membres des instances de décision des 300 plus grandes entreprises françaises sont des femmes en 2008 (rapport sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes – juillet 2009). La féminisation de l'encadrement des entreprises du CAC 40 était de 25,7 % en 2009 (baromètre annuel sur la mixité – CapitalCom 2009).</p> <p>Au sein des Services financiers, un accord sur l'égalité professionnelle a été signé en novembre 2008. Il a notamment pour objectif de faciliter l'accès des femmes aux postes de management opérationnel et d'accélérer la mixité des niveaux d'encadrement supérieur. En 2009, cet accord a fait l'objet d'une commission de suivi, afin de piloter sa mise en œuvre opérationnelle.</p>		2009	Part des femmes au Comité exécutif	23,5%	Part des femmes dans l'encadrement	44,3%	La Banque Postale
	2009							
Part des femmes au Comité exécutif	23,5%							
Part des femmes dans l'encadrement	44,3%							
Charges sociales	La Banque Postale respecte l'ensemble de ses obligations en matière de charges sociales. À ce jour, aucun redressement n'est à signaler.	Les acteurs de La Banque Postale						
• Relations professionnelles • Bilan des accords collectifs	En 2009, cinq accords ont été signés à La Banque Postale, portant sur : la diversité, l'égalité professionnelle et l'emploi des seniors (unanime), le dialogue social et l'exercice du droit syndical (unanime), la participation des salariés de La Banque Postale (majoritaire), l'intéressement des salariés de La Banque Postale (unanime), les mesures salariales et l'abondement de l'employeur aux plans d'épargne salariale (unanime). Avec les 77 réunions de dialogue social qui ont eu lieu en 2009, ce sont également cinq accords locaux qui ont été signés par le métier Services financiers en 2009 : <ul style="list-style-type: none"> • l'évolution professionnelle des personnes en situation de handicap au sein du Centre Financier de Nancy (unanime); • les modalités et mesures d'accompagnement suite à des réorientations et transferts d'activité opérés à : Lille (unanime), Rennes (majoritaire), Paris (majoritaire), Grenoble (majoritaire). Ces accords traduisent le dynamisme et l'importance accordée au dialogue social à La Banque Postale.	La Banque Postale et les Services financiers						

Critères sociaux	Éléments de réponse NRE 2009	Périmètre																								
<ul style="list-style-type: none"> Santé au travail Conditions d'hygiène et de sécurité 	<p>En 2009 comme en 2008, quatre CHSCT se sont tenus à La Banque Postale et trois au sein du métier Services financiers.</p> <p>La Banque Postale met l'accent sur des actions de prévention/santé à destination de ses salariés, dont les principaux thèmes en 2009 étaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> la mise en place des dispositifs gouvernementaux de lutte/dépistage contre le cancer, ou contre le risque de pandémie de grippe A ; la formation de sauveteurs secouristes au travail, la formation des guide files et serre files en cas d'évacuation des bâtiments, et des formations à la sécurité routière ; la création en 2009 d'une convention de service garantissant la mise en œuvre des actions relatives à la santé et à la sécurité au travail des collaborateurs au sein du métier Services financiers. <p>En 2009, La Banque Postale s'est également consacrée à la prévention des risques psychosociaux et à la sécurité, tout en proposant davantage de soutien aux acteurs locaux. Ainsi, trois axes principaux ont été mis en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> Valorisation des espaces de travail ; Développement des formations sur le stress professionnel ; Mise en œuvre du Dispositif d'évaluation et de suivi du stress professionnel. 	La Banque Postale et les Services financiers																								
Formation	<p>Le nombre de jours de formation dispensés à La Banque Postale est de 4,3 jours par collaborateur et par an, soit 136 173 jours de formation en 2009 (4,5 en 2008).</p> <p>258 personnes ont suivi une formation continue diplômante, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> 3 collaborateurs de La Banque Postale diplômés du CESB Management – dont le major et le second de la promotion ; 2 lauréats du CESB Conseil en Gestion de patrimoine ; 5 lauréats de l'Institut technique de banque (ITB) ; 24 collaborateurs lauréats au BP Banque. 	Les acteurs de La Banque Postale																								
Emploi et insertion des personnes handicapées	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Emploi direct</th> <th>Personnes handicapées recrutées en 2009 (2008)</th> <th>Nombre de personnes handicapées dans l'effectif</th> <th>Résultats 2008-2009</th> <th>Objectifs des accords triennaux 2008-2009-2010</th> <th>Taux d'emploi</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>La Banque Postale</td> <td>4⁽⁶⁾</td> <td>12,79</td> <td>10</td> <td>14</td> <td>1,74 %</td> </tr> <tr> <td>Les Services financiers</td> <td>11⁽¹⁵⁾</td> <td>1 087</td> <td>24</td> <td>35</td> <td>5,79%</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Emploi indirect</th> <th>Équivalents emplois indirects issus des achats au secteur protégé 2009 (2008)</th> <th>Objectifs des accords triennaux 2008-2009-2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>La Banque Postale</td> <td>19,60 (18,85)</td> <td>+ 20 % en 2010 par rapport à 2007 Cet objectif est atteint dès 2009.</td> </tr> </tbody> </table> <p>En 2009, La Mission Diversité, Handicap, Égalité des Chances a participé à six forums et Handichat : le PIDTH en mai, Pass Emploi en juin, la SEPH en novembre et deux Handichat en juin et novembre.</p>	Emploi direct	Personnes handicapées recrutées en 2009 (2008)	Nombre de personnes handicapées dans l'effectif	Résultats 2008-2009	Objectifs des accords triennaux 2008-2009-2010	Taux d'emploi	La Banque Postale	4 ⁽⁶⁾	12,79	10	14	1,74 %	Les Services financiers	11 ⁽¹⁵⁾	1 087	24	35	5,79%	Emploi indirect	Équivalents emplois indirects issus des achats au secteur protégé 2009 (2008)	Objectifs des accords triennaux 2008-2009-2010	La Banque Postale	19,60 (18,85)	+ 20 % en 2010 par rapport à 2007 Cet objectif est atteint dès 2009.	La Banque Postale et les Services financiers
Emploi direct	Personnes handicapées recrutées en 2009 (2008)	Nombre de personnes handicapées dans l'effectif	Résultats 2008-2009	Objectifs des accords triennaux 2008-2009-2010	Taux d'emploi																					
La Banque Postale	4 ⁽⁶⁾	12,79	10	14	1,74 %																					
Les Services financiers	11 ⁽¹⁵⁾	1 087	24	35	5,79%																					
Emploi indirect	Équivalents emplois indirects issus des achats au secteur protégé 2009 (2008)	Objectifs des accords triennaux 2008-2009-2010																								
La Banque Postale	19,60 (18,85)	+ 20 % en 2010 par rapport à 2007 Cet objectif est atteint dès 2009.																								
Œuvres sociales et partenariats solidaires	<p>Missions de congés solidaires</p> <p>La Banque Postale encourage la participation volontaire de ses collaborateurs aux missions de développement réalisées en 2009 par Planète Urgence et France Volontaires⁽¹⁾. Ces missions s'articulent autour de trois engagements : la lutte contre l'exclusion éducative, l'éducation au développement durable et la préservation de l'environnement. Ce sont ainsi 82 collaborateurs citoyens qui, depuis trois ans, ont été soutenus par La Banque Postale cela représente 5 740 heures bénévoles à des missions à valeurs ajoutées sociales et environnementales.</p> <p>Ces missions sont intégralement financées par La Banque Postale, soit 100 000,00 euros en 2009. La Banque Postale abonde également 20 % du temps de congés pris par ses collaborateurs pour ces missions.</p> <p>(1) au Mali, au Bénin, à Madagascar, au Cameroun, en Inde, en Indonésie, en Polynésie française.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2007 (année test)</th> <th>6 volontaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2008</td> <td>38 volontaires</td> </tr> <tr> <td>2009</td> <td>38 volontaires</td> </tr> </tbody> </table>	2007 (année test)	6 volontaires	2008	38 volontaires	2009	38 volontaires	Les acteurs de La Banque Postale																		
2007 (année test)	6 volontaires																									
2008	38 volontaires																									
2009	38 volontaires																									

Critères sociaux	Éléments de réponse NRE 2009	Périmètre
Œuvres sociales et partenariats solidaires	<p>Vie quotidienne des collaborateurs</p> <p>Le Comité d'entreprise de La Banque Postale a notamment permis en 2009 à 521 collaborateurs de bénéficier de chèques emploi service universel (CESU), dont le reste à charge pour leur acquisition était en moyenne de 37 % du coût du CESU.</p> <p>Au total, ce sont 2 millions d'euros qui ont été dépensés par le Comité d'Entreprise en 2009, qui a été sollicité par plus de 90 % des salariés.</p> <p>Partenariats solidaires</p> <p>La Banque Postale soutient le monde associatif au travers de trois associations : l'Unicef dont elle soutient l'action par des dons de vaccins, la Fondation greffe de vie qui œuvre pour le don d'organes et Solidarité sida en participant depuis plus de dix ans aux Solidays.</p> <p>Accessibilité et insertion bancaire</p> <p>Le partenariat signé il y a plus de trois ans avec l'UNCCAS (Union nationale des centres communaux d'action sociale) se traduit par deux natures d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure coordination des actions locales visant à favoriser l'insertion bancaire des personnes les plus fragiles (connaissant des difficultés de compréhension ou des difficultés financières sévères) ; • Le soutien de La Banque Postale au prix organisé chaque année par l'UNCCAS : le prix de l'innovation sociale locale qui récompense les meilleures initiatives vers les personnes fragiles. 	La Banque Postale
Main d'œuvre extérieure à la société / Importance de la sous-traitance	<p>La Banque Postale porte la plus grande attention aux conditions de travail des sous-traitants auxquels elle fait appel et intègre au fur et à mesure de ses appels d'offres des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).</p> <p>L'ensemble de ces éléments est repris par la charte « Achats responsables » (ex. : respect des normes de l'OIT, de la réglementation REACH, promotion de la diversité, de l'emploi des personnes en situation de handicap, achats au secteur protégé), signée par 178 prestataires de La Banque Postale (soit près de 15 % de l'ensemble des fournisseurs), qui s'engagent également à la diffuser à leurs propres sous-traitants.</p> <p>En 2010, La Banque Postale souhaite que l'ensemble de ses fournisseurs adhère à cette charte.</p>	Les acteurs de La Banque Postale

6.1.2 Indicateurs environnementaux

Le périmètre couvert par les données présentées ci-après prend en compte le périmètre des salariés de La Banque Postale et des collaborateurs des Services financiers.

Critères environnementaux	Éléments de réponse NRE 2009											
Consommation d'eau et rejets	<p>La consommation d'eau de La Banque Postale en 2009 est de 38 litres par collaborateur et par jour. Le périmètre couvert est de 85 % de la surface totale occupée par la Banque. Les actions de remplacement de robinetteries notamment (sur trois sites en 2009) ont permis d'économiser 5,4 % d'eau en 2009 par rapport à 2008.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2008</th> <th>2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Consommation d'eau en litres par collaborateur</td> <td>40</td> <td>38</td> </tr> </tbody> </table>				2008	2009	Consommation d'eau en litres par collaborateur	40	38			
	2008	2009										
Consommation d'eau en litres par collaborateur	40	38										
<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité énergétique • Énergies renouvelables 	<p>Le taux de couverture du reporting atteint 98 % des consommations d'énergie des sites de La Banque.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009 ⁽¹⁾</th> <th>Évolution (2009-2007) ⁽²⁾</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Consommation d'énergie en kWh par collaborateur</td> <td>3 748</td> <td>-7 %</td> </tr> <tr> <td>Périmètre couvert ⁽³⁾</td> <td>98 %</td> <td>+13 points</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) Part des surfaces couvertes par la mesure par rapport à la surface totale occupée par La Banque Postale.</p> <p>L'évolution de la consommation d'énergie par collaborateur (-7 %), est plus faible que l'évolution des émissions de CO₂ par collaborateur (voir ci-après), ce qui s'explique par un effet mécanique : entre 2007 et 2009, La Banque Postale a principalement diminué ses consommations de fioul (-43 %), très émetteur en CO₂ mais représentant une faible part (2,4 %) de la consommation totale d'énergie en 2009, au profit du gaz naturel.</p>		2009 ⁽¹⁾	Évolution (2009-2007) ⁽²⁾	Consommation d'énergie en kWh par collaborateur	3 748	-7 %	Périmètre couvert ⁽³⁾	98 %	+13 points		
	2009 ⁽¹⁾	Évolution (2009-2007) ⁽²⁾										
Consommation d'énergie en kWh par collaborateur	3 748	-7 %										
Périmètre couvert ⁽³⁾	98 %	+13 points										
Rejets dans l'air	<p>L'impact carbone direct de La Banque Postale en 2009 est de 489 kg de CO₂ par collaborateur pour les émissions de CO₂ liées aux bâtiments (soit en recul de 14 % par rapport à 2007) et de 2,5 tonnes de CO₂ par véhicule pour les émissions liées au parc de véhicule de La Banque Postale (stable sur les trois dernières années).</p> <p>La Banque Postale s'est fixé comme objectif de réduire, en 2012 par rapport à 2007, de 9 % par collaborateur ses émissions de CO₂ liées aux bâtiments, et de 5 % par véhicule ses émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels de ses collaborateurs. L'atteinte de l'objectif lié aux bâtiments devra être confirmée en 2010, au regard des résultats de 2009.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Bâtiments</th> <th>Donnée mesurée en 2009 ⁽²⁾</th> <th>Évolution par rapport à 2008 ⁽³⁾</th> <th>Évolution par rapport à 2007 ⁽³⁾</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Émissions de CO₂ en kg par collaborateur</td> <td>489</td> <td>-10 %</td> <td>-14 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>(2) L'incertitude estimée sur les mesures réalisées est de 10 %.</p> <p>(3) ISO périmètre 2009. Conformément au GHG Protocol, le calcul à ISO périmètre est effectué rétroactivement.</p>			Bâtiments	Donnée mesurée en 2009 ⁽²⁾	Évolution par rapport à 2008 ⁽³⁾	Évolution par rapport à 2007 ⁽³⁾	Émissions de CO ₂ en kg par collaborateur	489	-10 %	-14 %	
Bâtiments	Donnée mesurée en 2009 ⁽²⁾	Évolution par rapport à 2008 ⁽³⁾	Évolution par rapport à 2007 ⁽³⁾									
Émissions de CO ₂ en kg par collaborateur	489	-10 %	-14 %									

Critères environnementaux

Éléments de réponse NRE 2009

Rejets dans l'air

En 2009, le périmètre de mesure des émissions de CO₂ de La Banque Postale a augmenté de 13 points, ce qui porte le taux couverture à 98 %. L'évolution constatée s'explique par quatre effets :

- l'effet des actions de réduction des consommations mises en œuvre à La Banque Postale :
 - des actions impliquant l'engagement écoresponsable des collaborateurs (défis pour la réduction de consommation, gestes écocitoyen...),
 - des actions de rénovation/entretien des sites : panneaux solaires en Corse, isolation des combles à Châlons-en-Champagne, remplacement de groupes froids à Dijon et Fort-de-France. De plus, un plan de remplacement des châssis et menuiseries a été mis en œuvre en 2009 (à Dijon, Lille, Marseille, Rennes, Clermont-Ferrand et Châlons-en-Champagne) et se poursuivra jusqu'en 2011 ;
- l'évolution du type de sites inclus dans le reporting : malgré l'évolution relativement faible du nombre total de mètres carrés occupés par La Banque Postale (-2 %), certaines annexes de sites assez fortement émettrices de CO₂ ne font plus partie du parc, alors que des surfaces plus faiblement émettrices ont été intégrées ;
- l'optimisation des outils de production dans les Centres financiers ;
- les travaux effectués ont permis de réduire les consommations de chauffage, et donc de gaz et de chauffage urbain, énergies émettrices de CO₂ (77 % des consommations de chauffage sont dues à ces énergies).

Déplacements

- Conduite écoresponsable : en 2009, 1 087 collaborateurs de la Banque ont été formés à la conduite écoresponsable. À fin 2010, ce sont 1 900 utilisateurs de véhicules qui seront formés. Les diminutions de consommation constatées en formation sont de 4 % à 20 %, suivant les habitudes de conduite des participants.
- Bilan des plans de déplacement entreprise : depuis 2004, ont été mis en place au sein des Services financiers des plans de déplacement entreprise (PDE), incitant ainsi les collaborateurs de la Banque à préférer les modes de transport alternatifs à la voiture.

1 828 tonnes de CO₂ ont ainsi été évitées depuis la création de La Banque Postale en 2006.

	Nombre de collaborateurs remboursés pour leur transport en commun (hors région parisienne)	Tonnes de CO ₂ « évitées » par an – estimation ⁽¹⁾
2006	1 453	265
2007	1 855	339
2008	2 953	539
2009	3 753	685
Total	3 753	1 828

Le décret n° 2008-1501 du 30 décembre 2008, instaurant l'obligation pour les entreprises de prendre en charge 50 % des frais de transport en commun de leur salarié, généralise une partie des mesures existantes dans les PDE signés à La Banque Postale.

Consommation de matières premières

La Banque Postale a fait le choix de proposer à ses clients et à ses collaborateurs des papiers issus de forêts gérées durablement, ou recyclés. L'objectif d'atteindre 100 % de papiers responsables tend à se concrétiser en 2009 pour l'ensemble des papiers utilisés par La Banque Postale (relevés de compte, enveloppes, imprimés promotionnels, feuilles blanches A4/A3...).

	2007	2008	2009	Évolution (2009/2008)
Consommation de papier	9 493	10 483	9 226	- 12 %
Part de papiers responsables (contrôlés)	68 %	85 %	94 %	+ 9 points
Nombre de clients actifs (milliers)	9.304	9.530	9.905	+ 6,5%

Les 6 % de papiers non spécifiés correspondent aux papiers pour lesquels La Banque Postale n'a pas encore contrôlé la provenance.

La majorité des papiers utilisés par La Banque Postale étant à destination de ses clients (plus de 80 %), la consommation de papier constatée entre 2007 et 2009 est maîtrisée, au regard de l'accroissement de l'activité de la Banque sur cette période.

(1) Sur la base de la distance moyenne constatée domicile/travail (7,55 km) et du nombre moyen de personnes ayant réellement « basculé » de la voiture individuelle vers un mode de transport en commun parmi le total des personnes remboursées.

Critères environnementaux	Éléments de réponse NRE 2009
Condition d'utilisation des sols et rejets dans les sols	Cet item est sans objet pour La Banque Postale.
Gestion des déchets	Dès 2006, La Banque Postale a mis en place une démarche de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire (DOM inclus). À ce jour, le périmètre couvert par la démarche de gestion des déchets est de 100 %. La collecte et la valorisation des déchets dangereux de type DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) sont également mises en place et répondent ainsi aux obligations légales en matière de gestion des DEEE. Ce sont 42 tonnes de DEEE qui ont été collectés en 2009, pour un coût de 17 000 euros.
Nuisances sonores et olfactives	Cet item est sans objet pour La Banque Postale.
Mesures prises pour limiter l'atteinte à l'équilibre biologique	La Banque Postale est attentive à la préservation des équilibres via une gestion responsable des ressources disponibles, et intègre dans tous ses achats des principes de bonne gestion par l'intermédiaire de : <ul style="list-style-type: none"> • une charte « Achats responsables », signée par les prestataires de La Banque Postale : elle incite chaque partie prenante à améliorer ses produits et services dans le respect des droits de l'homme et de l'environnement ; • l'intégration de critères dans ses cahiers des charges, afin de sélectionner les meilleures pratiques du marché, c'est-à-dire celles qui amoindriront l'impact sur l'équilibre biologique. Par exemple, la politique papier 100 % responsable de La Banque Postale consiste à sélectionner les papiers ayant un impact moindre sur les forêts (issus de forêts gérées durablement) ou sur les rejets polluants (recyclés). Enfin, La Banque Postale participe à la sensibilisation des jeunes aux enjeux environnementaux, via le partenariat avec GoodPlanet, la fondation de Yann Arthus-Bertrand, en finançant des kits pédagogiques scolaires.
Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives	En raison de son activité, d'une part, et compte tenu de sa culture d'acteur porteur de mission d'intérêt général d'autre part, La Banque Postale a mis en place un dispositif de contrôle de ses activités particulièrement rigoureux impliquant la Direction des risques (avec veille réglementaire) et la Direction de la conformité. Ainsi La Banque Postale répond à ses obligations en matière de respect de l'environnement, notamment en ce qui concerne la collecte et le tri de ses déchets, ou les travaux de rénovation de ses bâtiments.
Démarches d'évaluation ou de certification/formation/Organisation	Un réseau de 40 correspondants identifiés est en charge du suivi et de la fiabilisation des indicateurs environnementaux depuis 2006 ; les actions mises en œuvre par ces correspondants vont de la généralisation du tri des déchets à la sensibilisation aux éco-comportements, en passant par les réductions de consommations (papier, énergie).
Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de l'entreprise sur l'environnement	Les dépenses engagées pour la réalisation des actions décrites dans cette présente annexe ne sont pas individualisées à ce jour.
Montant des indemnités versées au cours de l'exercice	Cet item est sans objet pour La Banque Postale.
Montant des provisions/garanties pour risques environnementaux	La nature des activités de La Banque Postale ne nécessite pas de provision et garantie pour risques en matière d'environnement.
Filiales à l'étranger	Sans objet pour La Banque Postale.

6.1.3 Informations complémentaires

Informations complémentaires à l'annexe

L'investissement socialement responsable

En 2009, le montant des encours d'Investissement socialement responsable (ISR) gérés par La Banque Postale Asset Management est de 626,05 millions d'euros, soit une variation de + 79,5 % par rapport à 2008.

Cette progression s'explique par :

- une collecte nette de 97,8 millions d'euros, liée notamment au lancement de deux nouveaux fonds (1 fonds actions et 1 fonds garanti);
- la transformation de deux fonds obligataires en fonds ISR;
- la bonne performance financière de l'ensemble de la gamme ISR.

	2007	2008	2009
Montant de l'encours d'ISR en millions d'euros	456	349	626

En 2009, La Banque Postale a participé à la promotion de l'Investissement socialement responsable auprès des acteurs économiques :

- en contribuant à la rédaction du Guide sur la promotion de l'ISR par les établissements financiers de l'Observatoire de la responsabilité sociale des entreprises (ORSE),
- en participant au colloque organisé par Novethic sur le thème « Stratégie ESG pour investisseurs responsables »;
- en obtenant le label ISR Novethic pour trois fonds de la gamme grand public (LBPAM Responsable Actions Euro, LBPAM Responsable Actions Monde, LBPAM Responsable Actions Environnement);
- en obtenant le label Finansol pour le fonds d'épargne salariale Décisiel Actions 70 Solidaire.

Directoire

Patrick Werner

Président du Directoire

La Banque Postale

115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06

01 57 75 60 00

patrick.werner@labanquepostale.fr

Philippe Bajou

Membre du Directoire

La Banque Postale

115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06

01 57 75 60 00

philippe.bajou@labanquepostale.fr

Bernard de Marnhac, Secrétaire des instances,

01 57 75 60 00, bernard.de-marnhac@labanquepostale.fr

Comité exécutif

Serge Bayard

Directeur de la stratégie

La Banque Postale

115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06

01 57 75 60 00

serge.bayard@labanquepostale.fr

Bernard Condat

Directeur commercial

La Banque Postale

115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06

01 57 75 60 00

bernard.condat@labanquepostale.fr

Alain Saubole

Directeur des risques

La Banque Postale

115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06

01 57 75 60 00

alain.saubole@labanquepostale.fr

Philippe Bettinger

Inspecteur général

La Banque Postale

115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06

01 57 75 60 00

philippe.bettinger@labanquepostale.fr

Jean-Luc Enguéhard

Directeur du Pôle gestion d'actifs

La Banque Postale Asset Management

34 rue de la Fédération - 75737 Paris Cedex 15

01 57 24 21 00

jean-luc.enguéhard@labanquepostale-am.fr

François Scherer

Directeur juridique

La Banque Postale

115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06

01 57 75 60 00

francois.scherer@labanquepostale.fr

Philippe Blin

Directeur des systèmes d'information

8-10 rue Truillot - 94854 Ivry-sur-Seine

01 58 46 90 00

philippe.blin@labanquepostale.fr

Sylvie François

Directeur des ressources humaines

La Banque Postale

115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06

01 57 75 60 00

sylvie.francois@labanquepostale.fr

Pierre-Manuel Sroczynski

Directeur des opérations financières

La Banque Postale

115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06

01 57 75 60 00

pierre-manuel.sroczynski@labanquepostale.fr

Yves Brassart

Directeur financier

La Banque Postale

115 rue de Sèvres - 75275 Paris

Cedex 06

01 57 75 60 00

yves.brassart@labanquepostale.fr

Sylvie Lefoll

Directeur de la communication

La Banque Postale

115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06

01 57 75 60 00

sylvie.lefoll@labanquepostale.fr

Didier Vuillaume

Directeur marketing

La Banque Postale

115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06

01 57 75 60 00

didier.vuillaume@labanquepostale.fr

Marie Cheval

Directrice des opérations

La Banque Postale

115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06

01 57 75 60 00

marie.cheval@labanquepostale.fr

Marc Levy

Directeur de la conformité

La Banque Postale

115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06

01 57 75 60 00

marc.levy@labanquepostale.fr

Danielle Wajsbrodt

Directrice du Pôle assurance

La Banque Postale

115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06

01 57 75 60 00

danielle.wajsbrodt@labanquepostale.fr

Comité de direction

Le Comité de direction de la Banque est composé des membres du Comité exécutif, ainsi que des Représentants territoriaux de la Banque (RTB) et du Directeur entreprises, collectivités et associations.

Jean-Paul Barré

RTB - Ouest, DOM

La Banque Postale

11 rue Vaneau

CS 49201 - 35092 Rennes Cedex 9

02 99 02 69 10

jean-paul.barre@labanquepostale.fr

Danièle Faivre

RTB - Midi-Atlantique

La Banque Postale

52 rue Georges Bonnac - 33900 Bordeaux

Cedex 9

05 56 56 53 00

daniele.faivre@labanquepostale.fr

Éric Moitié

RTB - Paris - Île-de-France

La Banque Postale

62 rue Camille Desmoulins

92130 Issy-les-Moulineaux

01 56 77 64 40

eric.moitie@labanquepostale.fr

André Taboni

RTB - Méditerranée, Corse

La Banque Postale

165 avenue du Prado - 13008 Marseille

04 91 29 81 71

andre.taboni@labanquepostale.fr

Philippe Espanol

Directeur entreprises, collectivités et associations

La Banque Postale

115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06

01 57 75 60 00

philippe.espanol@labanquepostale.fr

Bernard Feissat

RTB - Nord-Est

La Banque Postale

Tour Lille Europe 1606

Parvis de Rotterdam - 59777 Euralille

03 20 74 70 21

bernard.feissat@labanquepostale.fr

Jean-Luc Thiébault

RTB - Centre-Est

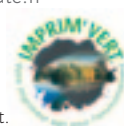
La Banque Postale

8 rue Félix Brun - BP 7334

69357 Lyon Cedex 07

04 37 42 56 11

jean-luc.thiebault@labanquepostale.fr



Réf. : 617270



La Banque Postale

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance,
au capital de 2 342 454 090 euros.

Siège social : 115 rue de Sèvres – 75275 Paris Cedex 06
RCS Paris 421 100 645 – Code APE 6419Z

www.labanquepostale.fr



La Banque Postale est une entreprise du groupe La Poste